

## COMPTE RENDU IN EXTENSO

**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022  
REUNIONE DI I  
27 È 28 DI GHJENNAGHJU DI U 2022  
1<sup>ÈRE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022**

VISIO/PRESENTIEL

(2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE)





**PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022  
27 è 28 DI GHJENNAGHJU  
1<sup>ère</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2022  
27 et 28 JANVIER**

**SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022**

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 10 H 10**

**Intervention de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS Présidente de l'Assemblée de Corse** 8

**Intervention de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 8

*Prises de paroles :* 12  
Mme Marie-Anne PIERI

**En réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif,** 13

*Prises de paroles :* 13  
M. Jean-Jacques LUCCHINI  
Mme Josepha GIACOMETTI PIRREDA  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**INNUVAZIONE - CUNTROLLU - VALUTAZIONE / INNOVATION -  
CONTRÔLE – ÉVALUATION**

**Raportu n<sup>u</sup> 006 : Raportu d'osservazione definitive di a camera Regionale di i Conti in quantu à u cuntrollu di i conti è di a gisione di a Cullettività di Corsica nantu à e cundizione d'impiegu di i resti di a dutazione di cuntinuità territoriale (DCT)**

**Rapport n° 006** : Rapport relatif aux suites réservées au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse sur les conditions d'utilisation des reliquats de la dotation de continuité territoriale (DCT) pour les exercices 2016 et suivants

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 18

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E1/002) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 26

**Prises de paroles :** 27

M. Jean-Michel SAVELLI

Mme Vannina CHIARELLI LUZI

M. Paul Félix BENEDETTI

M. Jean Christophe ANGELINI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Paul QUASTANA

M. Hyacinthe VANNI

M. Jean BIANCUCCI

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif, en réponse 47

**L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.** 53

**Suspension à 12h16 et reprise à 12h29**

## RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

**Raportu n° 024** : Raportu d'infurmazione in quantu à u serviziu marittimu Cuntinente / Corsica

**Rapport n° 024** : Rapport d'information relatif à la desserte maritime Continent / Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse 53

**Prises de paroles :** 63

M. Jean-Michel SAVELLI

Mme Catherine COGNETTI  
 Mme Vannina BORROMEI  
 M. Paul-Felix BENEDETTI

En réponse aux intervenants : Mme Flora MATTEI	74
M. Gilles SIMEONI Président du Conseil exécutif	80
Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS	88
<b>L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.</b>	88
<b>Suspension à 14H et reprise à 15H30</b>	

## RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

**Raportu n° 023 : Raportu d'infurmazione nantu à u studiu di u transferimentu di a tutela di a Camera di Cummerciu è d'Industria di Corsica è di a Camera Regionale di i Mistieri è di l'Artisgianatu di Corsica versu a Culletività di Corsica**

**Rapport n° 023 : Rapport d'information sur l'étude du transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Corse vers la Collectivité de Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 89

***Prises de paroles :*** 97

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS  
 Mme Christelle COMBETTE  
 M. Antoine POLI  
 M. Jean-Christophe ANGELINI  
 M. Jean-Martin MONDOLONI  
 Mme Catherine COGNETTI TURCHINI  
 M. Paul-Joseph CAITUCOLI  
 M. Paul Félix BENEDETTI  
 M. Jean BIANCUCCI

En réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 119

<b>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>
--

**Raportu n° 008 : Mudalità di rivisioni di u Schema Righjunali di sviluppu icunomicu, d'innuvazioni è d'intirnaziunalizzazioni**

**Rapport n° 008 : Modalités de révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse 124

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/E1/001) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 130

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E1/004) par Mme Sandra MARCHETTI 133

**Prises de paroles :** 137  
 Paul QUASTANA  
 Pierre GHIONGA

En réponse M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif 139

Examen des 2 amendements

Présentation de l'amendement n° 1 par M. Alex VINCINGUERRA 141

Présentation de l'amendement n° 2 CORE IN FRONTE présenté par M. Hyacinthe VANNI 142

**Avis favorable du Conseiller exécutif pour les 2 amendements** 142

**Vote du 1<sup>er</sup> amendement** 143

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : NP**

**AVANZEMU : NP**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**Amendement adopté à l'unanimité des votants** 143

**Vote 2<sup>ème</sup> amendement** 143

FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE

UN SOFFIU NOVU : NP

AVANZEMU : NP

CORE IN FRONTE : FAVORABLE

**Amendement adopté à l'unanimité des votants** 143

**Vote sur le rapport amendé**

FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE

UN SOFFIU NOVU : NP

AVANZEMU : NP

CORE IN FRONTE : FAVORABLE

**VOTE : Rapport amendé adopté à l'unanimité des votants** 144

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n°016: Ripartizioni di i membri di l'Assemblea di Corsica in i collegghji incaricati di l'allizioni di i sinatori**

**Rapport n° 016** : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

**VOTE : la liste de Corse-du-Sud a été élue à l'unanimité des votants** 146

**Inscrits : 63**

**Votants : 58**

<b>MUZIONE / MOTIONS</b>
--------------------------

**Motion n° 2022/E1/001** déposée par le groupe « Avanzemu » : **Soutien à Radio Calvi Citadelle (RCC)**

**Motion n° 2022/E1/002** déposée par le groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » : **Renouvellement du droit d'émettre de Radio Calvi Citadelle à laquelle s'associe l'ensemble des groupes**

Présentation de la motion par M. Didier BICCHIERAY 147

*Prises de paroles :* 148

Jean Marc BORRI

Vannina BORROMEI

**VOTE de la motion : adoptée à l'unanimité** 152

**FÀ POPULU INSEME : FAVORABLE**

**UN SOFFIU NOVU : FAVORABLE**

**AVANZEMU : FAVORABLE**

**CORE IN FRONTE : FAVORABLE**

**DESIGNATION COMITE DE PILOTAGE SRDEII** 152

**FÀ POPULU INSEME :** Mmes Véronique ARRIGHI et Sandra MARCHETTI

**UN SOFFIU NOVU :** M. Jean-Michel SAVELLI et Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

**AVANZEMU :** M. Jean-Christophe ANGELINI et Mme Julia TIBERI

**CORE IN FRONTE :** Mme Serena BATTESTINI et M. Paul QUASTANA

**La séance est levée à 18 h 30**

**La séance est reprise à 10 h 10.**

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Point d'information. Il y a un peu de retard parce que la constitution de la liste unique, après échanges entre les groupes et l'administration, est en train d'être produite. Nous sommes arrivés à un accord pour ce qui est du collège des grands électeurs. Les choses sont en train d'être bouclées et nous passerons à l'élection dans un instant.

Je vois que les gens sont connectés.

Bonjour à tous ! Merci de votre patience. Nous sommes dans les conditions de réunion exactement de la même façon qu'hier, donc je vous invite à garder vos masques et à respecter les distanciations sociales.

M. le Président, je me permets juste de faire un point sur les dossiers de ce matin, comme ça tout le monde reprend le fil de notre ordre du jour, et comme ça aussi les acteurs qui nous écoutent, les journalistes, les invités peuvent s'organiser en conséquence.

Donc, il y aura dans un premier temps cette élection. Il y a également ensuite le rapport sur la desserte maritime, ou plutôt peut-être d'abord la DCT. La DCT, la desserte maritime, ça me paraît cohérent. Le rapport sur le SRDEII et enfin le rapport relatif au transfert de la tutelle de la Chambre de commerce et d'industrie et celle des métiers vers la Collectivité de Corse.

Donc, on aurait un bloc « maritime » après les élections et ensuite, « économie » avec SRDEII, CCI et Chambre des métiers.

Est-ce que vous voulez intervenir, M. le Président ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, simplement, avec votre autorisation, je souhaitais faire une communication informelle, pour information de l'Assemblée de Corse, sur une situation patrimoniale et foncière sur un site d'utilité publique.

Donc, si vous m'y autorisez, je voudrais avoir quelques minutes pour informer l'Assemblée de Corse sur des éléments qui sont très récents, qui viennent



d'être portés à ma connaissance et dont je souhaitais que votre assemblée fût informée dès ce matin.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous suggère, puisque c'est un point d'information, que vous puissiez le faire tout de suite, dans l'attente de toute manière de l'arrivée du matériel de vote.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement.

J'ai été saisi, notamment par plusieurs élus du groupe « Fà populu in seme » de demandes d'information, puisqu'il est aujourd'hui acquis qu'une procédure de vente entre personnes privées du site de Palaghju a été engagée. Et donc, je souhaitais que votre assemblée soit informée exactement de la situation, en tout cas des éléments qui sont à ce jour en ma possession, parce qu'il s'agit bien sûr d'un dossier stratégique concernant le patrimoine de la Corse et du peuple corse, même si aujourd'hui ce patrimoine est propriété privée de familles corses, puisqu'il s'agit d'un patrimoine dans l'indivision, et donc je voulais vous en parler pour que l'Assemblée de Corse soit en fait la première destinataire d'informations qui ne tarderont pas à venir dans le domaine public.

Simplement, je ne sais pas si, notamment Josépha GIACOMETTI est à l'écoute, elle était lors des deux premières mandatures nationalistes, conseillère exécutive en charge du patrimoine, ce dossier de Palaghju, nous l'avons suivi et traité depuis 2016.

En quelques mots, pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, le site archéologique de Palaghju est reconnu par les scientifiques comme le plus grand alignement de menhirs du monde méditerranéen. C'est un ensemble mégalithique exceptionnel sans équivalent et il est à proximité immédiate du site de Cauria ; le site de Cauria qui lui est propriété de la Collectivité de Corse. Etant précisé, comme vous le savez, que la Corse en général et notamment le sud, et l'extrême-sud en particulier n'ont certainement pas encore livré toutes leurs richesses d'un point de vue archéologique.

Il s'agit donc pour la Collectivité de Corse, garante et dépositaire des intérêts matériels et moraux du peuple corse, comme nous l'avons écrit notamment dans notre règlement intérieur, d'avoir un rôle très actif dans ce domaine-là, notamment en ce qui concerne le maintien de ce patrimoine ou l'intégration de ce patrimoine dans le domaine public aux fins de transmission, protection et valorisation.

Sur ce site de Palaghju, il y avait eu des discussions qui avaient été initiées, du temps du Conseil départemental de Corse-du-Sud, entre les familles propriétaires et le Conseil départemental, et ces discussions n'avaient pas pu aboutir.

Lorsque nous avons été élus à la Collectivité territoriale de Corse, nous nous sommes rapprochés, à l'époque notamment Jean GIUSEPPI, par sa proximité géographique et du fait qu'il connaissait bien la situation, nous avait signalé l'importance de ce dossier, de la famille qui vendait et qui se proposait de vendre l'ensemble des parcelles en indivision. Donc ce sont des parcelles agricoles. Il y a plusieurs parcelles ; 127 ha pour un prix qui était à l'époque très important puisque l'offre de départ était de 6 M€.

Nous avons discuté, et il y a en fait une difficulté. J'avais bien sûr demandé l'avis des Domaines et l'avis des Domaines était basé uniquement sur l'estimation foncière des parcelles agricoles. Et donc, on était à un prix qui était d'environ, si ma mémoire est bonne de 350 000 €. Donc, il y avait une distorsion très importante entre l'offre des propriétaires, en tout cas le prix des propriétaires et ce que disait l'avis des Domaines, avec quand même un bémol important : c'est que les Domaines indiquaient ne pas être compétents pour évaluer, d'un point de vue pécuniaire, le prix possible de la partie archéologique.

Donc, j'ai interrogé à plusieurs reprises les services de l'Etat, notamment les préfets successifs et la Direction régionale des affaires culturelles de la Corse pour dire : est-ce que vous pouvez nous donner une estimation, afin que nous puissions faire une offre conforme à ce que le contrôle de légalité considérera comme acceptable, dans la mesure où un prix excessif pourrait être considéré comme une libéralité consentie à un particulier et serait susceptible donc d'encourir une censure administrative, voire une action pénale.

De ce côté-là, l'Etat ne m'a jamais répondu malheureusement, ne m'a jamais donné aucune indication et donc, nous avons travaillé, notamment avec les services du patrimoine à essayer de faire un benchmarking, un parangonnage des prix pour des sites exceptionnels, ce qu'avaient pu payer des collectivités publiques, mais nous restions très en-deçà des prix proposés.

Par exemple, pour le site de Cauria, 62 ha de foncier, un site exceptionnel, un peu moins quand même que celui de Palaghju d'après les spécialistes, en tout, c'est une opération qui s'est échelonnée sur 3 phases distinctes, mais la totalité du prix payé représentait environ 600 000 €. Donc, on était encore très loin de ce que pouvait accepter les vendeurs. Ils nous avaient donc dit : écoutez, on va essayer de chercher des acheteurs privés. Je leur ai dit : je comprends votre démarche, mais moi, je maintiens

l'intérêt de la Collectivité de Corse et je souhaite que ce patrimoine intègre le patrimoine public.

Etant précisé, je l'avais dit également aux vendeurs, que nous avons deux moyens de contrainte, éventuellement, en cas de désaccord :

D'une part, sur le foncier non bâti, la possibilité de demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption, avec révision du prix.

Et en ce qui concerne les 5 000 m<sup>2</sup> identifiés d'emprise archéologique, la Collectivité de Corse, dispose de la possibilité d'exproprier.

Mais j'avais dit aux propriétaires que ce n'était pas notre état d'esprit, d'ailleurs ça ne l'est toujours pas et que nous, nous souhaitons trouver une solution amiable, plutôt que d'aller dans des procédures qui sont des procédures, sinon de contrainte, en tout cas de constat d'un désaccord.

L'élément nouveau dont je vous parle, c'est qu'effectivement, il y a aujourd'hui une promesse de vente qui est engagée pour le site, pour un prix de 4 M€, qui est un prix très largement supérieur à ce que les autorités compétentes ont pu estimer, y compris sur le patrimoine archéologique. Et puisqu'il y a plusieurs lots, notamment des lots agricoles, il y a également à l'évidence un problème sur le prix de vente du terrain agricole.

Donc, cette opération existe aujourd'hui. Dont acte.

J'ai fait appeler ce matin les propriétaires, je leur ai redit ce qu'était notre état d'esprit. Je les ai prévenus que je ferai le point public d'aujourd'hui. Et je voulais simplement vous dire, parce que ces éléments vont venir dans le domaine public, que vous ayez l'ensemble des éléments techniques, en tout cas les éléments essentiels. Nous produirons, bien sûr, une note complète, nous n'avons pas eu le temps de la réaliser.

Ce que je voulais vous dire aujourd'hui, et je le dis aussi publiquement, à travers cette prise de parole, c'est que le Conseil exécutif de Corse continue de penser que ce patrimoine doit intégrer le patrimoine de la Collectivité de Corse, que nous allons continuer à essayer de trouver un point d'équilibre avec un prix qui soit un prix acceptable et par les vendeurs et par l'acquéreur, Collectivité de Corse, dans le respect des règles de droit. On ne peut pas payer un prix qui serait considéré comme excessif ou d'une libéralité déguisée.

Pour évaluer ce prix, nous avons un besoin impératif de l'avis explicite de la Direction régionale des affaires culturelles et de l'Etat. Donc, moi, je le dis, nous irons aussi loin que nécessaire dans le prix à payer, dans le respect des règles et dans le respect de ce que cette assemblée considérera logique de payer pour un patrimoine qui est un patrimoine exceptionnel.

Ceci étant, si nous ne devons pas réussir à trouver un accord, ce que je n'espère pas, je confirme également qu'à ce moment-là, nous nous réservons le droit, d'une part, et j'ai eu la SAFER qui saura engagée de toute façon à titre conservatoire une mesure de préemption sur la partie non-bâtie avec demande de révision du prix. Et en ce qui concerne la partie archéologique, nous avons la possibilité d'engager une procédure d'expropriation, nous le ferons également à titre conservatoire parce que pour nous, il ne peut pas être question que ce patrimoine foncier et archéologique soit soumis à la loi du marché. Nous engagerons donc, si nécessaire, les procédures permettant de fixer un prix à dire judiciaire et nous ne laisserons pas échapper au patrimoine public ce bien et ce patrimoine qui sont véritablement exceptionnels.

C'est ce que je tenais à vous dire à ce stade des éléments qui sont en ma possession.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président de cette information, qui n'est pas rassurante et j'espère qu'on trouvera une solution adaptée pour trouver un équilibre entre les mécanismes purs de marchés et la nécessité de préservation de notre capital à la fois patrimonial et naturel, pour le coup.

Est-ce quelqu'un veut intervenir ? Annette, je vous en prie.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

M. le Président, juste une petite précision.

Vous avez parlé de l'éventuelle intervention de la SAFER. Donc, la SAFER ne pourra intervenir que sur un droit de préemption partiel, puisqu'il y aurait une dichotomie entre le foncier agricole et le patrimoine archéologique. Et malheureusement, le vendeur peut refuser cette préemption partielle de la SAFER. Le problème, il est là. C'est ou la totalité ou la SAFER ne peut pas agir.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci de cette précision.

Encore une fois, nous ferons le choix juridique qui est le plus protecteur de l'intérêt public.

Ce que je peux dire aujourd'hui à nouveau, c'est que je comprends tout à fait que les familles propriétaires cherchent à vendre et à vendre au meilleur prix. Je ne leur conteste absolument pas ce droit et tout ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui, c'était précisément pour qu'on trouve un point d'équilibre leur permettant de vendre, ce qui était leur intention initiale, à la Collectivité de Corse.

Les difficultés techniques et juridiques de la procédure, le temps qui s'est écoulé font qu'aujourd'hui, ils s'orientent vers un autre choix. Je redis que je souhaite que nous trouvions un terrain d'entente. Après, si nous devons, à titre conservatoire, engager des procédures, on fera celle qui est la plus protectrice.

Moi, je rappelais simplement que nous n'avons pas la possibilité de préempter sur la totalité, nous avons la possibilité d'exproprier sur la parcelle, en tout cas sur la partie de parcelle d'environ 5 000 m<sup>2</sup> qui supporte les vestiges archéologiques. Et la SAFER, en toute hypothèse, a la possibilité de mettre en place une procédure de préemption avec révision de prix qui laisse la possibilité, sous votre contrôle aussi, aux vendeurs de choisir de ne pas vendre et de retirer le bien de la vente.

Donc, l'intérêt à mon avis, c'est que nous trouvions un terrain d'entente qui permette d'avoir une vente de gré à gré, à un prix qui convienne à l'ensemble des parties, dans le respect des règles de droit et une opération de vente, ou d'acquisition pour la Collectivité, qui nous permette d'intégrer ce patrimoine exceptionnel dans celui de la Collectivité de Corse et donc, dans celui des Corses.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour ces informations.

Il y a une demande de parole de Jean-Jacques LUCCHINI pour « Fà populu in seme ».

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

Pour préciser qu'au niveau de la vente, il y a deux lots : il y a un lot qui comprend les menhirs et un lot agricole. Donc, il faut quand même que l'ensemble de l'Assemblée sache que, sur le lot agricole, on est à 33 000 ha.

Donc, ce n'est pas acceptable pour les agriculteurs car cela peut créer un précédent. Si demain, les terrains qui normalement pourraient être évalués entre 2 000 et 4 000 € l'hectare sont vendus à 33 000 € l'hectare, ça pose un problème pour le monde agricole aussi.

Donc, ce qu'on demande et ce qui a été dit par le Président, c'est que la SAFER fasse jouer son droit de préemption sur le lot agricole. Ensuite la discussion sur le lot patrimonial, les menhirs, bien entendu.

Mais je voulais bien préciser cela. Que tout le monde ait bien en tête qu'on est aussi sur des terrains agricoles et qu'on ne peut pas se permettre de pratiquer certains prix, parce que cela ferait un précédent aussi sur d'autres ventes qui peuvent se faire dans la région et ça posera un problème pour les agriculteurs.

Merci, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Josépha, Mme la Conseillère, vous avez la parole, je vous en prie.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Mme la Présidente.

Quelques mots, parce qu'effectivement, c'est une information très inquiétante.

C'est un dossier, le Président du Conseil exécutif l'a rappelé, sur lequel, lorsque j'étais sur les bancs du Conseil exécutif, nous avons beaucoup, beaucoup travaillé.

Nous avons rencontré le propriétaire, nous lui avons effectivement fait un certain nombre de propositions, celles-ci n'avaient pas abouti. Nous lui avons fait valoir aussi les possibilités qui étaient les nôtres en cas de non-accord, celui de l'expropriation pour la partie patrimoniale, celui de la préemption avec la SAFER, Annette PIERI émet quelques réserves et il faudra effectivement juridiquement les vérifier.

Mais ce qui était clair pour nous et ce qui doit, je crois, rester clair aujourd'hui, c'est qu'il y a un risque d'une activité spéculative, effectivement, sur du foncier agricole à des prix qui dépassent l'entendement ; deuxièmement, un intérêt patrimonial exceptionnel. Et c'est bien pour cela aussi que nous nous étions positionnés, puisque nous avons aussi envisagé à l'époque un projet d'ensemble qui comprenne des activités à la fois agricoles et à la fois de valorisation de ce site exceptionnel de Palaghju, sur le plan paysager mais aussi sur le plan du patrimoine archéologique que celui-ci comprend.

L'ensemble de Palaghju, c'est un site pour la Corse et pour l'ensemble méditerranéen, puisque nous l'avons travaillé comme cela, qui est exceptionnel.

Il y a la partie agricole, la partie patrimoniale.

Je crois qu'il faut que nous soyons clairs et que nous soyons sur ce point-là tous d'accord sur cette question : Palaghju ne peut pas échapper au vu de son intérêt public, aujourd'hui Palaghju doit venir dans le domaine public.

Nous comprenons la volonté des propriétaires et cela leur avait déjà été dit à l'époque, mais à un moment donné, il faut trouver un accord, parce qu'il est clair que pour notre collectivité, il ne peut être acceptable pour nous, en tant que Corses plus largement, en tant que nationalistes de laisser échapper au patrimoine de la Corse un site aussi exceptionnel, avec de plus, il est vrai, si des terrains en partie agricole venaient à être vendus à ce prix, avec aussi la logique que cela pourrait continuer d'entraîner parce que malheureusement, sur ce point, ce n'est pas le premier exemple.

L'intérêt patrimonial, l'intérêt exceptionnel de ce site, l'intérêt agricole, l'intérêt paysager, je sais que beaucoup d'entre vous le connaissent et y sont attachés, parce qu'on avait eu à discuter avec certains d'ailleurs qui n'étaient pas encore sur les bancs de cette assemblée.

Je crois que ciò chè no duvimu fà, ghjè chì Palaghju deve vene ind'è u duminiu publicu, sinò ghjè una parte di u patrimoniu di i Corsi chì ci scapperà torna una volta.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, Signora cunsigliera.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas dans l'hémicycle, je n'en vois pas en ligne non plus.

Donc, merci, M. le Président, pour les informations sur cette affaire.

Merci à tous ceux qui sont intervenus pour les éléments complémentaires.

Evidemment, la vigilance de l'Assemblée de Corse reste maximale sur cette affaire.

Je me permets de vous signaler que les gens qui nous écoutent n'entendent pas forcément très, très bien. Il y a aussi les masques qui jouent. La technique n'est pas forcément exceptionnelle non plus depuis hier.

Donc, je vous invite à bien parler dans les micros pour ceux qui êtes dans l'hémicycle et à veiller, pour ceux qui êtes en ligne, à ce que vos micros, vos capteurs soient vraiment au maximum, s'il-vous-plaît. Jean-Jacques LUCCHINI, on ne l'entendait pas trop, mais ce n'était pas une question de ligne, de communication, c'était vraiment votre micro intégré qui n'était pas pleinement opérationnel.

C'est important parce qu'il y a des débats importants ce matin certainement, des communications importantes de l'Exécutif et il faut que tout le monde puisse nous entendre.

Nous sommes fin prêts pour l'élection du collège des grands électeurs.

Paul-Félix BENEDETTI, « Core in fronte », n'est pas là, mais vous êtes au clair pour les élections ? Vous aviez 3 représentants, 3 dans le nord, 3 dans le sud et visiblement il y a eu une convergence pour une liste unique dans le sud pour tous les groupes. Donc, je ne pense pas qu'il y ait de souci.

(Brouhaha).

Alors, je vous suggère une chose, on va reporter le vote, on ne va pas perdre de temps, pour que les choses soient très claires, parce que c'est compliqué effectivement de pouvoir voter là où on est, et on avait réussi à trouver un équilibre territorial et un équilibre numérique aussi. Donc, c'est vraiment très compliqué, c'est une alchimie très compliquée.

Je vous en prie, M. QUASTANA.



**M. Paul QUASTANA**

Juste un mot, je suis déjà grand électeur du fait de mon appartenance à une commune, je peux laisser ma place.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, votre place dans votre commune.

**M. Paul QUASTANA**

Je n'ai pas compris.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dans la commune, il faut que vous désigniez quelqu'un d'autre que vous, ce n'est pas ici que ça se fait, c'est dans la commune. Il y a d'autres personnes ici qui sont des élus municipaux. Donc, il n'y a pas de soucis.

J'avais espéré que nous soyons arrivés à une solution.

Donc, je me tourne vers l'exécutif, est-ce que l'on peut reprendre le fil que nous avons évoqué tout à l'heure ? On y va sur la DCT.

**INNUVAZIONE - CUNTROLLU - VALUTAZIONE /  
INNOVATION - CONTRÔLE – ÉVALUATION**

**\* Raportu n° 006 : Raportu d'osservazione definitive di a camera Regionale di i Conti in quantu à u cuntrollu di i conti è di a gestione di a Cullettività di Corsica nantu à e cundizione d'impiegu di i resti di a dutazione di cuntinuità territoriale (DCT).**

**\* Rapport n° 006 : Rapport relatif aux suites réservées au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse sur les conditions d'utilisation des reliquats de la dotation de continuité territoriale (DCT) pour les exercices 2016 et suivants.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président, vous avez la parole, j'espère que le public, les journalistes nous entendent, que tout le monde fasse bien un effort d'élocution. Merci.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

L'Assemblée de Corse a été saisie, comme la loi le prévoit, du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse sur les conditions d'utilisation des reliquats de la dotation de continuité territoriale pour les exercices 2016 et suivants.

Deux remarques à titre liminaire.

D'abord cette saisine de la chambre régionale des comptes est intervenue à la demande de la Préfète, Mme Josiane CHEVALIER à l'époque, qui souhaitait savoir si les conditions d'utilisation du reliquat de DCT étaient conformes à la loi. Le rapport a démontré que oui, mais j'y reviendrai sur le fond.

Donc, première observation, c'est donc sur saisine de Mme La Préfète que la chambre régionale des comptes est intervenue.

Deuxième observation, nous avons déjà eu l'occasion de débattre, même si c'est dans un cadre moins formel, de ce rapport puisque le rapport d'observations provisoires avait été communiqué au public, avait fait l'objet d'une fuite, en contradiction avec les règles qui régissent la matière. Je rappelle d'ailleurs, pour mémoire, que l'exemplaire communiqué aux journalistes portait le tampon du greffe de la chambre régionale des comptes, ce qui laissait peu de place sur la discussion relative à l'origine de la fuite, en tout cas du lieu d'origine. Mais tout ceci est du passé, n'y revenons pas. Simplement, je rappelle cela pour dire, je serai bref dans la présentation, puisqu'il y a eu un débat médiatique et un débat politique sur le rapport d'observations provisoires qui est, à la virgule près, identique au rapport d'observations définitives. Donc, je serai bref.

Cinq chapitres dans ce rapport : le cadre juridique de la DCT ; les données financières concernant la dotation de continuité territoriale et son reliquat ; troisièmement, la justification de l'emploi du reliquat ; quatrièmement, la répartition du reliquat et cinquièmement, l'éligibilité des opérations d'investissement financées par le reliquat.

On a bien compris aussi que cette discussion, elle est importante par elle-même, mais elle est aussi importante dans le cadre du contexte d'ensemble qui avait déjà commencé à l'époque et qui perdure aujourd'hui, sur le bienfondé de la dotation de continuité territoriale en son principe même, puisque si plus de service public maritime, plus de DCT, le montant de la dotation, la part du reliquat qui a longtemps été inexistant, ce reliquat, et qui est devenu relativement conséquent grâce à une gestion totalement différente de la compensation versée notamment aux opérateurs maritimes. Tout cela, vous le savez.

Alors, quelques observations rapides pour lancer le débat.

Premièrement, la chambre affirme, à titre liminaire, que l'élargissement en 2017 du champ des opérations éligibles, la loi de 2017, c'est celle que nous avons négociée, vous vous rappelez dans quelles conditions, avec le gouvernement, a renforcé l'obligation de justification de l'emploi du reliquat.

Cette affirmation n'est pas exacte au plan juridique. Oui, bien sûr, il y a à rendre des comptes sur l'utilisation du reliquat, mais le fait qu'aujourd'hui cette utilisation du reliquat soit permise dans des conditions élargies par rapport au texte initial, n'a pas été accompagnée d'un renforcement des règles de justification. Autrement dit, ce sont les règles de droit commun initiales qui s'appliquent. Ces règles initiales, ont été strictement appliquées par la Collectivité de Corse. J'en veux notamment pour preuve, et c'est important et essentiel, que suite à nos réponses, la chambre régionale des comptes, dans son rapport, n'a formulé aucune recommandation. Elle a fait des observations, souvent critiques, mais d'un point de vue technique, elle n'a formulé aucune recommandation, c'est-à-dire qu'elle n'a rien trouvé à redire, en termes d'injonction, de modification des choix ou des procédures, elle n'a rien trouvé à redire en termes de recommandations à la Collectivité de Corse.

Deuxième remarque, si aujourd'hui il y a un intérêt, et un intérêt budgétaire, à discuter de l'utilisation du reliquat, c'est bien parce que ce reliquat a augmenté de façon importante. Et, cette augmentation du reliquat par diminution de la surcompensation qui avait longtemps été versée notamment aux compagnies maritimes, elle est mentionnée par la chambre régionale des comptes, mais elle est, à mon avis, trop relativisée.

Je parle sous le contrôle Flora MATTEI qui travaille sur ce dossier, je parle également sous le contrôle de Vannina BORROMEI, que je salue, qui était Présidente de l'office des transports, il y avait également avant elle, Jean-Félix ACQUAVIVA, ça

été une action constante de notre part, notamment grâce à l'engagement des services de l'office des transports, du directeur Jean-François SANTONI, M. ANTONETTI, et toutes les équipes.

Diminuer le montant de la compensation, qui est passé, je le redis une fois encore, et ça fait un lien avec notre discussion de tout à l'heure sur la desserte post 2022, lorsque nous sommes arrivés, il n'y avait pas de reliquat, il y avait un million, un million et demi, pourquoi ? Parce qu'on versait la totalité ou la quasi-totalité, de la dotation de continuité territoriale aux opérateurs aériens et maritimes, mais surtout dans le maritime, j'allais dire exclusivement, il y avait une surcompensation démontrée par les faits puisque nous sommes passés, dans les années les plus fastes, de 130 millions de compensation versés aux compagnies maritimes à 105 millions dans l'année 2015 précédant notre accès aux responsabilités, à une moyenne de 80 à 82 millions depuis 2016.

Donc, la diminution de compensation elle est claire, elle est de 50 millions par rapport aux années les plus fastes pour les compagnies maritimes, et de 20 à 25 millions par rapport aux meilleures années des mandatures précédant notre arrivée aux responsabilités. Et, en diminuant cette compensation, on a mécaniquement augmenté le reliquat qui est passé de 1,5 million par an en moyenne, à 15 à 20 M€.

Je le rappelle, parce que c'est la troisième remarque, la chambre elle ne souligne pas cet effort, elle n'en dit pas un mot, et à mon avis c'est une carence importante dans l'analyse. La chambre régionale des comptes, c'est la gardienne de l'orthodoxie budgétaire, mais la règle budgétaire elle s'applique dans un contexte législatif et politique. Je considère que la chambre régionale des comptes aurait également dû prendre en compte ce que nous avons fait valoir, à savoir que l'article 4425-26 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire la nouvelle rédaction de la loi sur la gestion du reliquat de dotation de continuité territoriale, il est, cet article, la conséquence directe de l'engagement pris ici par le Conseil exécutif et la majorité territoriale de l'époque, de chercher à diminuer au maximum la compensation versée notamment aux compagnies maritimes. La discussion que nous avons eue, et ça été une discussion publique, c'était de dire, il y avait, vous le savez, certains élus à l'époque de l'opposition, qui nous disaient : ne diminuez pas l'enveloppe de compensation parce que si vous diminuez l'enveloppe de compensation, on va vous diminuer l'enveloppe globale de continuité territoriale.

Nous, nous avons dit, à l'époque c'était le Premier ministre, Lionel JOSPIN qui était à cette place : si nous réussissons à diminuer le montant des compensations, premièrement nous nous mettons on meilleure cohérence avec les règles de droit européen ; deuxièmement : est-ce que vous nous garanzissez que vous maintenez l'enveloppe ? Et, puisque vous ne voulez pas nous aider par ailleurs, et j'y insiste, nous avons listé les besoins, nous avons dit : mettez en place des dispositifs spécifiques, par exemple pour les routes. Pour les routes, on avait déjà fait le constat qu'il y avait un décalage énorme entre l'état du réseau routier, notamment départemental à l'époque, et les ressources disponibles, nous avons dit à l'Etat, dans le cadre des négociations globales, aidez-nous, le PEI ne suffira pas. L'Etat nous avait dit non.

Donc, nous avons dit : puisque vous ne pouvez pas mettre en place des dispositifs spécifiques, si nous économisons sur la compensation, garanzissez-nous premièrement le montant global de l'enveloppe de continuité territoriale et deuxièmement, permettez-nous d'élargir les opérations finançables par le reliquat. Et, c'est le nouvel article que vous connaissez, mais je vais le reciter quand même, c'est le nouvel article de la loi 4425-26 qui dit alors à l'époque, les reliquats disponibles venaient financer uniquement les équipements portuaires et aéroportuaires. Nous avons élargi le champ des opérations éligibles - et le nouveau texte dit : les reliquats disponibles sont affectés en priorité à la réalisation d'équipements portuaires et aéroportuaires, puis à la réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires, ou à des opérations d'investissement s'inscrivant dans un projet global de développement du territoire de la Corse, notamment au titre des politiques publiques menées en faveur des territoires de l'intérieur et de montagne.

Donc, il y avait une première possibilité d'utilisation historique du reliquat de la DCT, c'était le financement des ports et aéroports. Nous avons conservé ce financement prioritaire, mais en permettant aussi de financer les deux types d'opérations dont je viens de parler, c'est-à-dire à la fois les routes et chemins de fer, parce que nous avons dit, la continuité territoriale, bien sûr, de port à port, mais la personne qui vit dans l'intérieur, il y a un surcoût supplémentaire, et puis les politiques en faveur des territoires de montagne, parce que c'était une priorité et qu'on nous avait dit, on ne vous met, et notamment le fonds spécial, vous vous rappelez, où de nombreuses régions de montagne abondent, à concurrence de 7, 8, 9 M€ par an, où nous, nous n'avons rien. Nous avons demandé à être financés, on nous avait dit non. Donc, on avait demandé à pouvoir utiliser le reliquat de dotation de continuité territoriale.

Et, c'est de là en fait que part la critique de la chambre, en tout cas le soupçon initial, en disant : vous financez des opérations qui sont hors périmètre du nouvel article de loi. Et, c'est le fond du débat.

Le fond du débat, quel est-t-il ? C'est la quatrième remarque. La chambre n'a pu que constater, et à mon avis elle ne le dit pas assez clairement, que dans l'utilisation du reliquat de continuité territoriale, la Collectivité de Corse, de 2016 à aujourd'hui, a strictement respecté les critères posés par la loi, parce que la loi, elle dit : oui, vous devez financer prioritairement les ports et aéroports. Mais elle n'institue pas de ratio entre le montant du reliquat qui doit être affecté aux ports et aux aéroports, et ce qui peut être affecté au reste. Autrement dit, nous avons le choix, une priorité, mais une priorité qui n'est pas quantifiée.

C'est vrai que la logique initiale de l'utilisation du reliquat, elle est d'utiliser principalement ce reliquat, et même à l'époque exclusivement, pour les ports et aéroports. Mais, dès lors que la loi nous permet de choisir, nous, nous avons fait un choix qui est, à mon avis, le choix du bon père de famille. Sur les ports et aéroports, nous avons d'autres financements, nous avons notamment le PEI. Donc, nous avons choisi de mobiliser prioritairement le PEI, complémentarément avec le reliquat de DCT, nous avons affecté sur les ports et aéroports comme le demande la loi, et puis nous avons gardé une partie, importante certes, pour les routes et notamment les routes départementales.

Et vous le savez, parce que vous m'avez interpellé, et je me tourne vers la majorité, mais je me tourne aussi vers l'opposition, y compris l'opposition de l'époque, à combien de reprises ai-je été interpellé, y compris par les maires, par les citoyens, et ils continuent à le faire, en disant : notre réseau routier départemental, notamment dans le nord pour des raisons objectives aussi, géologiques, est complètement dégradé, il faut intervenir plus, il faut intervenir mieux.

Oui, nous avons fait le choix de, chaque année, c'est le détail, de prendre une partie du reliquat de ce que nous avons économisé à force de discussion et de vertu dans la discussion, notamment sur le montant de la compensation. Eh bien, ce pécule nous l'avons utilisé et conformément à la loi, et nous l'avons mis également, c'est vrai, comme la loi nous le permet, sur les ports et aéroports d'abord et puis ensuite les routes, et en partie le chemin de fer, et enfin le territoire de l'intérieur et de montagne dans le cadre du comité de massif.

Alors, que dit la chambre ? C'est quand même important, c'est pour cela qu'à un moment donné, j'ai réagi, et je trouvais que le traitement, notamment la perception médiatique, qu'a pu donner la communication du rapport d'observation provisoire, qui est quand même très sévère, je trouve que même si les éléments que je viens d'exposer y figurent, ils ne sont pas en valeur dans le rapport de la chambre. Et donc du coup, ils n'ont pas pu être mis en valeur par les tiers, et notamment par les journalistes.

Le fond du problème, le fond de la raison de l'intervention de la chambre régionale des comptes, c'est parce que l'on soupçonnait ou on s'interrogeait, je ne veux pas faire de procès d'intention, pour savoir si oui ou non la Collectivité de Corse, dans l'affectation du reliquat, respectait les règles de la loi. Et la réponse elle est claire, elle est dite en toute lettre : oui, vous respectez les termes de la loi. Et, la chambre régionale des comptes, ne nous formule aucune recommandation.

Alors, c'est vrai qu'on avait un déficit, et là je bats ma coulpe, on avait un problème technique de comptabilité et de données informatiques qui ne nous a pas permis en temps réel d'avoir les opérations consolidées. Mais nous avons reconstitué les opérations qui ont été financées a posteriori, et nous l'avons donné à la chambre. Et la chambre, elle ne s'est pas contentée d'un contrôle théorique, elle a vérifié l'affectation des sommes. C'est la page 8 du rapport, sur 14 M€ justifiés au titre de l'exercice 2019, 14 M€ de factures payées au titre du reliquat de continuité territoriale, la chambre a trouvé en tout et pour tout une opération d'un montant de 30 761 € dont le financement était éventuellement discutable. C'est-à-dire un pourcentage d'erreurs ou de non-respect potentiel de la règle posée par la loi, de 0,02 %, donc epsilon, et une erreur, si tant est que l'erreur soit fautive, qui a été commise de bonne foi.

Donc, le fond du débat c'était celui-là, tout le reste n'est que littérature. Ce que nous avons dit à la chambre régionale des comptes : oui, désormais nous nous mettons en situation d'aller au-delà de ce que prescrit la loi, puisque nous joignons à nos documents budgétaires un récapitulatif analytique de toutes les opérations financées par le reliquat de dotation de continuité territoriale.

Donc, heureux de ce résultat.

Un dernier mot enfin, et je fais la liaison avec notre discussion de tout à l'heure, et je l'avais dit la dernière fois, beaucoup d'entre vous ont dit, d'accord on est dans les clous, avec une honnêteté intellectuelle que je reconnais et que je salue, mais ont dit : ce n'est pas l'esprit, le reliquat de dotation de continuité territoriale, puisqu'on

est dans la logique de continuité territoriale, il faut le mettre sur les ports et sur les aéroports, et par exemple, de façon exclusive. C'est-à-dire le texte initial.

Moi, je suis d'accord pour cela, sauf que, je vous redis de façon forte, si on prend les choses de façon globale, sur les 15 ou 20 M€ que nous réussissons à économiser, d'abord ce n'est pas une ressource pérenne. La chambre nous dit : vous devriez avoir un plan stratégique de programmation des investissements du reliquat de DCT, sur 3 ou 4 ans. Sauf qu'au début de l'exercice, on ne sait pas combien on va avoir à la fin, c'est en fonction des incidents ou du déroulement de l'exécution de la délégation de service public, que la compensation est fixée. La compensation du Covid que l'on a versée pendant le Covid, on l'a maintenue, on l'a quelquefois augmentée, on ne pouvait pas le savoir avant. Le coût du carburant, même si on l'a atténué à travers des mécanismes, il varie. L'ensemble des facteurs qui définissent la compensation versée par la Collectivité de Corse aux opérateurs, notamment dans le domaine maritime, n'est pas un montant fixe. Donc, il y a une variation, on a une moyenne.

Je vous donne un exemple : demain si nous avons à financer, si la Commission européenne valide une délégation de service public, et bien peut-être que nous aurons à payer plus cher, je prends l'exemple des bateaux, si demain on est dans le cadre d'une délégation de service public, et que les compagnies délégataires qui se positionnent et qui sont retenues, financent des nouveaux bateaux, elles vont les payer, et si elles les payent, elles vont nous demander l'amortissement du capital dans le cadre de la délégation de service public, et ça va au augmenter de façon très conséquente, le montant de la compensation et diminuer d'autant le reliquat. D'où la piste que nous avons évoquée, on y reviendra tout à l'heure, dès 2016, de dire il faut une société d'investissement pour que la Collectivité de Corse ait au moins en partie la propriété de l'outil naval. Pourquoi ne pourrions-nous pas envisager d'acquérir, y compris en mobilisant des financements publics, Union européenne ou autres, plutôt que de payer ou surpayer la mise à disposition d'un outil ? Nous disons à la Commission européenne, nous l'avons dit, cette option, vous ne pouvez pas l'écarter a priori. Première remarque.

Deuxième remarque, en termes budgétaires, on va venir sur les documents budgétaires, tout à l'heure, je vais en parler aussi. Je vous le redis, on l'a dit souvent, mais nous allons vous le démontrer de façon encore plus claire et implacable à l'occasion des discussions budgétaires de cette année, nous sommes dans un exercice impossible. Si on prend la totalité des recettes qui sont les nôtres, y compris en faisant tous les efforts qu'il y a à faire pour limiter les dépenses de fonctionnement et maintenir notre capacité d'investissement, si on prend donc le montant de nos



ressources d'un côté et que de l'autre, on pose la réalité de nos compétences, je ne parle même pas de nos projets, c'est encore supplémentaire, nous n'avons pas les moyens budgétaires aujourd'hui d'exercer la totalité des compétences qui nous sont conférées par la loi. Il y a un gap structurel entre les ressources et les dépenses, et cet effet ciseau va en s'accroissant.

Donc nous sommes au bout d'un système. Je pense que la discussion politique, dont j'espère qu'elle va s'ouvrir dans les semaines ou dans les mois à venir, doit nous permettre de poser cette équation, quels que soient les responsables de la Corse, aujourd'hui ou demain. Si nous restons en l'état, ils n'auront pas les moyens de mettre en œuvre les politiques que les Corses attendent, ni dans le domaine des infrastructures routières, ni dans le domaine des infrastructures portuaires et aéroportuaires, ni dans le domaine de l'eau qui est un domaine vital, ni dans le domaine de la santé, ni dans l'aménagement du territoire, dans toutes nos politiques structurantes et indispensables, nous n'avons pas les moyens.

Alors, après il y aura deux catégories de ressources, il n'y en pas 50, il y a où la logique subvention, l'aide, Etat, Union européenne, n'importe quel tiers, ou la ressource propre et la ressource fiscale. C'est ce nouveau système que nous devons construire en intégrant aussi la nécessité d'être vertueux, voire rigoureux sur la contention des dépenses, et notamment des dépenses de fonctionnement, sans réduire le périmètre du service public. C'est celle-là l'équation. Si on la ramène à la DCT, moi je l'avais dit, notamment à l'opposition de droite, et notamment à Paul-Félix BENEDETTI qui disait lors de notre premier débat là-dessus : il faut recentrer le mécanisme de reliquat de dotation de continuité territoriale et le consacrer aux ports et aux aéroports. Moi, je suis prêt à le faire, sauf que les 8 ou 10 M€ qu'on met aujourd'hui sur les 20 M€ de reliquat, à supposer que ces 20 millions soient maintenus, les 10 millions que l'on met sur les routes ou que l'on met sur la politique du comité de massif, on en a un besoin impératif et que si on ne les a plus dans la dotation de continuité territoriale ou dans le reliquat, il faut qu'on est les ait ailleurs parce que c'est une enveloppe qui concerne les besoins de la Corse.

Donc voilà, à mon avis, dans quels termes se présentent aujourd'hui ces problématiques. Je pense que, contrairement à la perception qui a pu en être faite dans un premier temps, ce rapport de la chambre régionale des comptes vient, et l'absence de recommandations le confirme, valider ce qui a été fait en matière d'utilisation du reliquat de DCT. Ce reliquat a été utilisé conformément aux dispositions de la loi, qui elle-même avait fait l'objet d'une évolution suite à une discussion politique. Les termes

de ce contrat politique et les prescriptions de loi ont été strictement respectés. Nous aurons à construire dans les semaines, dans les mois à venir, un nouveau dispositif global et pour la desserte maritime, et pour la desserte aérienne et pour le cadre budgétaire et fiscal dans lequel la Collectivité de Corse inscrira, dans les prochaines années, son action.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Donc, même s'il y aura une prise d'acte, il y a quand même deux rapports de commissions, la commission du développement économique, la CDENATE, qui a pris acte.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

La commission n'a émis aucune observation sur ce rapport appelant à une prise d'acte.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Par contre il y a un rapport de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

M. Xavier LACOMBE a souhaité rappeler que la fin du service complémentaire et de l'aide sociale remontait à l'exercice 2013 et était donc bien antérieur à la gestion de la collectivité par la majorité actuelle.

Par ailleurs, revenant sur l'observation de la Chambre Régionale des Comptes relative à l'absence de document stratégique, M. Xavier LACOMBE a indiqué qu'il était nécessaire de fournir des efforts sur ce point afin de disposer d'une programmation plus juste.

Enfin, il a rappelé que l'objectif des 30 millions d'euros d'excédent de DCT n'était pas atteint malgré les efforts produits. Sur ce point, il a souligné le travail important à fournir dans ce domaine avec notamment une réflexion à mener sur l'éventuel abandon des délégations de service public et la mise en place d'un autre modèle.

Remerciant les services pour les précisions apportées dans la présentation du rapport, M. Jean BIANCUCCI a fait observer que l'avis de la CRC ne comportait aucune recommandation ou réserves et que cela démontrait que les différents échanges qui ont eu lieu entre la CRC et le Conseil exécutif, avaient été productifs.

Concernant l'utilisation des reliquats disponibles, M. Jean BIANCUCCI a rappelé qu'ils étaient affectés prioritairement à la réalisation d'équipements portuaires et aéroportuaires, d'infrastructures routières et enfin d'opérations d'investissements en faveur des territoires de l'intérieur.

Sur ce dernier point, il a indiqué que ce dispositif était bénéfique pour les communes concernées et qu'il n'était donc pas opportun de le modifier pour revenir à la situation antérieure.

Sur l'absence de cadre juridique relatif à l'utilisation du reliquat, M. Jean BIANCUCCI a indiqué que le règlement se construisait à l'usage et qu'en matière d'administration publique, il était souhaitable de nourrir la décision politique au fur et à mesure de l'évolution des situations.

Enfin, concernant la question des délégations de service public, M. Jean BIANCUCCI a indiqué que le Président du Conseil exécutif et la Présidente de l'office des transports étaient en cours de discussions avec les instances européennes sur ce sujet, qui revêt une importance première en matière d'intérêts collectifs.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je donne la parole à qui veut la prendre.

Jean-Michel SAVELLI, vous avez la parole pour « Un soffiu novu ».

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président, je n'ai pas tout à fait la même lecture que vous du rapport de la chambre régionale des comptes, puisque ce rapport est beaucoup plus global. C'est vrai que dans votre rapport, vous vous focalisez essentiellement sur le respect, je dirai, formel, comptable de l'utilisation de ce reliquat, et notamment du reliquat qui est remonté budget général, donc, progressivement au cours des années.

Donc, sur ce point de vue-là, je vous dis franchement, on ne peut que se réjouir effectivement que les règles d'éligibilité du code général des collectivités territoriales aient bien été respectées, ce qui confirme une bonne utilisation, une utilisation à bon escient des 100 M€ qui sont remontés. Sur ce point de vue-là, il n'y a pas de souci.

Cependant, notre analyse ne peut pas s'arrêter à ce simple constat positif. Il faut aller beaucoup plus loin et remonter à la genèse de cette manne de 55 M€, ça c'est la source du rapport de la CRC, donc 55 M€ qui est un potentiel d'économie par an qu'on pouvait faire à partir de 2014.

Je considère aujourd'hui, on parle du reliquat, mais pour moi, il y a deux reliquats, il y a une économie potentielle qui a été générée au fil des années, et je pars de 2014, même si ce n'était pas votre mandature, mais ça va permettre de comprendre aussi, d'analyser la genèse de tout cela, comment s'est constitué ce reliquat et comment il a été, au fil de l'eau, utilisé plus ou moins bien, on verra comment.

Donc, moi aujourd'hui, je vous dis franchement, dont acte, les reliquats qui sont montés en budget général de la Collectivité, ont bien été utilisés, il n'y a aucun souci là-dessus, on ne discute pas.

Si on parle du second reliquat, c'est-à-dire celui qui est « resté », au sein de l'office des transports, qu'est-ce qui se passe ? Je pars d'un montant potentiel de 330 M€ depuis 2014, mais que s'est-il passé en fait ? Alors, je ne vais pas énoncer trop de chiffres, mais en gros, quelques chiffres clés. Fin 2013, les dépenses maritimes étaient de 108 M€. 2014, 2015 on sait ce qui s'est passé, ça été une période difficile pour la SNCM, on sait très bien la fin à laquelle on a assisté à l'automne 2015. Et ensuite, en gros entre 2014 et 2015 en moyenne, c'était 100 M€ par an. L'économie potentielle qui devait être générée à partir de la fin de l'aide sociale, qui a été effective dès 2014, celle-ci a été réellement effective. On sent bien que tout de suite, cette économie-là, n'a pas eu d'effet, très peu d'effet.

Donc, ce qui fait quoi ? C'est que de 108 M€ en 2013, en 2014-2015 là où il aurait dû y avoir le plein-effet de la fin de l'aide sociale et du service complémentaire, on a économisé en fait que 8 M€, et là nous sommes à la fin 2015.

En 2016, qu'est-ce qui s'est passé ? Vous avez pris vos responsabilités, on est repartis un peu de la page blanche, c'est-à-dire une nouvelle compagnie, etc., donc tous les indicateurs étaient au vert. Et là, les dépenses de 2016 sont de 72 M€. Alors, si on fait la différence entre 100 M€ et 72 M€, on voit bien que par rapport à l'économie potentielle - et ce n'est pas de votre fait, ce n'était pas votre mandature, je dirai, on était encore plutôt sur les mandatures précédentes - on voit bien que déjà, quelque part, c'était dilué, une grande partie de l'économie potentielle qu'on peut estimer à 20 et quelques millions d'euros.

Donc là, on est en 2016, 72 M€, dépenses de 2016 sur le maritime.

Quand on va au bout de la période du rapport de la CRC, on constate quoi ? On constate qu'on passe de 72 M€ à 91 M€ en 2019.

Alors là, si vous voulez, on va rentrer dans ce détail-là, parce qu'en fait, le rapport de la CRC et ce sur quoi vous insistez dans votre propre rapport, on est vraiment sur du pur règlementaire, du formel comptable, d'accord ? Moi, ce sur quoi je veux vous interpellier, c'est que sur cette utilisation du second volet de reliquat, c'est-à-dire des sommes qui sont restées au niveau de l'office des transports, il y a eu du bon, mais il y a aussi des interventions sur lesquelles on a du mal à mesurer l'efficacité.

Prenons le cas de la baisse du tarif fret de 11 €, ça part d'un bon principe, on est d'accord sur le principe. Sauf que la question : sommes-nous aujourd'hui en mesure de mesurer l'effet de cette baisse de 11 € par mètre linéaire qui a été mise en place à partir de 2017 et, bon an, mal an, qui a coûté sur cette période-là, 17 M€, 1 700 000 mètres linéaires à 11 €, on est autour de 18 millions par an.

Ces 18 M€, c'est une somme importante. C'est cette somme-là qui explique, en grande partie, pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui, en 2019, à 91 M€.

J'ai fait un petit calcul, j'ai pris un mètre linéaire, baisse de 11€, et j'ai essayé d'estimer l'impact que ça pouvait avoir sur le panier moyen, enfin ce n'est pas bien de dire le panier moyen de la ménagère, mais sur le coût final du client. J'ai essayé de faire une petite simulation : j'ai pris un mètre linéaire égal à 2 mètres cube, et je me suis dit

que si on prend une valeur marchande moyenne de ces 2 mètres cubes, entre 500 et 10 000 euros selon que l'on transporte du foin ou du matériel électronique, j'ai estimé à 5 000 € la valeur marchande d'un mètre linéaire de fret, donc 5 000 € en moyenne la valeur marchande. 11 €, ça correspond à 0,2 % de cette valeur marchande. D'accord ?

Alors, qui nous garantit aujourd'hui que ces 11 €, on les retrouve dans le prix final que paye le client ? Personne. Pourquoi ? Parce qu'on n'est pas au bout de la chaîne de logistique, il y a ensuite le transport terrestre, il y a ensuite les marges, les distributeurs, etc.

Donc, ce que je veux dire par-là, c'est que ce rapport, il insiste beaucoup sur l'aspect règlementaire parce que son objet, la CRC n'est pas là pour donner des orientations politiques. Ceci dit, dans le premier chapitre de ce rapport, il y a quand même une espèce d'alerte par rapport à l'utilisation politique du reliquat qui est resté au niveau de l'OTC.

Moi je reste objectif sur ce dossier, j'ai fait un tableau de comparaison entre l'évolution de l'aérien et du maritime. Le maritime, on voit qu'il y a eu ce « mauvais » départ, que je ne critique pas, mais du fait qu'on se retrouve à un moment donné, dès qu'on attaque la mandature 2016, le compte n'est pas là, les 55 M€ potentiellement d'économie, n'y sont pas, il y a déjà une vingtaine d'euros qui sont dilués dans la nature. Ça reste à expliquer. Effectivement, on ne repart pas de la page blanche du point de vue financier.

Donc, on arrive à 91 M€ en 2019, notamment par rapport à cette baisse, parce que c'était la vraie réalisation, je dirai, qui était justifiable, justifiée et qui allait dans le bon sens, mais qu'on n'est pas capables de mesurer aujourd'hui.

Donc moi j'insiste sur ce rapport-là et sur cette mise en garde (inaudible) de la CRC, sur les choix politiques et économiques qu'on a pu faire dans l'utilisation du reliquat qui est resté au sein de l'office des transports.

Parallèlement, je prends l'aérien. L'aérien était à 78 M€ en 2013, il est à 67 M€ en 2019. Pourquoi ? Moi, je n'ai pas d'explications sur tout, ce que je constate, c'est que l'écart type sur les dépenses annuelles est très faible, il y a une véritable constance, et avec une baisse à la fin ? Pourquoi ? Parce qu'il y a peut-être des choix politiques différents qui ont été faits.

Je prends le cas du carburant, vous dites : c'est vrai qu'il va falloir à un moment donné, d'abord est-ce que c'est notre rôle d'intervenir à chaque fois, ne doit-on pas poser des limites. Un délégataire, c'est un opérateur privé, quoi qu'il arrive, je parle en général, il faut être capable d'atteindre les contrats, de fixer un cadre des limites d'intervention.

La Covid, c'est un cas particulier, est-ce que le carburant doit intervenir ? Est-ce que les compagnies ne doivent pas se couvrir pour éviter les variations, ce que fait « Air-Corsica » ? Et, je pense que le fait que l'on ait cette constance dans les dépenses de l'aérien, vient aussi du fait de choix politiques différents.

Moi, cette fuite en avant où l'on dit : demain, on doit acheter des bateaux, ça va augmenter, etc., et vous dites finalement, après à travers des biens de retour, de délégations qui seront longues. Mais ça on verra aussi l'inconvénient de délégation longue, il y a des inconvénients juridiques, dont on parlera tout à l'heure, vous le savez, notamment par rapport aux tests marché.

Simplement, moi ce que je veux dire, c'est que je ne suis pas là pour critique, je suis là pour prendre acte de la bonne gestion des reliquats qui sont remontés en budget général. Je pense qu'aujourd'hui, il y a de décisions politiques qui sont importantes à prendre, qui consistent à dire que quand on avance, quand on intervient notamment pour baisser les prix, être capables de mesurer ces baisses, savoir si elles sont effectives, savoir si elles ne sont pas diluées dans toute la chaîne de distribution et de constitution du prix et de les contrôler aussi. Ça c'est le premier point.

Deuxièmement, je pense que l'on est justement sur deux dispositifs qui sont en parallèle, un qui fonctionne un peu mieux que l'autre, peut-être que l'outil industriel est plus difficile à maîtriser au niveau du maritime. Mais je pense qu'il faut avoir beaucoup plus de rigueur et avoir une culture de résultats beaucoup plus développée pour l'avenir.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui demande la parole ? Vannina CHIARELLI-LUZI, pour « Fà populu ».

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Mme la Présidente.

Tout d'abord, constater quelques points sur ce dossier, dire que les échanges entre la Collectivité et la Chambre ont été constructifs lors des étapes intermédiaires d'analyse et de contrôle. Force est de constater que la Collectivité a répondu précisément aux interrogations d'optimisation des procédures administratives, comptables et financières.

Par exemple, je vais un peu rentrer dans le détail, mais juste sur un exemple, et je m'en excuse par avance, face aux imperfections de l'annexe réglementaire D1 « Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale » de la nomenclature M57, qui ne permettent pas de préciser le détail des actions financées, la Collectivité, on voit que d'une part, elle a utilisé efficacement le système d'information et de gestion financières né de la fusion des trois collectivités insulaires et ce, en un temps record en comparaison avec d'autres collectivités et d'autre part, elle a élaboré des critères, via un travail collaboratif avec les services de l'OTC, qui permettent de faciliter l'instruction et la rendre conforme aux règles d'éligibilité du fameux article L4425-26 du Code général des collectivités territoriales.

Je ne vais pas reprendre plus avant les diverses explications qui ont permis à la Chambre de valider très favorablement ce contrôle en ne formulant aucune recommandation à notre Collectivité. Cela est particulièrement rare et nous devons nous en féliciter, c'est exceptionnellement favorable

Je voudrais revenir par contre sur l'action positive du Conseil exécutif de Corse, dans la constitution croissante du reliquat de la DCT, corroborée par un élargissement des secteurs éligibles, puisque depuis 2017 il y a une déspecialisation, le Président l'a rappelé, une déspecialisation qui permet d'abonder sur les infrastructures routières, ferroviaires et le soutien apporté à l'intérieur.

Ce choix d'un soutien pour l'aménagement de l'intérieur et de la montagne, s'avère pertinent. Lorsque l'on prend les dernières données de l'INSEE, qui sont sorties il y a une quinzaine de jours, sur le recensement des jeunes en Corse, on s'aperçoit que 41 % des jeunes insulaires de 3 à 24 ans résident dans des communes rurales, que 4 jeunes sur 10 résident dans les villages et 1 sur 5 dans les communes plus reculées



Alors certes, la ruralité ce n'est pas que l'intérieur, loin s'en faut, mais l'intérieur c'est surtout la ruralité. Ces données chiffrées nous montrent bien que l'utilisation d'une partie du reliquat pour entretenir les infrastructures routières et ferroviaires ou les projets de l'intérieur et de la montagne divers soutenus dans le cadre du Comité de massif, est un choix politique judicieux, est un choix politique essentiel pour soutenir le monde rural et simplement le système économique et social insulaire. Cela constitue une priorité pour trouver un équilibre dans l'aménagement du territoire.

Je vous remercie, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci à vous. Alors, qui veut intervenir ?

Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

On se pose la question de l'utilisation du reliquat, mais moi je me pose la question : est-ce qu'il est nécessaire de créer un reliquat ? Est-ce que la dotation dans sa globalité, n'est pas là pour faire baisser, dans une logique de maximorum le prix, que ce soit le prix du passage individuel ou le prix des marchandises ? Peut-être qu'on n'utilise pas à bon escient l'enveloppe puisqu'on a un reliquat, qui en année moyenne a été de 15 M€. Il n'est plus que de 4 M€ en 2020, mais c'est peut-être la réalité de la crise Covid. Mais la vraie question c'est : pourquoi un reliquat ?

On nous a octroyé une enveloppe, elle permet de mobiliser des financements, du moins tant que ce n'est pas encore interdit, même si on sait, on en discutera tout à l'heure, qu'il y a des problèmes sur les logiques d'aides de soutien et de dégression de service.

Mais dans la situation an T, la finalité aurait dû être de baisser substantiellement le coût des passages et 15 M€, oui mais c'est 10 € supplémentaires par remorque transportée au mètre linéaire, ou c'est peut-être une baisse de 30 % ou de 50 % même sur le prix total des passages des résidents.

Donc ce sont des choix, ce sont des discussions qui n'ont jamais eu lieu. Pourquoi avoir un reliquat ? Après bien entendu, une fois qu'il y a le reliquat, il faut l'utiliser, on ne va pas le rendre.

Et dans ce cadre-là, il est vrai que le rapport de la Chambre régionale des comptes, ne fait aucune observation, ce qui veut dire que les choses ont été faites dans la transparence et dans la régularité. Il y a des incohérences comptables, elles sont liées à la programmation par anticipation d'un reliquat putatif avec ensuite les comptes administratifs et les reliquats réels et la différenciation qu'il y a entre le moment du versement à l'instant T par l'office des transports et le moment de l'encaissement sur la caisse générale de la Collectivité de Corse.

Faire un rapport et faire autant de bruit pour si peu, je pense que ça n'honore pas les auteurs du rapport. Ça c'est mon avis, ça ne méritait pas autant de foin. La vraie discussion c'est donc : le reliquat, est-il fondamentalement nécessaire qu'on cherche à amputer la dotation de continuité territoriale d'une enveloppe substantielle qui fondamentalement devrait servir à faire baisser le coût du transport aérien et le coût du transport maritime ? Ça c'est la question.

Et la deuxième, une fois qu'il y a le reliquat, qu'on fasse les choses simplement. Plutôt que de faire des compensations de justification par différence entre ce qu'on a payé, ce que ça a coûté et ce que donc on impute, qu'on le fasse par grandes lignes. Je ne dis pas de n'affecter qu'aux ports et aux aéroports, mais je dis de ne l'affecter qu'aux travaux propres sous maîtrise d'ouvrage CdC pour que d'ailleurs ça nous donne un bénéfice sur le FC TVA, mais ça n'empêche pas de financer le reste.

La Collectivité de Corse, elle a quand même un cash disponible annuel de 130 M€. Si on doit donner 10 M€ de manière contractualisée au comité de massif tous les ans, on va les donner quand même, mais il n'est pas obligé de les flécher à partir des 14 ou 15 M€ qu'on a annuellement par cet excédent. C'est s'obliger après à aller faire des justificatifs sur des travaux dont on n'est pas le maître d'ouvrage, alors que je pense que par la simplicité, si tout ce qu'on doit justifier ne vient que de la Collectivité de Corse intramuros, c'est beaucoup plus simple, parce que des fois il peut y avoir un écart entre la prédiction d'un financement et la réalité de l'exécution. Souvent quand on donne des enveloppes en tête de chapitre, c'est un objet qui a une définition, mais il peut y avoir des déviations. Vous le voyez vous-même, la Chambre régionale des comptes, elle conteste pratiquement 1 million d'euros, pourquoi ? Parce qu'à la marge c'est l'interprétation de ce qu'on peut mettre dans ce qui est autorisé pour l'utilisation du reliquat et ce qui ne l'est pas.

Moi, c'est la simple remarque que je fais, je ne dis pas que l'on ne doit pas financer ailleurs, mais partir du moment où on est en unicité de caisse, et que la

Collectivité de Corse a à un moment donné une entrée d'argent qui est de 14, 15 M€ annuels antérieurement, on les garde sur nos fonds propres et on les transfère directement dans la section investissement de la Collectivité de Corse. C'est beaucoup plus simple.

Je pense que c'est quelque chose qui est, d'abord le contrôleur lahnda, que ce soit la Préfecture ou la Chambre régionale des comptes, n'aura rien à dire parce que c'est la transparence la plus absolue, et ce sont les choses qui sont les plus simples. Ça évite de faire un système à tiroir où on doit faire des justifications croisées, avec d'un côté des montants hors taxes en plus parce que les subventions que l'on envoie ça correspond à des montants hors taxes, de l'autre des montants TVA. C'est quelque chose qui, pour moi, si j'avais à gérer les finances de la Collectivité de Corse, je serais content que l'on me propose de n'avoir qu'un seul panier. C'est plus simple à compter.

Maintenant, Président, que l'on réfléchisse sur le quid du reliquat, parce que dans la réalité, ce qui se passe c'est que le prix du tarif passager n'a pas baissé comparativement aux compagnies concurrentes, et que ce qu'on nous reproche aujourd'hui à Bruxelles, c'est de ne pas avoir besoin de la DSP puisqu'aujourd'hui beaucoup de personnes, y compris les résidents, partent par Toulon alors qu'ils arrivent souvent à Marseille. Quand on fait un comparatif réel, et on doit se le dire, les prix à Toulon sont souvent moins chers. Alors, peut-être que le service est moins bon, peut-être que le bateau est pouilleux, peut-être qu'il sent mauvais, peut-être qu'il y a des rats, je n'en sais rien, mais la réalité c'est que c'est moins cher.

Donc, on aide d'un côté pour avoir un prix qui n'est pas le quantum attendu.

Alors, deux questions : est-ce que l'on met l'argent là où il faut ? Ou est-ce qu'on en met assez ? Est-ce que le reliquat ne devrait pas appuyer un peu plus pour que du fait d'un système de structure qui crée des coûts de revient qui sont peut-être différents d'une compagnie qui n'a pas la charge d'un service public, avec des obligations de rotations sur des dessertes à perte sur certains ports, à certains moments de l'année. Toute une histoire que l'on ne va pas refaire.

Mais la question, c'est que la dotation qu'on a, doit servir à faire baisser les prix, et quand elle ne fait pas baisser les prix, il faut comprendre qu'on nous interpelle et qu'on nous rentre dedans.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Jean-Christophe ANGELINI pour « Avanzemu ».

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Mme la Présidente.

Rapidement, on se souvient tous du moment politique dans lequel la Chambre régionale des comptes a été saisie, donc dirons-nous, par Mme CHEVALIER à l'époque, je n'y reviendrai pas. C'est un rapport qui, quelque part, s'inscrit dans cette séquence de conflictualité, d'opposition vaille que vaille à la Collectivité de Corse. On a l'impression du rapport, sans qu'il soit pour autant « orienté », sinon il aurait été rédigé différemment, qu'il reflète un peu néanmoins cet état d'esprit de l'époque.

En effet, d'un point de vue strictement technique, on voit bien qu'il n'y a, en l'absence de recommandations d'ailleurs, rien de fondamental à opposer à la gestion qui a été mise en œuvre durant toutes ces années.

Vanina BORROMEI qui interviendra je crois un peu plus tard, pour également compléter ce propos, mais nous savons, et pas simplement parce que nous étions à l'époque membres de la majorité, à quel point les choses ont été faites de manière orthodoxe, pour reprendre le terme employé, et conforme au texte applicable.

Quelques remarques néanmoins. Les observations ou les remarques de la Chambre des comptes n'ont, à mon avis, d'intérêt que pour éclairer les décisions à venir. Or, bien malin qui peut dire aujourd'hui à quel type de décision nous serons confrontés dans les temps qui viennent.

Premier point, on le sait, on va en parler un peu plus tard, je crois qu'il en a été assez largement question ces derniers temps, c'est le modèle même de DSP qui est aujourd'hui mis en cause au sens de sa construction historique, au sens de ces pendants financiers et les incertitudes sont aujourd'hui lourdes autour de ce modèle-là. On y reviendra.

L'aide publique aux passagers transportés, la matrice de soutien, la desserte publique de la Corse sont aujourd'hui dans une période de grande incertitude.

Vous avez dit des choses ces dernières heures, il y a des discussions qui sont vraisemblablement engagées, qui vont l'être encore davantage dans les temps qui viennent. Je crois que le premier point d'alerte, il est essentiellement là, parce que parler de dotation de continuité territoriale, alors même que les fondements politiques qui en sont à l'origine sont aujourd'hui menacés, pour le dire rapidement, ça appelle de notre part un point d'alerte qui est légitime et qui, je crois, est largement partagé.

Deuxièmement, il en a également été question ces derniers temps, la question centrale, sans sortir de l'économie générale du débat, de la transition énergétique. Ma question est simple, on changerait de paradigme au plan, dirons-nous, juridique et politique ou pas, on sait de toute façon que la question de la transition pour les navires, elle est posée depuis longtemps.

Nous, sur le dossier, pour le dire rapidement, même si les années 2015, 2017 et suivantes nous ont permis de rattraper un certain retard, on a quand même beaucoup de retard sur ce sujet-là. Pendant que la Corse se battait pour que les bateaux partent et arrivent à l'heure à l'époque de la SNCM, des régions, des territoires, autonomes ou pas, anticipaient les grandes transitions de notre temps et se mettaient en capacité d'y répondre. Nous, à ce moment-là, on était juste en capacité de demander à ce que les bateaux arrivent et partent.

Donc, ce retard-là, même s'il a été un peu rattrapé, il n'est pas innocent. Et au moment où l'on projette des choses en matière de transition énergétique, et notamment pour les navires, ma question est simple : qui va payer ?

On peut considérer que c'est l'entreprise, mais également que par le jeu de la dotation, elle en fasse supporter, en tout ou partie, le coût à la Collectivité via la dotation de continuité territoriale. Je pose la question, et ça renvoie un peu aux propos de Paul-Fé à l'instant même, on n'a pas vocation sur un temps infini, à sanctuariser par principe un reliquat de continuité, alors même que nous reviennent de la part des usagers, qu'ils soient transporteurs, chefs d'entreprises, touristes, peu importe, acteurs économiques ou non, des remontées selon lesquelles on peut continuer à agir sur les tarifs et sur les prestations, donc dès lors à continuer à utiliser ou pas ce reliquat dont on s'honore par ailleurs, qu'il soit maintenu à un niveau intéressant.

Nous, nous n'étions pas de ceux qui disaient à l'époque : ne faites surtout pas baisser le niveau de consommation de la dotation, parce que Paris pourrait être tenté ensuite de garder le reliquat ainsi obtenu. A l'inverse, quelques années après et à

l'examen, on peut considérer que l'on a vocation à continuer à agir sur les prix, mais que cette dotation-là, pour sanctuarisée qu'elle puisse paraître, n'est pas nécessairement gravée dans le marbre pour les années qui viennent. Alors, il faut qu'on soit prudents.

Et, je terminerai sur ces deux points-là, d'accord, ça été dit à l'époque, pour dire qu'on n'a pas vocation à financer de façon massive des opérations dont nous ne serions pas, nous, maître d'ouvrage. Outre le décalage sur la fiscalité qui s'applique aux opérations inscrites, il y a un risque c'est qu'en massifiant ce type d'intervention, nous n'exposons encore davantage, quoiqu'en disent les uns ou les autres, la consommation de crédits à de nouveaux risques juridiques.

Il y a des lignes, on en parle, mais effectivement ça peut permettre de trouver des alternatives aux modes de financement actuel, dont je redis d'ailleurs qu'ils ont été développés dans des proportions financières trop faibles pour engager des analyses, voire des conclusions définitives.

Donc sur ce point, vigilance quant à la maîtrise d'ouvrage et au financement des opérations, une autre alerte.

Dernier point et enfin, ça été dit par le Président du Conseil exécutif, notre groupe l'a souvent dit, la Collectivité, et je crois que c'est là le cœur du sujet, est dans l'incapacité financière et budgétaire, d'assumer les compétences dont elle a été dotée au fil des années, des évolutions statutaires.

Nonobstant les débats à venir, et notamment ceux du jour, sur les chambres, etc., il y a aujourd'hui un plafond de verre que l'on aurait tort peut-être de vouloir percer, tant le risque qui pèse sur la Collectivité, sur les générations futures, devient aujourd'hui très compliqué à assumer.

Alors, ça été dit, nous, nous prenons, et depuis longtemps déjà, le transfert de fiscalité, ce débat doit être ouvert, et de notre point de vue, c'est le débat du jour.

Pour revenir à la chambre des comptes, tout a été dit ou presque, je crois, au fil des interventions. Mais en résumé et d'une formule un peu lapidaire, beaucoup de bruit pour rien, beaucoup d'annonces ou d'effets d'annonces pour au final, un rapport qui ne dit pas grand-chose de négatif comme peut-être ceux qui l'ont commandité l'attendaient. Mais pour nous, Collectivité de Corse, dans la diversité de nos convictions, des lignes fortes et des décisions à faire émerger au plan du financement de

la transition énergétique, au plan du financement du service public, notamment à l'endroit des acteurs économiques, des transporteurs et des usagers quant à l'opportunité de sanctuariser ou pas un niveau de reliquat.

Enfin, des questions pendantes sur les fondements juridiques de cette DCT et sur notre capacité collective à continuer à assumer les compétences qui ont été transférées au moment même où bien légitimement, nous continuons d'en demander de nouvelles. Là, on a un problème sérieux et je crois qu'il est temps qu'on le relie à tous les grands débats financiers, notamment à celui-là, avant que d'aller plus loin.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'abord, il y avait une demande de parole de « Un soffiu novu » qui a encore du crédit de temps et ensuite, je vous passe la parole, M. QUASTANA.

Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Mme la Présidente.

En complément de l'analyse technique qu'a distillé Jean-Michel SAVELLI, d'abord un point de forme. Je ne connais pas de rapport de la chambre régionale des comptes qui n'utilise cette phraséologie un peu inquisitrice et parfois désagréable à lire. Donc, le ton, il est celui de tous les rapports d'observation.

Sur le fond du rapport, et très rapidement parce que c'est plutôt sur les perspectives que je voudrais m'attarder, on a envoyé un bulldozer pour écraser une fourmi, une mauvaise pioche, la fourmi a bien travaillé. Faisons simple, ce qui pouvait être reproché a priori n'a pas trouvé prise au regard des arguments que vous avez distillés.

En revanche, ça appelle au fond un certain nombre de questions auxquelles il me paraît utile de répondre, non pas aujourd'hui, mais dans des débats qu'il s'agit d'organiser, le reliquat, il ne s'agit pas de le regarder sur une moyenne que vous faites, M. le Président, il s'agit de regarder le reliquat, depuis votre prise d'activité sans aller

dans la théorie du fœtus, on pourrait beaucoup dire sur le passé, depuis votre prise de responsabilité, vous dites : on a en moyenne des économies.

Moi, je le regarde en dynamique ce reliquat et j'observe, COVID ou pas COVID, il faudra en mesurer les effets, qu'on retourne vers une constante macabre autour des 100 millions d'euros, en ce qui concerne le maritime. Je suis dans l'épure, ça doit interroger, est-ce qu'il y a une constante macabre et si constante macabre il y a, quels sont les considérants structurels qui fondent cette constante ? Ça mérite qu'on s'interroge pour l'avenir et notamment, pour les dossiers à venir. Premier point.

Deuxième point, je rappelais les désaccords que nous avons eus d'ordre politique sur l'utilisation et pourquoi nous n'étions pas d'accord, même si vous en avez fait bon usage. En gros, historiquement, on met des reliquats, et je rappelle à l'instar de ce que disait Paul-Félix, qu'on ne devrait pas avoir de reliquats. Ce qui compte en matière de desserte maritime et aérienne, c'est la fiabilité et le coût en direction de l'utilisateur. C'est la raison pour laquelle, sur l'aérien, nous vous avons suivis pour faire baisser le prix du tarif résident. C'est ça qui compte.

Bref. Il y a des reliquats. Sur ce reliquat, originellement c'était sur les routes et aéroports et pour des raisons fondées, vous avez demandé à l'époque, en 2017, à ce que ce se soit reversé au pot commun pour qu'on puisse en faire un autre usage, y compris en direction du comité de massif.

On ne va pas se faire, les uns et les autres, les chantres les plus visibles de l'intérieur et de tout ce qui concerne les crédits qu'on doit allouer en direction de la ruralité et pour sauver la ruralité. On est tous d'accord là-dessus. On est tellement d'accord, que nous disions à l'époque, qu'il ne fallait pas rentrer dans ce jeu-là précisément parce que, et c'est ce que dit à tort la chambre régionale des comptes, en gros elle se demande si, puisqu'en effet, ce n'est pas codifié, il peut très bien arriver demain, qu'on mette plus dans la ruralité qu'on en met dans les ports et aéroports, et ce serait sûrement justifié. Nous, on pense qu'il faut sanctuariser la question de la ruralité, si on est tous d'accord, et faire en sorte que ce ne soit pas indexé sur l'utilisation du reliquat.

Pourquoi ? Dernier argument, il y a quand même une aberration dans ce rapport, vous nous dites : il faut planifier l'utilisation du reliquat. Il y a juste un problème, c'est que le reliquat, lui, il n'est pas constant, il y a même un problème



hiérarchiquement supérieur, l'enveloppe de dotation de continuité elle-même n'est pas garantie pour deux raisons.

La première, c'est que c'est tout simplement un article à la loi de finances, c'est une loi. Ce qu'une loi peut faire, elle peut la défaire. Je reviens sur les risques politiques qu'il y a à ce qu'un jour, une majorité au Parlement, décide subrepticement de mettre un terme à cette aventure du fait qu'il y a des reliquats.

Deuxièmement, vous invoquez la parole d'un premier ministre à cette tribune. On sait ce qu'il en est, non pas de la parole donnée de l'Etat, mais de la discontinuité du discours de l'Etat à bien des égards et donc, ce reliquat d'une part, et la dotation ne sont pas garantis. C'est la raison pour laquelle nous n'étions pas d'accord.

Enfin et surtout, je pense que vous avez bien posé les termes du problème, il faut élargir la focale. On peut partager l'idée avec vous, à condition qu'on le mette en débat, que les économies sur les charges de fonctionnement ne suffiraient pas à satisfaire toutes nos politiques. Il va falloir qu'on se le prouve entre nous d'abord, parce qu'au moment où il va falloir négocier l'avenir structurel de la structure financière, je le répète ici au nom de notre groupe, que c'est l'un des enjeux fondamentaux de cette mandature, assier une structure financière durable en fonction des choix politiques que nous faisons, majorité ou majorité et opposition comprise. Jean-Christophe parlait de plafond de verre, vous avez indiqué que nos ressources ne permettent pas de satisfaire toutes les politiques qu'on peut mettre en œuvre. On est face à un problème structurel d'importance et je pense qu'il est urgent qu'en marge de ce rapport, nous nous mettions autour d'une table et qu'on pose ce débat dans des conditions sereines, dépassionnées et fertiles.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

L'orateur suivant sera M. QUASTANA pour « Core in fronte ».

### **M. Paul QUASTANA**

Merci, Mme la Présidente.

C'est asséner des évidences que de dire que s'il y a un reliquat, c'est que l'enveloppe n'a pas été totalement utilisée pour son objet initial. Je voudrais poser deux questions, mais je voudrais avoir des réponses précises de l'office des transports : est-ce

que le fret d'importation est au même coût que le fret d'exportation ? Savoir si on ne serait pas par des mécanismes sournois sous une nouvelle forme de la loi douanière.

Ensuite, je voudrais savoir si, à travers un mécanisme légal, on pourrait, dans le cadre de tout ce qu'on va évoquer tout à l'heure, le PADDUC, le schéma de développement, etc., est-ce qu'on pourrait, à partir d'un mécanisme tout à fait légal pour ne pas s'attirer les foudres de la Commission européenne, favoriser par ce biais nos exportations et participer au développement économique ?

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Mme COGNETTI, vous n'avez plus de temps de parole à « Un soffiu novu » pour ce rapport-là, le temps a été épuisé par M. SAVELLI et M. MONDOLONI.

M. VANNI a la parole.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste 2 minutes pour rappeler quand même, puisqu'on pourrait faire des débats très longs sur le maritime et on en a faits.

Il s'agit d'un dossier de la chambre régionale des comptes sur le fameux reliquat. Moi, je suis très heureux qu'on puisse parler de reliquat puisqu'à l'office des transports, on a connu des années, non seulement il n'y avait pas de reliquat, mais il y avait même des déficits. Aujourd'hui c'est derrière nous.

Aujourd'hui, on constate un reliquat après avoir fait beaucoup d'efforts et d'avoir utilisé et baissé non seulement le fret, le tarif résident dans l'aérien et toutes ces actions ont eu un coût.

Je ne suis du tout pas d'accord avec les chiffres que vous venez d'avancer, je pense que la baisse de 11 euros sur 1,7 million mètres linéaires, ça fait plutôt 18 millions d'euros. Je pense que vous avez dit 1,8, mais bon ! C'est un effort considérable et 13 millions d'euros, le tarif résident dans l'aérien. Donc, on est à peu près à 30 millions d'euros, c'est-à-dire qu'en ayant augmenté les services, en ayant

baissé le tarif résident dans l'aérien, vous savez très bien que dans le maritime, aujourd'hui, ce n'est pas possible puisque la Commission européenne ne nous le permet pas, on arrive à avoir quand même un excédent. Mais il ne faut pas dire qu'on a un excédent parce qu'on n'a rien fait. On a un excédent aujourd'hui, tout en ayant augmenté le service. On répondra sur la question de M. QUASTANA, puisque vous voyez que là aussi, il y a eu des efforts considérables qui ont été faits.

Donc, tout ça nous permet de dire qu'aujourd'hui, on peut faire mieux et plus, mais en ayant fait tous ces efforts, on arrive quand même à avoir un excédent. Il faut s'en réjouir et s'en féliciter, féliciter aussi Jean-Félix ACQUAVIVA et Vanina BORROMEI qui ont travaillé d'arrache-pied puisque je vous rappelle que, quand ils sont arrivés aux responsabilités, les choses n'étaient pas si faciles.

Aujourd'hui, j'ai envie de dire qu'on discute dans un confort d'excédent qu'on peut redistribuer. Moi, je suis très heureux et on l'est tous, qu'on puisse mettre un peu d'argent dans le comité de massif et dans l'intérieur qui en a bien besoin.

On pourra aller un peu plus loin dans la nouvelle DSP, c'est en discussion. Je crois qu'on a déjà fait beaucoup et qu'on a mobilisé cette enveloppe et dans maritime, et dans l'aérien. Peut-être qu'on pourra faire un peu plus, mais on a déjà beaucoup fait, à mon sens.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller.

La demande de parole suivante, c'est toujours au sein de « Fà populu », elle émane de Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Présidente.

Il y a un écho.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Aspittate, o Sgiò Cunsiglieru, ci vulerebbe chì a ghjente tagliessinu u so microfonu, quelli chì sò in casa soia, parce que ce qui donne de l'écho, u ribombu vene

da i microfoni ch'è sò aperti. Quessu ghjè u primu affare. U sicondu, voi avete da parlà quantunque à pena più vicinu di u vostru urdinatore, sè vo pudete, è fate alzà u sonu.

**M. Jean BIANCUCCI**

Mi sintiti avà ?

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Iè. Avete a gola à pena pigliata, quessa a sintimu !

**M. Jean BIANCUCCI**

Hè a stagione.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ghjè a stagione, t'avete raggiò. Andate puru, fate per u megliu.

**M. Jean BIANCUCCI**

L'essenziale hè ch'u ciarbeddu sia lindu.

Vi ringraziu, o Sgiò Presidente...

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

O Jean, avà, avete tagliatu tuttu, ùn si sente più nunda.

**M. Jean BIANCUCCI**

Mi sintiti ? Bè.

Hè un raportu ch'aghju lettu incù piacè. A dicu parchì hè semplice, pà avè suvitatu u maritimu è l'aerianu anni è anni, à oghji, ùn aghju micca vistu un raportu cusì pusitivu.

Sì pò sempri dì ch'annantu à u pianu cuntabili, v'è bè, ma annantu à u fondu, ùn v'è micca. Indè u raportu cusì, sì pò dì una manza d'affari.

Néanmoins, je trouve que nos collègues ont été quelque peu sévères, je parle de ceux de l'opposition, voire pour certains, nuancés, mais on n'a pas l'habitude à l'Assemblée de Corse, en tout cas autant que je me souviens, d'avoir des rapports de la chambre régionale des comptes aussi clairs et aussi validants pour l'action de la Collectivité. Je fais appel à d'autres, comme Jean-Martin, il ne me semble pas avoir vu un rapport de ce type depuis des décennies.

Pour rester dans le sujet, M. Président, votre rapport, je parle du rapport de l'exécutif, vous nous le présentez en 5 points. Si on y regarde bien, tout tourne autour du reliquat. Je crois qu'il faut revenir un peu en arrière.

S'il y a un reliquat, c'est qu'il y a des économies de faites. Ces économies n'arrivent pas toutes seules, elles sont l'objet de négociations, on a l'impression que tout est linéaire et mécanique. Pas du tout. Pour avoir présidé la commission de délégation de service public dans la précédente mandature, je peux vous dire, et pour avoir aussi assuré des réunions de plus de 8 heures de temps, ce qui m'a-t-on dit, était la première fois où on s'est attardés aussi longtemps sur ce type de problème, je peux vous dire que véritablement, notre Collectivité à travers son exécutif actuel et passé, a pris à bras le corps ce problème.

Néanmoins, deux retours en arrière parce qu'on a en fait des comportements de riches ; on considère qu'il y a un reliquat et que donc, le reliquat, comme je l'ai dit, fait l'objet et le résultat de négociations.

Mais en revenant un peu en arrière, Jean-Félix ACQUAVIVA l'avait très bien expliqué, vous savez que pendant des années, nous aurions pu bénéficier de dizaines de millions d'euros, peut-être de centaines depuis, de crédits d'investissement concernant le comité de massif. On a dû constater que la Corse en avait été privée. Je trouve que de cela personne n'en parle.

Deuxième chose, on dit : on investit dans les ports et aéroports, on investit dans le routier qui nous a été transféré. Je voudrais revenir sur une chose, et là aussi je fais appel à la mémoire des anciens, on nous a transféré à la fois les routes, les ports, les aéroports sans évaluation, c'est-à-dire en l'état. Ça nous a posé un problème, à savoir notamment la mise en œuvre du PEI et les coûts que ça a généré notamment, les emprunts que la Collectivité a dû souscrire, quelles que soient les mandatures, pour assurer véritablement ses décisions en matière de choix de développement.

Si on parle du dossier, il faut qu'on parle aussi de la demande qui avait été faite précédemment dans d'autres mandatures d'ailleurs que les mandatures nationalistes concernant la fongibilité de l'enveloppe. Ça a été demandé du temps de GIACOBBI, un peu plus loin aussi dans le temps, ça a été aussi une demande permanente à partir du moment où la DCT a été bloquée en valeur. Je crois que c'était en 2007 ou 2008. Ça veut dire que la DCT a diminué depuis. Certes, la situation de la Corse aurait pu s'améliorer, ce qui n'est pas le cas, les coûts concernant les marchandises et les produits vendus en Corse auraient pu diminuer mais ça n'a pas été le cas. Les problèmes concernant la vie chère se perpétuent.

Paul-Félix BENEDETTI insiste sur le fait que le reliquat devait être affecté uniquement au prix qui est pratiqué et donc, à l'amélioration des tarifs, etc. Le problème, on l'a dit, c'est que le reliquat, ça n'est pas un acquis. Le reliquat, et pour répondre aussi la droite, mais ça a été fait par le Président de l'exécutif, le reliquat, ça ne peut pas être quelque chose de prévisible, d'ailleurs, on l'a vu avec la période COVID qu'il est difficile en la matière de savoir de quoi demain sera fait.

Je voudrais insister sur une chose. Dans cette grisaille que l'on peut constater en matière de transport maritime, mais qui annonce très certainement, je parle de la grisaille bruxelloise, vous l'aviez compris, dans cette grisaille, on aurait pu espérer de la part des conseillers à l'Assemblée de Corse et surtout de l'opposition, une attitude un peu plus conciliante et positive.

Je crois que dans les discussions actuelles, ce rapport peut jouer aussi dans la manière d'exécuter les décisions budgétaires et les moyens affectés par le reliquat, il n'y a rien à dire. Vous l'avez vu, le rapport le prouve. Mais il faut, et je crois que ça a été fait, revenir, Jean-Christophe ANGELINI l'a dit en quelques mots, sur ce climat de suspicion qu'il y avait à l'époque, notamment ce qui m'a été alimenté par Mme CHEVALIER, la préfète. Vous le savez, elle n'a fait que poser les problèmes au lieu d'être un interlocuteur avec l'Etat, le Gouvernement, elle a eu un rôle qui était un rôle de procureur. Eh bien, Mme le Procureur, vous vous êtes trompée au moins sur une chose, c'est la destination du reliquat et j'en suis tout à fait heureux.

Pour ce qui concerne le débat général, notamment le transfert de fiscalité, c'est Jean-Christophe ANGELINI qui a abordé cette question, on peut en parler. Mais, Jean-Christophe le sait, cela présuppose des avancées au niveau politique. Cela pourra faire l'objet très certainement de négociations ultérieures, une négociation que l'on

pourrait mener dans un cadre de relations politiques, à la fois avec le Gouvernement et peut-être aussi avec les candidats à la présidence de la République.

Je crois que je suis un de ceux qui dans la majorité, se réjouissent de ce rapport. Nous soutenons le Président de l'exécutif dans ses démarches actuelles qu'il mène, avec la Présidente de l'office des transports, à Bruxelles. Il y a des choses déterminantes qui sont en jeu. Je crois que nous aurons à reparler du fond du dossier à la fin février puisqu'il y aura un rapport du Président pour cela. Je souhaite en tout cas que l'on aille dans un sens positif pour régler ces problèmes.

Une fois de plus, bien entendu, nous soutenons, le groupe soutient le Président de l'exécutif dans sa mission.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Y a-t-il d'autres interventions ? Pas dans l'hémicycle, pas en ligne non plus. Certains ont épuisé leur temps de parole. M. le Président, je vous repasse la parole.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement, Mme la Présidente, je vous remercie, ça fera la transition avec le rapport qui va être présenté sur les perspectives.

On voit bien que ce rapport de la chambre régionale des comptes nourrit nécessairement notre réflexion et les choix que nous serons amenés à faire.

Je vais répondre en partant de l'intervention de Jean BIANCUCCI. D'abord, le remercier pour les perspectives présidentielles qu'il a tracées. Plus sérieusement, dire que je ne suis pas tout à fait aussi sévère que vous, mon cher collègue et ami, notamment vis-à-vis des positions de l'opposition. Je trouve qu'on n'est pas loin du tout d'être très près d'une vision partagée sur cette question et sur les perspectives importantes de discussions à avoir au plan budgétaire et fiscal. Je me réjouis de ces convergences et je vous propose que nous nous voyons sur les modalités dont nous aurons à parler et à arrêter ensemble, notamment dans le cadre de la conférence des présidents pour que l'Assemblée de Corse, dans sa diversité, puisse être totalement impliquée dans les choix, les discussions à venir, que ce soit dans le domaine des transports maritimes et aériens ou que ce soit de façon plus générale, je l'espère, dans

les perspectives politiques, institutionnelles, budgétaires et fiscales. Donc, je crois qu'il y a une très large convergence.

Quelques mots rapidement.

D'abord, ça a été dit, y compris par l'opposition, notamment par la droite, je remercie de cette honnêteté intellectuelle les intervenants qui disent : sur la motivation initiale de la saisine de la chambre régionale des comptes, il n'y a rien à dire.

Ce n'est pas exactement comme ça que les choses avaient été présentées, notamment au plan médiatique à l'occasion de la fuite du rapport provisoire. Donc, j'espère qu'il y aura le même écho à l'extérieur sur l'analyse sur le fond, qui est aujourd'hui partagée de façon unanime, selon laquelle c'est un satisfecit concernant l'application des règles qui est aujourd'hui délivré à la Collectivité de Corse. J'en suis heureux au plan politique, notamment pour les présidentes et présidents de l'office des transports qui sont intervenus, j'en suis heureux pour les personnels de l'office des transports et j'en suis heureux aussi pour les personnels de la Collectivité de Corse, les DGA qui ont travaillé dans un environnement juridique et technique extrêmement complexe d'une part et évolutif parce qu'on n'a pas intégré aussi les contraintes liées à la fusion. Je suis donc heureux de ce résultat. Premièrement.

Deuxièmement, je crois que tous les intervenants ont bien posé le problème. La question technique qui semblait essentielle de la gestion du reliquat étant purgée, ce qui doit nous importer aujourd'hui, ce sont les axes stratégiques de notre réflexion et revenir au fondement du système.

Je réponds par exemple à Paul directement, mais Flora MATTEI le fera tout à l'heure, on a intégré ça, nous par exemple, dans le nouveau système, on a élargi le périmètre de service public, en tout cas consolidé pour le fret, on a diminué de façon globale, très significative les tarifs et surtout, on a fait valider par l'Union européenne un tarif à l'exportation pour nos producteurs qui est inférieur au tarif puisqu'il est de 20 euros le mètre linéaire au lieu de 35 à 40 euros.

Il est étendu également aux importations de matières premières qui sont transformées sur place. Ça nous permet, par exemple de bénéficier deux fois du tarif puisqu'ils en bénéficient une fois sur l'importation de matières premières, le tarif préférentiel, lorsqu'ils produisent et qu'ils exportent, ils en bénéficient une deuxième fois au titre d'exportateurs. Donc, on a essayé d'intégrer ces problématiques.



Je reviens aux questions fondamentales. La simplification technique et comptable, notre collègue Paul-Félix BENEDETTI, je pense qu'elle tombe sous le sens, elle est d'évidence, sauf qu'il faut qu'on ait la discussion globale. Ça a été dit tout à l'heure, là aussi avec honnêteté intellectuelle par Jean-Martin, on a érigé comme priorité politique absolue la défense de l'intérieur et de la montagne, on ne peut pas avoir la discussion sur l'utilisation du reliquat si on ne la resitue pas dans son cadre général.

Deux chiffres : le FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire), le Jura, annuellement, même superficie que la Corse, 13 millions d'euros. Nous : 300 000 euros. Il faut qu'on nous explique la différence. Si on nous explique la différence, on l'accepte. S'il n'y en a pas, que ce n'est pas justifié dans ces proportions, il faut qu'on nous réévalue à concurrence de ce qu'on donne aux autres territoires montagnards. Ils les ont, ils les méritent, mais je pense que nous les méritons aussi.

Si demain on a une ressource pérennisée, identifiée, consolidée qui correspond à une planification sur 5, 10, 15 ans, on n'a plus besoin de l'aménagement législatif qui a été consenti dans un temps T en 2016, 2017. Première remarque.

Comité de massif, vous le savez, on ne l'avait pas fait, on a perdu en gros entre 200 et 250 millions sur l'ensemble des programmations sur 20 ou 25 ans. Ils ont fait défaut. A un moment donné, ce retard-là, on ne peut pas récupérer la totalité des sommes, mais il faut qu'on dise : aidez-nous à combler ce retard parce qu'on a un territoire de l'intérieur de montagne qui a des potentialités énormes, qui a été oublié, délaissé, et qu'aujourd'hui il faut la contrepartie de tout cela.

Après, on arrive, à la discussion d'après et je la pose : la dotation de continuité territoriale.

D'abord, rappeler qu'elle ne s'applique, et c'est l'Union européenne qui le veut, à titre principal qu'entre la Corse et le continent français. On ne peut pas avoir aujourd'hui de continuité territoriale, à part dans un cadre très ponctuel d'un groupement de coopérations territoriales comme on a essayé de faire avec la Sardaigne, on ne peut pas le généraliser aux relations avec le continent italien, par exemple. C'est une réalité juridique. De même qu'il y a une réalité économique, la Corse est totalement dépendante à 90 ou 95 % des importations et dans ces 95 %, du fret maritime. Il faut changer cette trajectoire, mais on ne va pas la changer en 3 ans, en 5 ans, en 7 ou 8 ans qui est le temps d'une DSP. Donc, il faut une vision stratégique.

L'histoire des relations et le fait que la Corse soit coupée de son environnement méditerranéen, fait que sur cette dépendance totale, 90 % d'importations, la quasi-totalité des importations viennent du continent français, avec une structure de distribution, d'achalandage, etc., qui s'est organisée par rapport au continent français et pas ailleurs, alors qu'on aurait pu penser à d'autres types de complémentarité, par exemple et directement avec la Toscane ou avec la Sardaigne. Ça n'existe pas, c'est à créer. Nous allons essayer de le faire mais le temps que cela monte en puissance, il y a une réalité aussi qui s'impose à nous.

Le fondement, c'est de dire quoi ?

La dotation de continuité territoriale, comme son nom l'indique, elle est pour créer une égalité entre les citoyens insulaires et les citoyens d'un territoire continental.

Première question : y a-t-il un besoin de service public ? C'est ce que nous demande de justifier l'Union européenne. Quel est le périmètre de ce besoin de service public ? Sur le fret, oui ou non et sur le passager, oui ou non ? Pourquoi aujourd'hui les prix sur les passagers, nous ne pouvons pas influencer dans le domaine du maritime parce qu'à part un tarif passagers sur un volume résiduel de quelques dizaines de milliers de passagers par an, qui est contesté aujourd'hui par l'Union européenne, nous ne soutenons plus, parce qu'on considère, et l'Union européenne a considéré qu'il n'y a pas de besoin de service public dans le domaine passagers, eh bien nous ne contribuons plus à financer le passage maritime des passagers. C'est le jeu de la concurrence qui s'organise. Donc, ça, ce sont les réalités.

A un moment donné, dès lors qu'on aura fait, ou pas, valider un besoin de service public, nous pensons qu'il existe, qu'on en aura délimité le pourtour, on nous autorise à verser une dotation de continuité territoriale qui doit compenser le surcoût engendré par la mise en place de ce service public.

Nous avons essayé de le faire dans les conditions techniques qui démontrent que nous ne surcompensons plus.

La vocation, elle est, et nous avons essayé de diminuer le plus possible le prix du fret, sans avoir d'effets pervers, de continuer à diversifier, à monter en production, à diminuer en dépendance, notamment aux importations mais ça se fera, le SRDE2I, etc., changement de modèle et on sait que ça prend du temps, encore faut-il l'engager. Nous

allons essayer de le faire encore mieux que cela n'a été le cas jusqu'à aujourd'hui. Besoin de service public, compensation fret, passagers, aériens, maritimes.

Je vous renvoie, je ne reviens pas sur Jean-Michel SAVELLI, il y a une analyse technique, je vous renvoie à la page 10 de la chambre régionale des comptes avec le graphe sur la tendance forte à la diminution des dépenses. Comme nous avons essayé de corriger les carences de la DSP, à un moment donné, vous verrez que dans le maritime, en 2016 on est à 152 millions d'euros, 173 millions d'euros, c'est le coût de la hausse du carburant à l'époque. Alors nous n'avons pas à intégrer directement, mais à l'époque, il y avait un vide juridique. Si on n'avait pas compensé, ça aurait entraîné un surcoût du fret. S'il y avait eu un surcoût du fret, pour les entrepreneurs et in fine pour les consommateurs, c'était une catastrophe. Donc, on a payé plus, mais on a corrigé, on a intégré dans le contrat qu'aujourd'hui, les délégataires de service public souscrivent un mécanisme de compensation et d'assurance qui est à leurs frais et qui garantit que nous sommes prémunis des variations du prix du carburant. Donc, on a essayé d'améliorer tout ça.

Reste une question fondamentale sur la dotation de continuité territoriale dans le domaine maritime. On met de l'argent, on a des études, qu'on va verser à l'Assemblée de Corse, qui démontrent que cette dotation de continuité territoriale permet de gommer les surcoûts sur le passage maritime entre le continent français et le continent corse. On a évalué ça dans une étude, à environ 10 millions d'euros par an de restitution de pouvoir d'achat aux consommateurs insulaires.

Il n'en reste pas moins, et c'est la question à laquelle on a travaillé à la conférence sociale, que dans beaucoup de domaines et notamment dans les produits de grande consommation, de consommation courante, il y a un surcoût. Donc aujourd'hui, le mécanisme de dotation de continuité territoriale, s'il gomme, nous semble-t-il, de façon satisfaisante le surcoût lié au passage, il y a d'autres surcoûts en amont ou en aval qu'il faut mieux identifier, c'est l'objet d'une étude qu'on a confiée là aussi à des techniciens, pour essayer de les corriger et de les compenser et pas forcément à travers une compensation supplémentaire de notre part.

Donc, sur tout ça, je pense que nous avons travaillé.

Je remercie le groupe « Fà populu in seme », ses intervenantes et intervenants qui ont restitué, qui ont soutenu directement et explicitement ce qui est fait.

Je remercie également les autres intervenants, Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix, Paul QUASTANA, Jean-Martin, enfin je ne vais pas citer tout le monde, y compris l'opposition parce que je pense que sur les fondamentaux, on est d'accord.

Cette affaire du rapport, maintenant, elle est clôturée et elle est derrière nous, sauf que ça nous donne les éléments pour construire notre argumentaire global. Sur la desserte maritime, eh bien on verse au débat tous les éléments que nous avons pour que l'Assemblée de Corse puisse les avoir et accompagner le Conseil exécutif, si elle le souhaite, y compris à l'unanimité, si cela est possible dans les semaines, dans les mois à venir, chacun étant dans le respect de ses prérogatives et compétences, mais pour montrer que la Corse fait bloc sur un enjeu qui est un enjeu central. C'est le maritime et ça sera aussi l'aérien.

L'année prochaine, on a l'aérien qui est un enjeu économique majeur, un enjeu environnemental, un enjeu touristique, un enjeu de service public et un enjeu social comme l'est le maritime, parce qu'en arrière-plan, il y a une exigence légitime au plan social. Il y a dans l'aérien la même exigence puisque nous avons à ce jour deux délégataires, Air France avec des salariés et notamment des centaines de salariés qui sont en Corse, vous savez qu'il y a un vrai risque social récurrent depuis longtemps qui n'a pas été réglé lors des années qui viennent de s'écouler. Et puis, il y a Air Corsica, c'est plus de 800 salariés et familles, un outil stratégique pour la Corse.

Donc, nous devons nous préparer à ces rendez-vous : maîtrise des transports maritimes et aériens stratégiques pour une île ; discussions à venir stratégiques ; discussions à venir sur l'aérien stratégiques ; discussion sur le rattachement envisagé de la CCI et de la CMA stratégique aussi, y compris par rapport à ces exigences de maîtrise de nos ports, aéroports et de nos moyens de transport extérieurs et intérieurs ; la place pour l'initiative privée, oui bien sûr, mais dans un système qui permet de voir ses intérêts fondamentaux garantis.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci à tous pour ces échanges riches à la suite du rapport du Conseil exécutif. Merci, M. le Président pour ces derniers éléments.

L'Assemblée doit prendre acte de ce rapport. Est-ce que quelqu'un ne veut pas prendre acte ? Non.

**L'Assemblée de Corse prend acte** de ce rapport relatif aux observations de la chambre régionale des comptes sur l'utilisation des résultats de la DCT.<sup>1</sup>

Nous allons passer au rapport suivant concernant le maritime. On m'indique qu'il faut faire une petite relance du système qui va prendre une minute pour remettre à niveau les choses. On va le faire, profitez-en pour faire des petites pauses techniques, si vous avez besoin. Nous reprenons tout de suite sur le rapport maritime.

**La séance est suspendue à 12h16. Elle reprend à 12h29.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous avons procédé volontairement à une coupure puisque nous avons procédé à une relance plutôt que d'avoir un débat ou vote qui soient interrompus par la technique qui aurait décidé de s'arrêter. C'est sous contrôle.

Tout de suite, avant la pause méridienne, nous passons au rapport d'information relatif à la desserte maritime entre le continent et la Corse et la Corse et le continent. Mme la Conseillère, c'est à vous de commencer.

**RAPORTU D'INFURMAZIONE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU  
ESECUTIVU / RAPPORT D'INFORMATION DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF**

\* **Raportu n° 024** : Raportu d'infurmazione in quantu à u serviziu marittimu Cuntinente / Corsica.

\* **Rapport n° 024** : Rapport d'information relatif à la desserte maritime Continent / Corse.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

<sup>11</sup> Délibération N° 22/013 AC

Cette question de la desserte maritime de la Corse avec le rapport du Président du Conseil exécutif déposé en dernières minutes, étant donné que nous avons eu des réunions jusqu'à il y a 3, 4 jours, d'où le délai de remise, cette question de desserte maritime, comme vous le savez, est fondamentale, cruciale pour le début de cette mandature. Elle fait partie d'ailleurs des axes prioritaires des enjeux et non pas simplement en termes de vision et d'organisation de la desserte maritime au sens stricto sensu juste organisationnelle, mais aussi et surtout, on en a parlé d'ailleurs à la question orale d'hier, au niveau de la prise en compte de l'environnement, de la prise en compte de l'outil naval. Je pense que ça fait partie des enjeux primordiaux qu'il va falloir que nous regardions en face et très rapidement.

Ce rapport, je vais vous le présenter de manière la plus réaliste possible, objective pour le plus vous donner les informations et moins les ressentis qu'on a pu avoir sur les différentes séances de travail et réunions que nous avons eues.

En gros, il sert à faire deux choses : la première, c'est un point d'étape sur la caractérisation que nous sommes en train de mener pour le tracé des schémas maritimes à l'horizon 2023. Quelles sont les différentes étapes qui ont été lancées ? Quelles sont celles qui vont être poursuivies dans le courant de l'année 2022 ?

Ensuite, un point d'information sur tout le travail qui a été mené depuis les 6 derniers mois pour pouvoir essayer d'informer l'Assemblée de Corse sur les différents échanges qui ont eu lieu à ce sujet entre le Conseil exécutif, la Commission européenne, le secrétariat général des affaires européennes, les différents ministères, chacun dans ses prérogatives et dans ses compétences.

Un petit rappel sur la vision qui guide l'action du Conseil exécutif. La Collectivité de Corse organise ses transports maritimes et aériens entre la Corse et le continent.

La vision que nous avons, c'est la volonté de garantir à la Corse et à ses institutions, une maîtrise parfaite des enjeux stratégiques en matière de desserte maritime et aérienne, de par un périmètre de service public qui correspond à un besoin et à des intérêts de la Corse, à un service efficace de qualité, à des coûts maîtrisés, on en a parlé précédemment via la DCT, à un système économiquement et socialement vertueux.

Enfin, je le disais en introduction, les enjeux de transition écologique qu'il faudra, tôt ou tard, que l'on intègre durablement dans cette stratégie globale. Le tout, et vous le savez, contentieux sur contentieux, dans un cadre juridiquement sécurisé. Ça fait partie d'une équation particulièrement complexe, mais qui assied une vision politique qui est portée de manière courageuse depuis 2016.

Il y a une délibération qui a été actée pour cette vision politique le 6 septembre 2016 et nous sommes en train, en ce moment, de négocier et de discuter avec l'Etat, la Commission européenne.

Ces négociations s'articulent autour de 3 points.

Le premier, c'est solder ce passif et l'héritage du passé. C'est très compliqué, les errements nous poursuivent et il est très difficile de faire infléchir les choses quand vous avez un passif multigénérationnel qui vous colle, en quelque sorte, dans chacune des démarches que vous faites, dans chacune des réunions à laquelle vous allez, c'est la première chose, et qui ont d'ailleurs débouché sur des condamnations pécuniaires, à l'encontre de la Collectivité, particulièrement lourdes.

Le second point, c'est que nous voulons obtenir la clôture de l'enquête formelle qui a été ouverte par la Commission européenne en février 2020 à l'encontre de la délégation de service public 2019/2020 à la demande de la compagnie Corsica Ferries.

Ce qui est juste doit l'être pour tous les états-membres, un traitement équitable entre les états-membres qui organisent les aménagements et les règles de cabotage tels qu'ils l'entendent.

Pour le troisième point, il s'agit plus, et ça rejoint ce que je disais également en propos liminaire, sur la sécurisation juridique, pour construire un système de desserte maritime conforme à nos objectifs à compter de l'expiration de la délégation de service public le 31 décembre prochain.

Nous avons donc très peu de temps. 2022 va être une année qui va être jalonnée, particulièrement dense sur les différentes étapes pour pouvoir caractériser notre desserte maritime et sa future organisation.

Nous en venons aux différentes étapes que nous sommes en train d'organiser aujourd'hui. Nous avons des travaux de préparation sur le futur service public maritime.

Pour faire court, la desserte maritime de la Corse avec le continent français est soumise à des obligations de service public, on appelle ça des OSP. Je ne vais pas vous faire un cours sur les OSP et les DSP. Par contre, il faut aussi qu'on comprenne les différences. Il y a des OSP unilatérales qui cohabitent en ce moment même avec des conventions de délégation de service public. Ce sont ces délégations de service public qui arrivent à échéance en décembre 2022.

Afin d'assurer la continuité territoriale à l'issue de décembre 2022, nous devons avoir cette exigence de continuité et faire des travaux préparatoires pour pouvoir le plus possible organiser le futur service de cabotage entre la Corse et le continent. Des travaux précis vont être faits. Je reviendrai sur chacun de ces points pour en expliquer les différents termes et pour pouvoir vous montrer à quel point il faut être méthodique et à quel point les différentes épreuves qui nous sont imposées, vont dans le sens des prérogatives et des législations européennes.

Dans cet objectif, la Collectivité s'est attachée à respecter les principes du droit européen, notamment à appliquer le test de marché, dit test SNCM, qui précise les 3 étapes à respecter pour démontrer l'existence d'un besoin de service public.

La première phase qui a été lancée en décembre dernier, c'est l'analyse du marché. C'est une caractérisation de la demande qui nous permet, avec différents questionnaires destinés aux usagers, aux convoyeurs, aux personnes qui doivent se rendre sur le continent pour des raisons de santé, pour suivre une thérapie, ou alors des étudiants qui partent sur le continent pour y réaliser leurs études supérieures. C'est une caractérisation avec une consultation publique qui a été réalisée par un prestataire indépendant. Première phase, analyse d'une demande de besoins.

La seconde qui est en cours en ce moment, qui a été lancée il y a quelques jours, c'est la consultation des opérateurs pour déterminer si l'offre privée existante peut répondre à la demande identifiée par la première phase. C'est ainsi qu'on va pouvoir essayer de caractériser la défaillance du marché, avec une carence ou non de l'initiative privée.

Pour la troisième phase, il s'agira de démontrer que la solution retenue pour répondre aux besoins non couverts par l'initiative privée en cas de carence, est bien celle qui porte le moins atteinte au fonctionnement du marché. On part donc sur une approche au moins préjudiciable.



Cette première étape a été relayée, comme je vous le disais pour l'analyse du marché, depuis décembre dernier pour une consultation la plus large. Il y a une campagne de communication qui a été faite, il y a eu des questionnaires qui ont été diffusés via le site de la Collectivité de Corse et via les réseaux sociaux et les journaux.

La consultation a consisté à interroger les résidents, les transporteurs sur leurs habitudes, leurs préférences en termes de transport pour rejoindre le continent par la voie maritime.

Cette consultation a rencontré un succès considérable, je pense qu'il faut le souligner. On a eu une participation de 1 000 personnes tout confondu, (étudiants, personnes qui se déplacent sur le continent pour des raisons de santé, convoyeurs, usagers classiques), qui se sont donc prêtées au jeu pour essayer de caractériser leurs demandes, leurs périmètres, leurs souhaits, leurs habitudes et les préférences qu'ils avaient. C'est un record de participation, je peux le dire, parce que lors de la dernière DSP, on avait en tout et pour tout, même si les conditions avaient été parfaitement réalisées, nous avons totalisé 50 participations, ce qui montre aussi l'intérêt et l'engouement des transports pour les résidents corses.

Quelques points sur les premiers résultats de cette consultation qui permettent d'identifier de manière claire et transparente, ce sont les chiffres, les tendances qui structurent la demande pour les passagers et pour le fret.

Cette consultation a fait apparaître, d'une part une demande de transport maritime pour les passagers qui résident en Corse, donc les résidents corses. Deux types de passagers : les passagers résidents corses et les passagers non-résidents qui forment un segment que l'on n'a pas pris en considération étant donné que l'intérêt est bien de caractériser le besoin des résidents. C'est un petit peu, pour la comparaison, entre les voyages affaires qui nécessitent une régularité, la rapidité du confort versus des voyages en agrément, avec plutôt une vision touristique, avec le vecteur coût qui est particulièrement prépondérant.

Tout cela pour finir sur une demande de transport sanitaire de malades corses, avec leurs accompagnants qui forment une demande sur des besoins spécifiques, idem pour les étudiants. Pour ces déplacements, la destination des Bouches du Rhône est la destination principale. On parle de 81 % du trafic sanitaire au départ de la Corse qui va se faire dans la région marseillaise.

D'autre part, les réponses des transporteurs de fret montrent qu'ils font une distinction entre les transporteurs de semi-remorques, fret non-tracté, le fret roulant, donc fret traqué, et le fret auto-commerce, c'est-à-dire les voitures qui vont venir du continent à destination des concessionnaires et à destination des loueurs de véhicules.

Pour le fret non-tracté qui représente la majorité du flux de fret entre la Corse et le continent, on est sur une caractérisation à 100 % qui se fait actuellement via Marseille.

Pour les deux autres segments, avec des flux sur l'ensemble des ports continentaux français, même certains, par exemple via le port de Nice, sont des transports particulièrement marginaux.

Par contre, pour ce qui est des marchandises dangereuses, il y a un port d'attache qui le port de Marseille. Ce choix de port continental dépend essentiellement de la proximité avec les lieux de chargement, les infrastructures qui vont être afférentes pour le stockage et pour la chaîne logistique qui s'organise de ce côté-là.

Le transport de fret roulant tracté génère des convoyeurs qui sont des passagers comme les autres au sens de trafic général, ce qui plaide en faveur du passager. C'était la première étape, celle qui s'est clôturée au début janvier dernier.

La deuxième étape qui est en train de se réaliser en ce moment, c'est le fameux test SNCM pour pouvoir interroger les compagnies qui desservent la Corse. Quel est l'écosystème de compagnies qui pourraient candidater ? Quels sont les différents périmètres ? Quelles sont les différentes lignes qui pourraient intéresser telle ou telle compagnie ? Donc, de manière très large et ça concerne les délégataires comme les non-délégataires, tout le monde est interrogé de manière identique.

Le test de marché est actuellement encore en ligne. Vous avez le lien qu'il est très important de noter, si vous voulez justement aller voir pour pouvoir vous faire une idée.

Cette phase-là, donc la phase n° 2, va durer 5 semaines jusqu'au 22 février. On pourra à ce moment-là d'ailleurs faire un point d'étape.

La troisième phase et la dernière pour le test SNCM qui s'ouvrira pour la finalisation donnera lieu, en théorie, à un rapport sur le choix de mode de gestion. C'est ainsi et à ce moment-là qu'on parlera d'OSP, OSP unilatérale, OSP compensée,

délégation de service public (DSP). Et donc, cette procédure, qui est méthodiquement irréprochable, nous permet de sécuriser juridiquement le périmètre de service public.

C'était le point technique sur les différentes phases que l'on va devoir mettre en place.

Il y a aussi les discussions en parallèle, vous imaginez ; des discussions qui sont particulièrement techniques, mais aussi beaucoup politiques. Vous savez que ce sujet est particulièrement politique. Ce sont les mêmes discussions, en gros, qui tournent autour de l'existence d'un besoin de service public ; existence d'un besoin de service public, mais aussi la mise en œuvre du service public à l'horizon de 2023.

Il faudra ainsi prendre en compte aussi bien l'Etat, en sa qualité d'Etat-membre, que la Commission européenne, mais également les souhaits et la capacité à organiser de la Collectivité de Corse.

A cette fin donc, des discussions politiques et techniques avec notamment le Secrétariat général des affaires européennes. Nous sommes face à des enjeux stratégiques et avec des modalités opérationnelles d'organisation de desserte maritime de la Corse.

La Collectivité donc entend clairement que le Gouvernement puisse venir absorber complètement les arguments qui sont les siens, pour pouvoir les prendre et les porter à la Commission européenne, pour la défense en tout cas des positions de la Collectivité, notamment sur la demande de clôture de procédure formelle ouverte au titre de la DSP 2019-2020. C'est la première chose.

La deuxième chose. Les discussions politiques et techniques particulièrement complexes avec la Commission européenne, aux fins de validation des points que l'on a évoqués juste avant.

La Collectivité a arrêté en fait cette logique de contentieux de la Collectivité de Corse, de l'exposer comme ça. La Corse et les Corses sont concernés de premier chef, ils sont exposés donc à ces difficultés et ne peuvent bénéficier d'une qualité et d'un confort de desserte maritime tels qu'ils le souhaitent si on est dans cette logique à chaque fois, avec cette épée de Damoclès qui ne sécurise absolument rien.

Il faut apaiser la situation pour trouver un climat d'entente et faire enfin avancer les choses pour que tout le monde puisse y trouver son compte.

Le troisième point, c'est l'implication de l'ensemble des institutions et des acteurs des deux rives. Je ne sais pas si vous avez vu récemment une saisine qui a été faite de la région sud, pour justement essayer de joindre les forces au niveau des élus pour une démarche conjointe des élus de la région PACA, qui nous permettent en fait d'interpeller directement la Commissaire européenne, qui leur permet en tout cas d'interpeller directement la Commissaire européenne, sur l'importance vitale de la desserte maritime pour leur territoire et les enjeux économiques, sociaux et environnementaux que la desserte engendre dans une logique de développement durable. Socialement, économiquement et environnementalement.

De notre côté, Collectivité de Corse et Office des transports, nous maintenons des échanges très réguliers avec la Commission européenne. Les relations sont particulièrement fluides depuis quelques temps, avec de nombreux écrits, avec des procès-verbaux, avec des notes de service qui nous parviennent, avec donc une sécurisation qui nous permet de voir les choses de manière beaucoup plus sereine.

La prochaine réunion technique d'ailleurs, se tiendra avec les services de la DG concurrence de la Commission européenne début février, à laquelle nous participerons et à laquelle d'ailleurs nous pourrions partager les différentes conclusions résultant de la consultation publique achevée en janvier, sur l'analyse des marchés. Cette réunion sera ensuite suivie d'autres réunions qui permettront, avec un rythme que la Collectivité de Corse et l'Office des transports, désirent soutenu, de faire avancer ces interrogations-là et de lever en tout cas tous les doutes pour la procédure formelle en cours.

Parallèlement à ces échanges techniques, nous sommes montés avec une délégation restreinte, le 18 janvier dernier, au Parlement européen. Une rencontre avec la Commissaire européenne qui nous a reçus pour pouvoir justement aborder les questions de la desserte maritime, mais pas que, pour qu'il y ait vraiment un complément d'information entre ce que la Commissaire européenne percevait via la DG concurrence, mais aussi la réalité du terrain que nous avons en Corse, mais aussi entre la Corse et le Continent.

Cette rencontre a permis au Conseil exécutif de présenter directement à la Commissaire européenne les objectifs prioritaires qui sont les siens dans la question de la desserte maritime.

A l'issue donc de la procédure d'enquête approfondie ouverte par la Commission européenne en février 2020, je cite, « *En vue de déterminer si les contrats de délégation de service public relative à la desserte maritime de la Corse attribuée en juin 2019 sont conformes aux règles de l'UE, en matière d'aide d'Etat...* », ce sont

exactement ces propos qui vont être sur la table des négociations au cours de cette année.

Cet échange a également été l'occasion d'exposer, comme je le disais, de manière concrète les réalités de terrain et les spécificités que présente notre île. La Commissaire d'ailleurs a abondé dans notre sens, dans le fait que la Corse est la Corse, la Corse n'est pas la Sardaigne et donc les spécificités sont à prendre à compte dans la desserte maritime.

Le premier point que l'on a vu donc avec la Commissaire, c'était aussi d'expliquer le caractère insulaire.

Nous sommes un territoire isolé, nous sommes une zone non-interconnectée, donc il y a une rupture géographique naturelle de ce bras de mer qu'est la Méditerranée entre la Corse et le Continent. D'ailleurs, la Commissaire européenne a parlé de compensation mise en parallèle avec de la souffrance. C'est-à-dire que s'il y a compensation, c'est justement par rapport à un préjudice, donc cela veut dire en quelque sorte que l'on subit une insularité qu'il faut compenser.

Deuxième point que nous avons abordé avec elle, c'est aussi sur la structure économique de la Corse, et le Président l'a rappelé justement au titre de la DCT, qu'il sera très difficile en tout cas d'infléchir dans les deux ou trois prochaines années du simple fait que nous sommes dépendants d'importations, nous sommes dépendants à plus de 80 %, en tout cas de fret et donc de marchandises qui nous viennent du continent.

Ensuite, et c'est une réalité, on a parlé de saisonnalité des flux, on a parlé des besoins qui sont différents en période estivale et en hiver.

On a également abordé le statut d'île-montagne qui est un statut spécifique, mais qui est un statut qui est inscrit dans le droit français et qui montre en fait, de manière très claire, les difficultés que nous avons à interpénétrer la Corse, son relief, sa topographie, d'un point à un autre de l'île. Et c'est pourquoi la desserte, en règle générale, s'est facilitée en quelque sorte autour des différents ports de l'île. Il est plus facile d'acheminer du continent à un port, plutôt que d'un point à un autre point de la Corse en passant par l'intérieur.

Enfin, l'absence de situation de concurrence pure et parfaite.

Nous avons en tout et pour tout 4 opérateurs pour assurer une desserte maritime en Corse, avec des positionnements qui sont particulièrement compliqués.

La situation également de position dominante d'un opérateur économique dans le domaine des transports de passagers, nous l'avons abordé, ainsi que les risques induits par toutes situations de monopole - des expériences qui sont tirées d'un passé proche et lointain- et d'oligopole.

Il faut rappeler que les situations de monopole sont des situations avec un principe contradictoire aux valeurs de l'Europe.

Il faut ainsi concilier une libre-concurrence avec d'autres principes de l'Union européenne tout aussi essentiels. On parle de cohésion territoriale. On parle d'égalité entre les citoyens. On parle de prise en compte de cette insularité. On parle de nécessité à respecter les prérogatives des Etats et des collectivités infra-étatiques, de droits sociaux, de droits environnementaux, de transparence et d'équité fiscale.

Le Conseil exécutif donc, s'est positionné sur tous ces points de manière très claire et de manière très sereine pour comprendre les différents points de blocage qu'il pouvait encore y avoir au niveau de la Commission européenne pour organiser des échanges réguliers, afin de préparer au mieux le futur cadre de la desserte maritime. C'est chose faite. Elle a ainsi pu nous donner sa vision des faits. Comme je le disais tout à l'heure, la Corse est la Corse et elle ne ressemble à n'importe quelle autre île, donc il y aura des spécificités qu'il faudra prendre en compte et qu'il faudra prendre en compte dans le cadre de la future desserte maritime de la Corse.

Les semaines donc qui arrivent seront décisives.

Le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, de concert, font un travail remarquable pour faire avancer les choses dans le bon sens. Ils sont garants des biens, des intérêts matériels et moraux du peuple corse, des Corses, ont vocation à œuvrer ensemble pour pouvoir résoudre ce problème une fois pour toutes de la desserte maritime entre la Corse et le Continent.

Nous espérons et nous construisons, en tout cas nous mettons tout en œuvre pour que ce dossier connaisse une issue positive et une mise en œuvre opérationnelle sécurisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Il s'agit donc d'un rapport d'information qui n'a pas donné lieu à des rapports de commission.

Par contre, on peut demander si, je pense que l'Exécutif en est d'accord, il y a une intervention dans la salle ou plusieurs, il n'y a pas de souci, notamment des demandes d'informations complémentaires.

Le débat est ouvert. Qui souhaite s'exprimer ? J'enregistre les intervenants.

J'essaye d'organiser un peu les débats, vu l'heure tardive, il est 12 h 55. Je vous invite quand même à la concision.

Je vous en prie, M. SAVELLI.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Mme la Présidente.

Merci, Mme la Présidente de l'Office des transports, pour ce point d'étape qui nous permet d'être informés de l'avancée de vos travaux.

Moi, je vais être beaucoup moins technique et beaucoup plus concis que lors de ma première intervention, et je vais essentiellement faire quelques commentaires et vous demander quelques précisions.

D'emblée, je voudrais vous préciser que notre groupe n'a aucune opposition de principe sur un système de DSP, donc pour clarifier les choses.

Ce que j'ai retenu de ce que vous avez dit et de ce qui est donc inscrit dans le rapport écrit, même si ce n'est pas encore définitif, vous vous appuyez quand même sur la délibération de septembre 2016, qui avait fixé un cadre, votre vision à long terme sur la desserte maritime. En gros, c'est une vision qui consistait à créer une compagnie maritime d'exploitation à capitaux mixtes, avec la création d'une SEMOP (elle n'était pas unique puis l'est devenue) détenue à **51% par la CdC et à 49 % par un pool d'opérateurs privés.**

Là-dessus, j'ai une première question :

Pensez-vous que ce type montage puisse satisfaire les instances européennes sachant qu'il pourrait être contraire au principe, à priori intangible, d'un **appel d'offres ligne par ligne ? Première question.**

**Concernant la durée de la DSP**, vous avez envisagé une période de 10 ans qui permettrait d'amortir les investissements de flotte et de faciliter les acquisitions en biens de retour, en fin de concession. Les deux sont liés, en fait. C'est 10 ans parce qu'il y a un objectif d'appropriation de flotte en fin de concession.

**Très bien**, sur ce principe, sauf que ça pourrait mettre en cause le fondement même de la DSP, à savoir le constat au temps T d'une éventuelle carence d'offre privée.

En gros, ce que je veux dire, c'est qu'on fige dans le marbre une durée de 10 ans, on fait des tests-marchés très régulièrement, on est très précautionneux de ce point de vue-là, mais en figeant une durée de 10 ans, en quelque sorte, sans clause de revoyure, on peut se retrouver à un moment donné dans une difficulté, notamment s'il y avait l'entrée d'un nouvel opérateur.

Je voudrais rappeler, pour mémoire, Mme la Présidente, vous n'étiez peut-être pas encore au fait de ces sujets, mais en 2016, il y avait quand même eu un précédent. On a connu un précédent avec l'arrivée d'un opérateur, qui était peut-être de circonstance, mais l'arrivée d'un opérateur avec 2 cargos, 2 vrais cargos, des ro-ro qu'on appelle, et qui sont venus d'un coup déstabiliser complètement un marché.

On aurait fait un test-marché à ce moment-là, les résultats n'auraient pas été les mêmes que ceux d'aujourd'hui.

Donc, il ne faut pas qu'on raisonne uniquement réglementation, ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire. Il faut savoir qu'on est dans un environnement concurrentiel et qu'à un moment donné, tout acteur peut venir perturber l'environnement et à un moment donné, même s'il vient au début en disant « je viens tant pis, je fais du Marseille-Bastia ou Ajaccio avec un ro-ro sur mes propres moyens », au bout de 2 ou 3 ans, il peut se réveiller en se disant « mais finalement, j'ai en face de moi des concurrents qui sont subventionnés, alors que la carence du privé a changé entre temps ».

C'est la seconde question : pour pallier ce risque, comptez-vous prévoir une clause de revoyure annuelle ? Parce qu'en fait, la seule solution serait d'avoir à un moment donné, dans ce contrat de DSP, une clause de revoyure annuelle qui consisterait en un test-marché, mais qui malheureusement pourrait remettre en cause la pérennité de cette DSP. C'est donc la deuxième question.

Enfin, je terminerai par la mise en œuvre opérationnelle de cette future desserte, en tentant un début de rétroplanning.



Vous avez parlé justement du délai qui nous est imparti, donc moi, j'ai essayé de faire ce rétro-planning :

1<sup>er</sup> janvier 2023, mise en service de la nouvelle déserte, c'est l'objectif

Désignation du/des délégataires : je souligne le fait que la désignation de ce délégataire ne pourra pas se faire dans l'urgence. Un candidat qui répond sur une DSP de 10 ans, c'est une compagnie de transports, elle a des réservations qui sont engagées, car il faut savoir qu'une compagnie de transport, en général, ouvre les réservations sur un délai d'un an.

Donc, il faudra que, compte tenu de la durée de la délégation et des obligations qu'a tout opérateur à un moment donné, puisqu'ils ont une activité courante, il faudra tenir compte donc d'un délai de mise en place raisonnable que j'estime, mais ça n'engage que moi, au minimum de 5 à 6 mois.

Donc, en gros, il faudra qu'on ait, pour respecter ce délai de mise en place, boucler et attribuer fin juin, voire fin juillet cette délégation.

Pour terminer on rétroplanning, je ne vais pas rentrer dans le détail mais il nous resterait 5 à 6 mois pour finaliser les tests marchés, puisqu'ils ne sont pas encore terminés ; valider le cadre juridique avec l'Etat et Bruxelles ; rédiger le cahier des charges ; publier les appels d'offres ; réunir les 2 CDSP (ouverture des plis et des offres) ; négocier ; plus tous les votes qui vont devoir intervenir en assemblée...

Tout cela, effectivement, vous l'avez dit, c'est un planning très serré, qui en plus sera un peu plombé par les échéances du calendrier électoral.

Ma dernière question est : **Pensez-vous que ces délais soient tenables, et avez-vous envisagé un plan B, autre qu'une nouvelle DSP de raccordement ?**

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Normalement, c'est toujours votre groupe qui intervient : Mme COGNETTI.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente.

C'est vrai que le maritime est un enjeu stratégique pour notre insularité. Mais concrètement, vous avez évoqué le fret, le stockage, etc., mais le maritime n'a de sens que si notre réseau est aussi rénové.

Je n'ai pas pu intervenir précédemment parce que nous n'avions pas assez de temps imparti. Donc, la rénovation du réseau routier est aussi nécessaire pour activer ce que vous êtes en train de mettre en place.

Tous les élus qui sont ici et tous les élus qui représentent le monde rural ne peuvent qu'être d'accord avec ce qu'a évoqué le Président tout à l'heure et qu'il a souligné : une rénovation est essentielle pour l'accessibilité aux lieux.

Une route n'est pas une fin en soi, mais c'est plutôt un maillon d'un réseau qui doit être considéré comme un élément essentiel pour notre ruralité et nous savons qu'elle est forte, et la demande aussi.

Donc, trouvons une solution ensemble, comme vous l'avez dit, dans une logique de démarche conjointe en termes d'accessibilité externe et interne.

Voilà le souhait des élus du monde rural aussi. On ne peut pas toujours être laissé-pour-compte et on est d'accord pour cette accessibilité, on est d'accord pour mettre en évidence l'importance du maritime, mais ça va de pair avec le développement de notre réseau routier.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme COGNETTI. Vanina BORROMEI doit intervenir pour « Avanzemu ».

**Mme Vanina BORROMEI**

Salute à tutti ! Merci beaucoup.

Ce rapport, Présidente, qui est essentiel, vous ne serez pas vraiment surprise, j'imagine, de mes propos.

J'ai envie de vous dire finalement, lorsque je vous entends, finalement rien de vraiment nouveau, comme dirait Jean BIANCUCCI, sous la grisaille de la Commission européenne.

Vous avez développé ces procédures que nous avons mis en œuvre depuis 2015, pour être, je pense, un exemple en termes de service public de transport, pourquoi ? Vous parliez de handicap structurel, on a parlé longuement de la dotation de continuité, du besoin de service public.

Aujourd'hui, je dois vous dire, et vraiment l'objectif c'est de vous accompagner car vous connaissez notre attachement à ce service public, lorsque je dis « rien de nouveau sous les cieux de la Commission européenne », c'est effectivement que ce cycle de réunions avait déjà été entamé et les interlocuteurs changent régulièrement, ce qui nous met face à des difficultés sans égal, tout simplement parce qu'il y a ce droit national qui est strictement respecté.

La procédure, vous l'avez rappelé, l'enquête de besoins, un service public de qualité, établir le cahier des charges.

On se réjouit, et je voulais rebondir d'ailleurs sur les chiffres que vous avez donnés, sur les retours du besoin de service public. On est passé de 50 réponses à plus de 1 000 réponses, d'après ce que vous disiez. A mon avis, sans trop m'avancer, pourquoi ? Tout simplement, parce que je crois que ce dossier maritime a fait malheureusement l'actualité ces dernières années et je pense que les usagers ont réellement pris conscience aujourd'hui de l'enjeu qu'il y avait pour ce service public et pour la qualité de ce service public.

Aujourd'hui, vous le disiez, et c'est depuis 2019, il n'y a plus de passagers qui sont compensés. Il n'y a plus de passagers compensés mais, Chère collègue, ce n'est pas pour faire plaisir à la Commission européenne, c'est parce qu'il y a eu des études de besoins de service public qui ont été menées en 2018, en 2019, il y a un opérateur qui trafique sous OSP, qui assure près de 80 % du trafic passagers et donc le retour des enquêtes de besoins de service public a démontré que le passager ne pouvait être compensé plus que de manière résiduelle ; résiduelle pour nous, c'est-à-dire pour l'Office à l'époque et quelque milliers de passagers. Il y avait bien sûr les usagers qui se déplaçaient pour raisons sanitaires, des étudiants et bien sûr les convoyeurs. Mais globalement, le passager n'était plus compensé.

Aujourd'hui, je vous rappelle ces éléments, pourquoi ? Parce que vous parliez de cette enquête formelle qui a été ouverte. Lorsque nous avons présenté tout cela à la Commission européenne en 2019 et à votre assemblée, tout cela était validé en amont. Tout cela était validé ! Et lorsque nous avons pris conscience du chamboulement que cela pouvait avoir, de l'impact que cela pouvait avoir lorsque le passager, vu les retours que nous avons, n'était plus compensé, nous avons fait le choix et c'est peut-être passer un peu inaperçu, mais je crois qu'aujourd'hui ça prend tout son sens. Nous avons fait le

choix de proposer... Et je rebondis du coup sur la durée de ces contrats dont parlait Jean-Michel SAVELLI, la durée du contrat nous a conduit à proposer une clause de revoyure sur les OSP.

Il n'y avait plus de passagers compensés sur la DSP, donc clause de revoyure proposée et validée par la Commission européenne, en proposant... Alors, vous le savez, les OSP, c'est un cahier des charges qui est proposé avec beaucoup, et pour cause puisque ça n'est pas compensé, de flexibilité pour les compagnies qui souhaitent trafiquer dans ce cadre-là. Donc, il y avait pour les OSP qui desservent les ports de Corse, une obligation de desservir en moyenne, selon la saison, trois fois par semaine certains ports, les ports principaux, et nous avons demandé et fait voter en assemblée que cette desserte, dans le cadre des OSP, puisse passer à 4 touchers minimums par semaine. Ce qui ne nous semblait pas exagéré et ce qui pour nous, rassurait et assurait aussi un certain confort pour nos usagers.

Le soir même, nous avons eu un retour, après le vote de l'Assemblée, de la Commission européenne qui nous a demandé de ne surtout pas remettre en cause les OSP, qui étaient pour une durée de 10 ans, et donc, surtout pas de revoyure et surtout, malheur, ne pas demander qu'il y ait un toucher de plus minimum par semaine dans le cadre de ces OSP pour venir éventuellement compenser le fait qu'il n'y avait plus de passagers pris en compte dans le cadre de la DSP.

Je vous rappelle tout cela, pourquoi ? Pour vous dire que les discussions avec la Commission européenne, et aujourd'hui je le dis très tranquillement parce que je considère que le travail qui a été fait a été un travail de fourmi, et d'ailleurs, j'imagine qu'il doit y avoir les services de l'Office des transports à vos côtés, je les salue et les félicite pour le travail qui a été mené et qui continue... Je crois qu'aujourd'hui, il est important de savoir qu'on est vraiment dans une discussion politique, on n'est plus dans un cadre technique. Le cadre technique, on a bien compris que tout était fait.

Et je pense que vous avez un « partenaire » avec le Secrétariat général aux affaires européennes, qui n'est pas là pour défendre le projet politique, mais qui est là pour défendre le travail qui est fait et aller porter votre projet auprès de la Commission européenne. Et les différents contentieux également qu'il y a eu en droit interne démontrent très largement qu'au niveau du droit interne, tout est parfaitement cadré.

Donc, à mon avis, il y a des échéances qui arrivent. Je parle d'échéances électorales, il y a la présidence de l'Europe, qui aujourd'hui est française pour quelques mois. Je ne suis pas certaine qu'il y ait un grand chamboulement, mais je pense qu'il y a justement quelque chose à faire politiquement dans ce cadre-là pour défendre ce service public.

Aujourd'hui, la Commission européenne n'a pas à venir dire à la Collectivité de Corse si le bateau doit arriver plus tôt ou plus tard, s'il doit prendre des passagers. C'est votre besoin de service public et ce sont vos différentes études qui doivent le démontrer. Et ça, je crois que c'est vraiment quelque chose qu'on doit avoir à l'esprit parce que, plusieurs fois, moi-même, je me suis retrouvée dans des discussions où je repartais sans fin dans des explications où finalement, le seul objectif, c'était de me dire à la fin de la discussion « vous voulez une SEMOP, pas de souci, c'est un projet politique, c'est tout à fait valable en droit européen, il n'y aura pas de souci si vous notifiez » ; « proposition de SEMOP, non finalement il n'en faut plus, il en faudrait 5 », très bien ; « non mais finalement il ne faudrait plus de SEMOP, il faut une DSP », « très bien, est-ce qu'on peut faire une DSP longue ? », « Non finalement on n'est pas sûr du délai, c'est trop long mais c'est très court »...

Finalement, on se doit de rappeler à la Commission européenne que c'est aux Etats, et uniquement aux Etats et donc, par l'intermédiaire, à leurs régions, en tout cas à la Collectivité de Corse... Je parle des régions insulaires européennes, puisque les DSP n'ont aucune difficulté dans les autres régions insulaires de l'Europe. La seule difficulté avec la Commission européenne, c'est bien la DSP pour la desserte maritime de la Corse.

Donc, moi je ne saurais que trop vous conseiller, et vraiment dans le bon sens, de ne pas hésiter à rappeler à la Commission européenne quels sont ses devoirs et quels sont ses obligations. Et avec les échéances électorales qui arrivent, ce thème du maritime doit être un sujet essentiel.

La Commission européenne aujourd'hui n'est pas en capacité de venir demander à la Collectivité de Corse de faire des OSP. Elle ne peut pas le faire, elle ne doit pas le faire, elle outrepassé ses fonctions et ça n'est pas à elle de définir ce schéma.

Donc, voilà mon ressenti aujourd'hui, avec ma petite expérience ces dernières années et le ressenti de notre groupe.

J'ai deux interrogations à venir et là je rebondis aussi sur les interrogations de mes collègues tout à l'heure.

Vous avez parlé de choix. Dans les choix que vous proposez, vous parlez d'OSP ou de DSP en fonction des discussions que vous aurez avec la Commission européenne.

Est-ce que cela veut dire que vous remettez en cause le projet politique sur lequel la majorité actuelle se base, puisque vous parliez en référence à 2016 ?

Et quid du calendrier ? Ne vous laissez pas enfermer dans un cycle de réunions, qui à mon avis est essentiel, mais qui pourrait vous bloquer dans un calendrier et il faut assurer cette continuité de service public.

Donc, que comptez-vous faire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ? Est-ce que vous pensez qu'on sera dans les temps ou y aura-t-il une DSP de « raccordement » ?

Voilà les questions qui m'interpellent.

Et vous dire qu'en ce qui concerne la sauvegarde du service public, nous serons toujours à vos côtés, mais il est important aussi de connaître vos choix politiques pour l'avenir.

Merci. J'ai peut-être été un longue, Présidente, excusez-moi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, vous êtes restée dans les temps. Merci.

Intervention suivante enregistrée : Paul-Félix BENEDETTI.

Veuillez-vous manifester si quelqu'un veut intervenir après, sinon je repasserai la parole à l'Exécutif.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je prends note du rapport et des propositions, mais je voudrais vous exposer, et je vais essayer de vous le faire passer simplement, les logiques de DSP.

Je vais commencer par quelque chose de très simple : c'est la théorie des ensembles. On ne peut pas concilier trois ensembles distincts sur une problématique commune maximum. C'est-à-dire le lieu commun de ces trois ensembles, c'est ce qu'on cherche de faire et il y a des difficultés parce qu'ils sont distincts.

Et ces trois ensembles quels sont-ils ?

Le premier, c'est le port de Marseille. On l'a vu récemment, il s'est manifesté politiquement, en pensant nous aider ; je pense qu'ils nous ont enfoncés.

Le deuxième ensemble, ce sont les compagnies publiques DSP, bien qu'elles soient de droit privé, qu'on a peut-être inconsciemment tendance à vouloir préserver ou privilégier au nom de l'histoire ; l'histoire de la défunte SNCM.

Après on a l'autre ensemble : l'autre ensemble, c'est nous, ce sont nos besoins, le besoin des Corses pour faire rentrer des marchandises ou pour faire partir des marchandises à des prix convenables qui ne soient pas en décalage avec la réalité du transport moyen des marchandises dans le monde, et les passagers.

Concilier les trois en même temps, de manière perpétuelle, nous emmène à une impasse. Cette impasse, elle est aujourd'hui matérialisée par la position des instances européennes qui, je pense, dans leur vision, ne sont pas fondamentalement hostiles à la Corse. Ce sont des positions aujourd'hui qui sont hostiles à la fois aux logiques de monopole et à la fois aux entraves à la concurrence.

C'est au travers de ces prismes là qu'on doit positionner nos scénarii pour la future desserte maritime de la Corse.

La précédente mandature a fait faire un rapport d'expertise par le cabinet CLOIX pour définir les contours des besoins en DSP. Le problème, c'est que déjà, sur le fond, la méthode de travail pour définir le besoin en DSP en faisant l'inventaire des carences est économiquement et mathématiquement non fondé. C'est-à-dire qu'ils sont partis sur le postulat de dire « c'est quoi la carence ? ».

La carence, c'est la différence entre ce dont on a besoin et ce que les autres peuvent amener. Les autres, c'est quoi ? Ce sont les deux autres compagnies qui desservent la Corse : la « Moby » et la « Corsica Ferries ».

On affecte à ces compagnies des ratios qui sont discutables, de savoir combien ils peuvent mettre de remorques, combien on met de voitures, combien on met de passagers.

Quels sont nos besoins ? Ils sont de tant. Donc, il va manquer tant. Il manque 450 000 mètres linéaires de remorque sur Ajaccio, 800 000 sur Bastia. Il ne manque pas de passagers à Bastia, il ne manque pas de passagers à Ajaccio. Il manque quelques voitures à Ajaccio. Il manque beaucoup de passagers à Porto-Vecchio et il manque beaucoup de passagers à Propriano.

Rien qu'à partir de ces simples conclusions, on voit que c'est infondé. Les compagnies privées actuelles, si elles le veulent, elles desservent Porto-Vecchio et elles desservent Propriano. Ce n'est pas là le fond du problème, parce qu'il y a un autre postulat en économie : c'est la compagnie « Corsica Linea » (ou la compagnie « CMN »), si demain elle n'était pas dans un système d'adjudication, est-ce qu'elle va s'arrêter ou est-ce qu'elle va avoir une quote-part de transport ? Donc, quel est le besoin réel qui doit être poussé par l'initiative publique.

Hélas, quand on rentre dans le jeu de la justification, on se pend soi-même, parce qu'on a conclu qu'on n'a pas besoin des délais passagers et on a conclu qu'en transport de fret, c'est un peu moins ou beaucoup moins que ce qui était annoncé en termes de mètres linéaires par rapport aux années antérieures.

Alors, on ne doit pas, je pense, rentrer dans la justification, on doit rentrer dans la déclaration. Une île, nous, qui voyons demain sur cette île un état souverain ou du moins des prérogatives de souveraineté, on doit avoir la capacité de décider des modalités de nos transports maritimes.

C'est pourquoi je dis que la liaison avec Marseille, cet ensemble il n'est pas fondé. Il était peut-être fondé au 19<sup>ème</sup> siècle, au moment de la marine à voile, où il était, par des systèmes de courants et de vents dans la vallée du Rhône, plus facile d'aller à Marseille qu'ailleurs, je n'en sais rien. Mais aujourd'hui, si on est un aménageur et qu'on est Corse et qu'on regarde, la logique d'aller à Toulon n'est pas irrationnelle. Il y a, aller-retour, 5 heures de mer en moins, plus de 20 tonnes de fioul par voyage, rien que dans une logique de développement durable et de rationalité, on doit se poser nous la question.

Que les Marseillais cherchent à nous empêcher de nous la poser, je le conçois, mais nous on doit réfléchir. Une DSP à long terme, ce n'est pas fondamentalement Marseille. On doit se poser la question de l'opportunité de Toulon ; l'opportunité de Nice, malgré le fait que son maire ne veut plus de bateaux, parce que c'est la destination la plus proche. Et ensuite, quand on se positionne dans notre repère de Corse, on doit se poser la question de la continuité entre la Corse et l'Italie. Il faut 12 heures pour aller à Marseille de Bastia ; il faut 4 heures pour aller à Livourne à petite vitesse.

Pourquoi jusqu'en 1900, 80 % des échanges de la Corse étaient faits avec l'Italie ? Pourquoi va-t-on rester dans ce schéma où on veut absolument aller à Marseille.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, je pense que le contour complet de la DSP n'est pas défini. On a un canevas qui est l'héritage de ce que nous a imposé l'Etat français, avec la liaison Corse-France. Et on a décrété que notre liaison serait Marseille. Et aujourd'hui, on continue.

Moi, je crois que la DSP qu'on doit faire ne peut être qu'une DSP de transition, très courte, pour qu'on puisse adapter et qu'on réfléchisse à l'évolution.

Si demain, on ne doit pas faire de passagers parce que l'Europe nous impose, parce que nous-mêmes avons écrit qu'on n'en avait pas besoin, c'est la réalité de ce qui



a été produit, et Vanina vous l'a dit. Ça veut dire que les bateaux dont on a besoin pour la DSP ne sont plus que des bateaux rouliers. Sauf qu'un bateau roulier, qui peut avoir 2 500 mètres linéaires de cale, il ne coûte que 60 ou 70 M€, en opposition aux 180 M€ réactualisés d'un Piana, et peut-être des prix bien supérieurs si on ajoute aujourd'hui le prix de la transition écologique avec des bateaux qui fonctionneront au méthane, ou peut-être demain avec des chaudières à bois, parce que ça peut être une éventualité dans un carbone 0.

Les plus beaux bateaux du monde aujourd'hui qui sont des sous-marins, ou des porte-avions sont des bateaux à vapeur, avec des chaudières qui sont nucléaires. Mais un bateau avec une chaudière à bois, ce n'est pas une hérésie dans le monde tel qu'il s'organisera demain.

Tout cela pour vous dire que, aujourd'hui, la flotte est vieillissante : le Piana, qui était un bateau jeune, a aujourd'hui 11 ans, il a été mis en service en 2011 ; le Paoli est dans ses vingtièmes années ; tous les autres sont de très vieux bateaux. Une DSP normalement, elle doit demander des bateaux qui ne dépassent pas la limite d'âge de 25 ans. Mais on ne peut pas envisager de demander des reconstructions de bateaux, des repositionnements, si on n'a pas quantifié le besoin réel et ce besoin, on ne le connaît pas encore, pour deux raisons :

La première, on se le cache, on ne veut pas admettre ce que l'Europe nous demande. Elle nous a demandé d'arrêter les passagers et elle nous demande de regarder l'Europe et de ne pas regarder Marseille. Et l'Europe, par rapport à la Corse, c'est Livourne, c'est Gênes, c'est Nice, c'est Toulon, c'est Marseille et c'est peut-être Sète.

Cela veut dire qu'on doit avoir cet effort ; je ne dis pas qu'on peut le faire en quelques mois, c'est peut-être un travail de 2, 3, 4 ou 5 ans.

Cela veut dire qu'on doit avoir la vision que cette DSP doit être simplement demandée comme une DSP de transition et qui assurera un équilibre à la fois social et économique pour permettre aux trois ensembles constituant aujourd'hui notre entité maritime : l'ensemble Marseille, l'ensemble des compagnies privées sous tutelle publique qui ne vivent que parce qu'on leur donne tous les ans 80 M€, et nos besoins. C'est cela qu'on doit négocier.

On ne doit pas essayer de leur expliquer qu'on a fondamentalement besoin d'une stratégie de transport, parce qu'il y a carence, etc. Parce que la carence, dans ces conditions-là, on va se piéger et on va nous expliquer que la DSP ne sera que pour tant de dizaines de milliers de mètres linéaires de roll et que pour quelques milliers de passagers dans des ports secondaires, où on sait fondamentalement qu'on n'en a pas

besoin et qu'ils ont mêmes été mal comptés, parce qu'on ne peut pas estimer les besoins en passagers en faisant simplement des ratios entre ce qui est transporté et ce qu'il ne l'est pas, parce qu'il faut se poser la question qui est résident et qui ne l'est pas, puisqu'avant on ne les fléchait pas de manière systématique.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il va falloir conclure.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais conclure.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais conclure pour vous dire qu'aujourd'hui, nous on vous appuiera dans notre qualité de Corses et d'indépendantistes, mais pour qu'on ait un système maritime qui soit le nôtre et que la logique que nous impose Bruxelles et qui, par contre, est très favorable, c'est qu'elle veut des DSP à 5 ans ou à 6 ans, et qu'un bateau s'amortit sur 30 ans.

Ça veut dire qu'on est obligé nous d'acheter les bateaux et que si on fait une DSP, ce sera une DSP avec mise à disposition de moyens, c'est-à-dire une DSP d'armement et pas une DSP d'affrètement.

Maintenant, réfléchissons et posons les problèmes, et ne cherchons pas la solution des autres.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Les prises de parole dans l'hémicycle sont terminées, donc je me tourne vers l'Exécutif, qui souhaite intervenir ? Mme la Présidente de l'Office des transports, je vous en prie.

**Mme Flora MATTEI**

Merci, Mme la Présidente.

Forcément des remarques et des remontées d'information qui nous sont très importantes, même si nous savons que la question est particulièrement complexe. Comme je le disais en introduction, c'est vraiment une équation avec beaucoup d'inconnues, mais que l'on essaye, le plus possible en tout cas, de porter en termes de sécurité juridique de façon transparente et selon les méthodes européennes.

Il faut savoir que le test SNCM que nous sommes en train de mettre en place pour la caractérisation du besoin de service public, ce sont des méthodes qui sont éprouvées par la Commission européenne. Ce sont des méthodes qui nous permettent aussi d'avancer d'un pas un peu plus serein. Nous ne sommes pas dans un optimisme de l'extrême, il faut qu'on construise, il faut qu'on avance, c'est quelque chose qui va de pair avec une concertation très large qui nous permet en plus de devoir paralléliser des réunions.

Mme BORROMEI nous le disait très bien, ce n'est pas que des réunions, ce sont des réunions aussi qui nous aident à préciser tous les points sur lesquels la Commission européenne a encore quelques doutes. Rien de plus.

Donc, oui il y a encore du travail de construction, avec un calendrier particulièrement contraint en 2022, avec un rétroplanning très serré, entre l'Assemblée de Corse, les délibérations que nous allons faire, le cahier des charges qu'il va falloir que l'on construise, que l'on soumette, la consultation publique, les attributions courant septembre-octobre pour une mise en service effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, oui c'est un calendrier particulièrement contraint ! Et aussi bien le Secrétariat général des affaires européennes, les ministères avec qui nous avons parlé, aussi bien la Commission européenne, la Direction générale de la concurrence ont en tête ce calendrier. Ils ont en tête toutes les interrogations qu'ils ont encore avec le calendrier parallélisé qu'on leur a proposé pour pouvoir avancer vraiment. Et c'est vraiment le plus important pour construire cette sécurisation juridique de cette future organisation de desserte maritime.

On n'en est pas encore à dire quelle sera sa forme. On n'en est pas encore à parler d'une OSP, d'une OSP unilatérale, une OSP compensée, d'une DSP.

Nous, nous voulions un temps long pour quelles raisons ? Et je rebondis sur la remarque de M. BENEDETTI. Nous voulions un contrat plus long qui nous permette tout simplement d'avoir une vision à long terme. La desserte maritime de la Corse aspire à plus de stabilité.

Nous sommes passés d'une DSP de raccordement, à une DSP de transition, à une DSP courte. A peine le temps de finir un cahier des charges, qu'il faut en renouveler

un nouveau. Vous vous rendez compte du temps passé, de l'administratif pur, alors qu'il y a tellement d'autres projets, tellement d'autres sujets environnementaux, je ne parle que de celui-ci, à mettre en route dans le cadre sécurisé au niveau économique, au niveau social, au niveau environnemental.

Cela nous permet en quelque sorte de nous resituer et de comprendre qu'il y a des enjeux qui sont tout autre. Et il faut que nous les regardions de la même façon.

Juste pour reprendre les interrogations de M. SAVELLI, qui sont tout à fait légitimes, on n'a jamais dit qu'il n'y aurait pas de clause de revoyure sur...

Brouhaha.

Ah oui, mais le test de marché, c'est possible qu'il soit validé passé trois ans, donc c'est complètement... On intègre aussi la notion, hors DSP, c'est fort possible.

Après, ce qu'il faut savoir aussi, et je rebondis à ce qu'a dit Vanina BORROMEI, on a également un régime alternatif qu'on peut essayer de voir sous forme d'OSP, qui nécessiterait d'accorder des compensations aux opérateurs, puisque ces derniers seraient contraints d'assurer une régularité suffisante de rotations au point qu'il existerait un risque de requalification, que cela reviendrait en réalité donc même de manière plus risquée qu'une DSP. Et ce qui viendrait en quelque sorte contrecarrer la stabilité de continuité territoriale à laquelle nous aspirons, qui va contre les principes de l'Union européenne. Vous voyez ce que je veux dire ?

C'est technique, c'est politique, c'est certain. Par contre, il faut que nous avancions. La desserte en a besoin, les Corses en ont besoin. Il ne faut pas considérer la desserte maritime, comme la desserte aérienne d'ailleurs, comme des acquis. Nous le voyons tous les jours. Aujourd'hui, c'est le maritime, demain ce sera l'aérien.

Les Corses doivent savoir : tous les efforts qui ont été faits ces dernières années pour la tarification résidente, pour la stabilisation de la couverture carburant, pour la stabilisation du prix minimal de fret, et j'en reviendrai à la question de M. QUASTANA tout à l'heure, pour l'incitation justement qui est reprise, la compensation par l'Office des transports de l'incitation à l'export avec des tarifications précises et particulières. On parle de 2 M€ qui sont financés par l'Office des transports pour pouvoir aider les gens à transformer et produire localement, et à l'exporter. Alors que nous sommes passés de 46 € par mètre linéaire de fret avant 2015, à 35 € par mètre linéaire de fret de nos jours pour les importations. Nous sommes donc à un distinguo de 35 € par mètre linéaire versus 20 € pour l'exportation.

Ça veut dire que ce sont aussi des avantages que nous avons pu rendre possibles pour les résidents corses qui nous permettent de pouvoir avancer sur ces choses.

Aujourd'hui, ce qu'on nous dit de manière très claire, c'est que rien n'est acquis, ni la tarification résidente aérienne, ni la tarification diaspora à venir que l'on aimerait mettre en place, ni la couverture carburant avec la stabilisation des prix le plus bas possible.

Tout cela pour vous dire qu'il faut que l'on travaille et que l'on arrive à résoudre une bonne fois pour toutes ce passif que l'on traîne depuis des générations sur la desserte maritime et qui tout simplement nous pourrit notre vision de demain, et notre vision de demain, c'est notre rôle politique de se projeter dans ce qui se passera après.

Les contentieux en série, il faut être clair, ils ne profitent à personne, et surtout pas aux Corses.

Je pourrais revenir sur le détail des rétroplannings et sur le plan B.

Sachez que nous ne sommes pas dans un système parfait, nous sommes en Méditerranée avec en tout et pour tout 4 opérateurs qui desservent l'île : on parle de « Corsica Linea », « Corsica Ferries », la « Méridionale » et la « Moby ». C'est un marché de libre-concurrence et l'histoire nous prouve qu'il n'a jamais évolué beaucoup plus que cela. On n'a jamais eu des armateurs qui venaient de Grèce... Vous voyez ce que je veux dire ? Peut-être que ça nous aiderait au regard de l'Europe.

Mais est-ce que localement, on aurait des difficultés ? Oui, on en aurait, c'est certain. Mais nous sommes dans un marché de libre-concurrence qui n'est pas parfait et la Commissaire européenne l'a bien compris.

Ensuite pour rebondir à la question, en tout cas c'est plutôt une remarque constructive de Cathy COGNETTI, le réseau routier, oui, évidemment ! Le réseau routier a pu avoir des crédits réaffectés grâce justement à ce reliquat de dotation de continuité territoriale. Avant cela, avant 2015, nous n'avions même pas de reliquat qui était inscrit aux différents comptes administratifs. Donc, ça veut dire qu'on avait en tout et pour tout l'enveloppe initiale pour la DGA infrastructures et routes, et c'est tout. Grâce au juste rééquilibrage et à la réaffectation en tout cas des crédits, on a pu avoir beaucoup plus de choses, en tout cas dans ce domaine-là.

Pour revenir un peu à ce qu'avait dit Mme Vanina BORROMEI, que je salue et que je respecte au regard de toutes les tâches qui m'incombent aujourd'hui et qui ont

été les siennes il n'y a pas si longtemps. La qualité du service public, les Corses n'abandonneront pas, ni le périmètre, ni les éléments qui nous permettent de caractériser tout simplement qu'il y a un besoin de service public.

Nous sommes sur le terrain, nous le vivons, il y a des pères de familles qui accompagnent leurs enfants faire leurs études sur le continent, avec leur voiture, leur chien, leur poisson rouge et la collection de baskets... Donc, ça fait partie de la vie, il y a aussi les gens qui partent pour subir justement des chimiothérapies en série, avec plusieurs rendez-vous, à 2, 3 jours d'intervalle, qui n'ont pas forcément la possibilité de prendre l'avion pour faire des allers-retours très, très fréquents. Il y a les convoyeurs tout simplement, qui travaillent et qui ne sont pas forcément des gros transporteurs, qui ont un juste un instrument qui leur permet de travailler, de faire l'aller-retour entre la Corse et le continent.

Il faut qu'on l'entende, les spécificités de la Corse, il faut que l'Europe les comprenne. S'ils ont des interrogations, nous y répondrons et c'est ce que l'on fait. Nous avons eu des questions en 2020, nous avons eu des questions en 2021, à la veille de Noël, histoire de nous faire un petit cadeau-surprise, une soixantaine de questions... Nous avons quasiment répondu à toutes les questions et toutes les interrogations de manière précise, structurée, chiffrée, en montrant toujours que la réalité est ce qu'elle est et nous pouvons produire les preuves de ce que nous avons de manière très claire et très sereine.

Vous disiez que vous aviez appliqué exactement la même méthode de jurisprudence SNCM pour le test de marché ; sachez qu'on est allé encore plus loin aujourd'hui, dans la précision et dans la rigueur qui nous est demandée et exigée par la Commission européenne. C'est la Commission européenne qui nous pousse à aller dans ce degré de précision.

Donc, il est très important de ne pas remettre en cause le projet politique, il n'en est absolument pas question. Le projet politique initial est bien de sécuriser au niveau environnemental, économique et social un système qui va servir à tous les Corses pour pouvoir aller et vivre comme n'importe quel citoyen d'Europe continental ferait. C'est très important.

Après, sur les remarques de M. BENEDETTI, sans rentrer dans le débat de la politique de Marseille, je pense au contraire que le simple fait que la demande et que l'interpellation des élus de la PACA, vienne de la part des élus, de la part de responsables politiques, elle est très importante aussi pour dire que nous ne sommes pas seuls face à ces questions-là.

Si demain la Corse est impactée par une DSP qui ne serait pas validée par Commission européenne, la région PACA le sera et je pense que ce ne sera pas du tout les mêmes effets. Nous sommes 350 000 en Corse, en région PACA ce n'est pas exactement la même chose. Il y a des Corses qui travaillent pour les compagnies délégataires, il y a aussi des Marseillais qui travaillent pour ces compagnies là et je peux vous dire que les DSP, si elles tombent, elles ne vont pas faire du mal qu'à la Corse. Et c'est pour cela que les élus se mobilisent, pour essayer justement de contrecarrer, de faire comprendre qu'à un moment donné, il faut prendre des décisions et il faut clôturer une procédure formelle qui n'a pas de sens.

Ce que vous disiez sur la méthode de comptage, ce n'est en tout et pour tout en fait que la jurisprudence du test. Ce n'est que ce que la Commission européenne a mis en place pour pouvoir compter et pour pouvoir comprendre la méthode de marché. Donc, il n'y a aucun problème par rapport à cela, vos propos ne prennent pas en compte la dernière jurisprudence de la SNCM sur certains points.

Concernant les compagnies DSP, vous parliez du fait que nous donnions une grosse partie du montant de la dotation de continuité territoriale pour en fait des compagnies délégataires qui ne font que ce service là ; c'est complètement faux. Il y a une compagnie délégataire, on ne va pas la citer, qui a d'autres activités dans d'autres secteurs, vers le Maghreb, et ça fait partie pour autant de notre... Enfin, voilà, on n'alimente pas des gens pour ne faire exactement qu'un aller-retour entre la Corse et le Continent.

Je ne sais pas si j'ai pu répondre à toutes les questions.

La dernière chose peut-être que j'aimerais rajouter et c'est ce que j'avais dit quand même en propos liminaire : ce n'est pas un retour vers le futur avec des machines à vapeur. Essayons de construire différemment, essayons de voir les choses en nous projetant enfin et en nous sortant de ces contentieux en série qui ne servent pas à grand-chose.

Le verdissement des flottes, les dispositifs qu'il va falloir mettre en place pour pouvoir rendre vertueux les engins sont fondamentaux et c'est maintenant, et vous le savez tous, qu'il faut que nous en prenions conscience.

Nous devrions plus en être à la phase de réflexion, nous devrions passer à l'action, y compris dans ces questions-là et c'est très important.

Si le Président à des compléments ? Je vous laisse la parole.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère, pour les réponses que vous avez apportées à l'Assemblée de Corse, très détaillées et très précises.

Donc, le Président souhaite s'exprimer. Je vous donne la parole. ...

**Le Président SIMEONI**

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse,  
Merci, Mme la Présidente de l'Office des transports,  
Merci, aux intervenantes et intervenants.

Ce rapport d'information est produit, je l'ai dit, pour que l'Assemblée de Corse puisse avoir l'intégralité des éléments qui sont en notre possession au moment où nous abordons une phase qui est cruciale, vous l'avez rappelé, Mme la Présidente de l'Office des transports.

Tout ce qui a été dit est vrai. Et je pense que là-aussi, comme sur la question des ressources budgétaires de la Collectivité de Corse, nous avons le devoir, la responsabilité, et je pèse mes mots, la responsabilité historique de trouver les points d'équilibre entre nous, qui vont nous permettre de gagner un rapport de force juridique, économique et politique qui est vital pour la Corse et pour les Corses.

Ce rapport de force démocratique, il faut le créer et il faut le gagner ; ce qui n'est absolument pas le cas au moment où nous parlons.

Au moment où nous parlons, et je parlerai pour la période que je connais, malgré le travail qui a été conduit de façon inlassable depuis décembre 2015, ce rapport de force aujourd'hui n'est pas gagné et nous n'avons aucune garantie, ni certitude qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous serons dans une situation qui garantisse et prémunisse les intérêts vitaux de la Corse.

Donc, moi je ne veux pas dramatiser à l'excès, mais je ne souhaite pas que le nécessaire, l'indispensable débat technique que nous menons, parce qu'il faut le faire, nous conduise à perdre de vue les enjeux.

Les enjeux ont été exposés par Flora MATTEI.



Premièrement, au moment où nous parlons, solder l'héritage douloureux, ce n'est pas fait. Et si nous ne le faisons pas dans des conditions satisfaisantes, nous ne pourrons plus parler de rien, ni de transports maritimes, ni de budget, ni de politiques publiques.

Je vous le redis encore une fois, l'héritage douloureux, c'est, au moment où nous parlons, 86 M€ (plus les intérêts) à payer. Nous avons obtenu 50 M€, il nous reste, laissons de côté le débat sur les intérêts, 36 M€. Les 36 M€, 20 M€ nous les avons provisionnés et 16 M€ nous les prenons. Ces 36 M€ vont nous manquer de façon cruelle et pour le budget à venir, et pour les budgets suivants. Premier point.

L'héritage, deuxièmement, vous le savez, c'est un contentieux qui est en cours, avec les mêmes juges, le même expert, les mêmes parties, où l'expert a conclu, et nous critiquons radicalement cette expertise, à un préjudice pour la compagnie qui a assigné la Collectivité de Corse en justice, pouvant aller de 23 à 40 M€. Nous allons contester, jusqu'au bout. Mais à supposer que cette condamnation intervienne et devienne exécutoire, nous nous retrouverions avec une somme inassumable pour le budget que nous avons aujourd'hui. C'est la deuxième partie de l'héritage. Ce n'est pas réglé.

La troisième partie d'un héritage et d'une situation extrêmement inquiétante, c'est l'affaire, et c'est révélateur, et Vanina BORROMEI l'a dit tout à l'heure, l'affaire de la procédure formelle qui a été ouverte. Pour nous, elle est une injustice profonde.

Avant notre arrivée, l'État-membre qui a l'obligation de notifier les délégations de service public à la Commission ne le faisait pas. Et cela a contribué aux condamnations.

Nous, la DSP 2019-2020, nous l'avons pré-notifiée, c'est-à-dire que, avant que de la soumettre à la discussion et au vote de l'Assemblée de Corse, nous l'avons transmise à la Commission européenne et la Commission européenne n'a formulé aucune information. Est nihil obstat, allez-y !

Nous avons voté. Nous avons notifié donc, en amont et en aval. La Commission a accusé réception. Elle ne nous a rien dit. Et ce n'est que plusieurs mois après, à la demande d'une compagnie, que la Commission a ouvert une enquête formelle ; une enquête formelle qui aujourd'hui fait peser le risque d'une condamnation entraînant l'obligation pour la Collectivité de Corse de récupérer auprès des compagnies et de la compagnie délégataire, à titre principal « Corsica Linea », les sommes qui ont été versées en 2019-2020. C'est un enjeu économique et social majeur, parce que le

recouvrement de cette somme entraînerait nécessairement la liquidation de cette compagnie.

Donc, nous ne sommes pas ici pour préserver les intérêts de « Corsica Linea », de la « Méridionale », de « Corsica Ferries », de « Moby blue », de « Moby Green » ou de « Moby yellow » ou de qui que ce soit. Nous, nous sommes là pour défendre les intérêts de la Corse. Mais on ne peut pas considérer qu'il soit neutre d'aller encore dans un processus de liquidation, avec ce que cela implique, notamment au plan social, pour des centaines de personnes et leur famille, dans le contexte que nous connaissons tous.

Donc, ces trois volets du contentieux juridique, il faut les solder ; c'est la première exigence.

Deuxième exigence et pour répondre en termes politiques. Nous, nous ne sommes pas là pour appliquer servilement les injonctions de la Commission européenne.

Nous, nous sommes là, et nous l'avons dit à la commissaire qui nous a fait l'honneur de nous recevoir, nous sommes là pour construire un système juridiquement sécurisé, économiquement et socialement vertueux, et qui permette à la Corse d'avoir la maîtrise de sa desserte maritime dans ses aspects essentiels ; aux Corses et aux résidents corses, qu'il s'agisse des citoyens ou des entreprises, d'être égalité de chance et de traitement avec des citoyens et des entreprises de territoires continentaux.

Et en arrière-plan, il y a des objectifs qui sont des objectifs de justice sociale, d'exigence environnementale, de transition écologique, de développement économique qui sont des objectifs stratégiques.

Oui, nous voulons sécuriser ! Mais nous sommes prêts aussi à dire à la Commission d'abord, qu'elle ne peut pas aller au-delà, et je réponds à Vanina BORROMEI, de ce que sont ses prérogatives.

La Commission européenne, en droit, et sous le contrôle de nos avocats, doit exercer un simple contrôle de légalité sur les décisions qui sont prises. Ca ne peut pas devenir un contrôle d'opportunité.

La Commission européenne n'a pas à rentrer dans le détail, elle doit simplement regarder si le besoin de service public existe et ensuite, les modalités d'organisation et d'exercice de l'activité en relation avec ce service public, c'est l'État-membre qui les fixe. C'est fondamental.

Mais, pour que nous puissions tenir ce discours, encore faut-il que l'État-membre auquel nous sommes rattachés le fasse sien et le partage. Parce que même si nous sommes prêts à assumer des désaccords politiques et juridiques avec la Commission européenne, si nous, la Corse, nous allons seuls à Bruxelles, que nous ne sommes pas soutenus par notre État-membre, membre de l'Union européenne, qui a des prérogatives en matière de définition et d'organisation du service public, si nous ne trouvons pas le concours et l'adhésion d'un certain nombre d'acteurs, y compris de l'autre côté de la Méditerranée, et moi, même si je peux partager, mais j'y reviendrai, une partie de l'analyse, sur le long terme notamment de Paul-Félix BENEDETTI, je dis que dans le contexte, cette affirmation qui a été portée de l'autre côté de la rive méditerranéenne, notamment autour de Marseille mais pas seulement, même si nous n'en partageons pas tous les arguments, et si les intérêts ne sont pas exactement superposables, dans le contexte de la négociation actuelle, qui ne pourra pas être une négociation définitive, nous avons besoin de dire qu'il y a oui un besoin de service public !

Mais, et Vanina BORROMEI le sait, et ceux qui étaient présents dans la précédente assemblée le savent aussi, nous sommes aujourd'hui, malgré tous nos efforts et toute notre volonté, dans une incertitude totale.

L'État, avec lequel nous discutons plus et mieux depuis quelques semaines sur ce dossier, ne nous a jamais dit ce qu'il validait dans notre position ou ce qu'il invalidait et pourquoi il invalidait.

Nous avons des soupçons lorsque nous lisons le rapport de l'Autorité de la concurrence, qui ne parle pas au nom de l'État, mais dont les critiques convergent avec l'argumentaire d'un opérateur économique, Corsica Ferries pour ne pas le nommer, et que ce rapport de l'Autorité de la concurrence converge avec les critiques de la Commission européenne. Et que dans certaines réunions, on a pu nous dire, notamment au Gouvernement, « vous savez, vous avez lu le rapport, eh bien il faudrait faire des efforts. Faites des efforts ! ».

Quels efforts devons-nous faire ? Dites-nous ce avec quoi vous êtes d'accord, ce avec quoi vous n'êtes pas d'accord.

Nous, nous disons que nous sommes prêts à jouer le jeu. Nous disons que nous sommes prêts à avoir un discours technique, mais nous disons aussi que nous sommes les élus, les élus de la Corse et les élus des Corses, et que l'intérêt fondamental de la Corse et des Corses, c'est nous qui le défendons, dans la recherche de cohérence et de convergence avec la règle de droit, qu'il s'agisse de la règle de droit nationale ou la

règle de droit européenne. Mais nous avons une légitimité qui n'est pas contestable non plus.

Donc, un discours technique et un discours politique. Nous allons le porter.

Avons-nous abandonné le projet, ce pour quoi nous avons voté en 2016 ? Bien sûr que non ! Bien sûr que non parce que nous pensons qu'il est bon. Mais lorsque ce projet est confronté à des réponses qui ne conviennent pas, nous ne voulons pas passer en force.

En 2020, nous avons fait un appel à candidatures sur une SEMOP et nous ne sommes pas allés au bout de la procédure, pour deux raisons : le contexte COVID, nous l'avons dit devant cette assemblée, et puis nous avons dit également qu'en toute hypothèse, les offres qui avaient été faites n'étaient pas acceptables, que nous ne pouvions pas passer d'une logique de diminution de la compensation à 80 ou 82 M€ par an, à un coût proposé par le groupement qui s'était positionné pour répondre à notre appel d'offres sur la SEMOP de 130 M€. Ça, ce n'est pas possible, nous ne l'avons pas fait.

Par contre, la Commission européenne n'a pas toujours raison. Il arrive aussi que la Commission européenne soit désavouée par la juridiction européenne. La Commissaire de la concurrence, qui est une femme courageuse, elle l'a montré dans son action contre les GAFAM. La Commissaire de la concurrence qui s'est battue contre les rescrits fiscaux de certains grands opérateurs économiques allant jusqu'à leur infliger des amendes de milliards d'euros, elle a été désavouée par la cour de justice qui a annulé les amendes.

Donc, nous, nous ne sommes pas là pour rechercher la validation en toute hypothèse de la Commission européenne.

Si demain, nous considérons qu'en droit et sur le terrain de la défense des intérêts de la Corse, nous avons raison, nous ne céderons pas face à la Commission européenne et nous irons jusqu'au bout.

Moi, ce que je ne veux pas faire, et je pense que vous en êtes d'accord, je ne veux pas, soit par idéologie, soit par aveuglement, soit par paresse intellectuelle, faire des choix aujourd'hui qui pourraient passer et qui dans 7 ans, dans 8 ans, dans 9 ans conduiraient à des condamnations à nouveau de la Collectivité de Corse qui pèseraient sur les épaules des responsables qui seront en situation à ce moment-là et qui pèseraient aussi sur les générations à venir.

C'est pour cela qu'il faut à la fois solder l'héritage et construire un nouveau système et que le scénario idéal, c'est que ce nouveau système soit validé en amont de tout contentieux par l'ensemble des parties : l'Etat bien sûr, la Commission européenne et, disons-le, en dehors des procédures de marchés publics. En dehors des procédures de marchés publics !

Il faut que nous ayons des discussions avec l'ensemble des opérateurs, mais des discussions qui ne soient pas biaisées par l'arrière-plan de négociations par rapport à d'éventuelles procédures.

Lorsque Paul-Félix BENEDETTI disait tout à l'heure, les compagnies qui historiquement ont été délégataires du service public doivent se remettre en cause, nous devons leur dire qu'elles doivent se remettre en cause. Nous le leur avons déjà dit.

Quel a été l'effet pervers du système ? Vous le savez, c'est qu'il y avait des compagnies qui ne vivaient qu'à travers l'attribution de la délégation de service public et qui, au fil des années, étaient certainement dans des coûts de structures trop importants, et que pour assumer l'emploi, derrière, il fallait payer une compensation qui devenait une surcompensation.

Nous sommes des gens qui voulons la justice sociale. Nous savons que les choses ne changent pas du jour au lendemain. Mais s'il n'y a de place, par exemple, que pour 1 000 emplois, ou 500, ou 400 au titre de la desserte de la réalité du service public, il faut qu'on puisse le dire ensemble et se fixer comme nous le faisons pour la Collectivité de Corse, des objectifs-cibles, des évolutions sur 3 ans, sur 5 ans, sur 10 ans. Et puis, on peut aussi penser à ne pas supprimer l'emploi, mais à diversifier l'activité et avoir des compagnies qui demain se positionnent sur l'éventuelle attribution de service public, s'il est validé, et qui développent en dehors du service public, et de façon totalement étanche d'un point de vue de la perméation entre les systèmes, une activité privée ailleurs. Donc, ce système-là, il faut l'inventer.

Et de la même façon, et je réponds à Paul-Félix, intellectuellement, nous partageons l'analyse.

Le système aujourd'hui n'est pas un système issu de rien. Quand je disais au seuil de mon propos, la Corse aujourd'hui importe 90 à 95 % de sa consommation, est-ce que c'est ce que nous voulons dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans ? Non ! Nous avons acté ensemble : développer l'économie de production, soutenir, diversifier l'agriculture, etc., etc. Mais la réalité, dans 5 ans, 10 ans, 15 ans, c'est que ce pourcentage-là, nous n'allons pas le faire changer d'un coup de baguette magique.

Lorsque dans une île qui est au cœur de la Méditerranée et qui est à 11 km de la Sardaigne, la totalité ou la quasi-totalité de nos importations viennent de France continentale, ce qui veut dire que nous n'importons pratiquement rien ou n'exportons pratiquement rien, ni vers la Toscane voisine à 3h30, ni vers la Sardaigne voisine de 11 km. C'est le résultat d'une histoire économique.

Bien sûr que nous devons dire à la Commission européenne, « nous voulons penser un système dans lequel la Corse soit connectée économiquement et donc en termes de transport, y compris de transport maritime, avec Marseille, Nice, Toulon, Sète, la façade méditerranéenne de la France, mais aussi l'Italie, la Sardaigne ou, côté ouest, la Catalogne, mais ça ne va pas se construire, Paul-Félix, vous le savez, en 2 ou 3 ans, et vous l'avez dit.

Lorsque nous avons réussi à mettre en place, avec quelle difficulté, un groupement de coopération européen territorial avec la Sardaigne, où nous avons un besoin, notamment pour le port de Propriano, parce que nous avons aussi, dans les évolutions, la question des ports. On a aujourd'hui 5 ports, 2 ports principaux, 3 ports secondaires. Lequel d'entre nous serait prêt à dire qu'il n'y a pas besoin de ports secondaires, ou qu'on les sacrifie demain matin ? Il y a le maire de Porto-Vecchio qui est ici, il y a des élus de Propriano, des élus de Bastia, des élus d'Ajaccio, des élus de l'Île-Rousse. Nous savons l'importance qu'ont ces ports et l'utilité dans un trafic qui est un trafic saisonnier, y compris de fret, où la route ne permet pas de desservir l'intégralité de la Corse, à supposer par hypothèse que l'on conserve 2 ports principaux seulement ; ce qui est impossible.

Donc, toutes ces données, il faut les intégrer.

Lorsque nous avons fait une DSP pour la Sardaigne, nous n'avons pas eu de compagnies qui se sont positionnées, parce qu'aujourd'hui, la réalité économique des relations entre la Corse et la Sardaigne fait que, comme nous avons configuré l'offre, il n'y a pas eu d'opérateurs, et certains nous le reprochent amèrement et puis d'autres s'inquiètent, vous le savez, en nous disant : mais attention, si dans le contexte actuel vous mettez une DSP, il ne va y avoir que des importations sardes qui vont venir concurrencer les entrepreneurs, etc.

Vous connaissez ces problématiques, vous savez qu'elles ne se traiteront que dans le moyen terme.

Donc je termine.

Aujourd'hui, il y a un temps qui est court. Nous, on ne peut pas aller vers la discussion en disant « on renonce ». Normalement, ça finit le 31 décembre 2022 ; le 1<sup>er</sup> janvier 2023, on doit avoir le nouveau système. Nous, on dit, on est prêts, posez-nous vos questions. On a fait tout ce que vous demandiez et on considère que nous avons des réponses qui correspondent.

Si vous considérez que ces réponses ne correspondent pas, dites-nous pourquoi et on est prêts à en débattre.

S'il faut trouver des systèmes intermédiaires, on les trouvera. C'est vrai que quand on voit l'ampleur de la tâche, l'ampleur des difficultés, les questions juridiques, économiques, etc., on se dit qu'il sera très difficile d'avoir un nouveau système pérenne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais on ne peut pas être dans l'incertitude, on ne peut pas être dans le risque juridique, on ne peut pas être dans le risque social, et on ne peut pas être dans le risque économique.

Et donc, il faut qu'on trouve le moyen d'avoir une vision partagée avec l'État, avec la Commission européenne et qu'on sécurise ce cheminement.

Et une des conditions sine qua non (il y en a 2 à mon avis), au plan technique et au plan juridique, c'est d'être irréprochables sur la vision du court, du moyen et de long termes ; c'est ce qu'on essaye de faire et c'est ce que je crois, nous avons fait.

Deuxièmement, c'est la politique. La politique, il faut que cette assemblée, et c'est mon vœu, vous le savez, c'est ce à quoi je nous invite, il faut qu'on parle à voix haute et à voix forte, avec l'ensemble des acteurs, si possible, avec les syndicats, avec les familles concernées, avec les maires, ici, trouver des soutiens ailleurs et dire : nous, nous sommes... Elle l'a dit à la fin. Vous savez, on n'a pas traité la Croatie, État insulaire, ou l'Italie, État insulaire, comme on est en train de traiter la Corse, île appartenant à la l'État-membre France, pourquoi ? C'est le poids des années passées.

La Commission, en Croatie, en Italie, elle n'est pas rentrée dans le détail des lignes OSP, des lignes DSP, de ceci ou de cela. Elle a considéré qu'il y avait un besoin de service public et elle a laissé l'État-membre et l'autorité compétente organiser ce besoin de service public, en vérifiant que le montage juridique respectait les grands principes. C'est cela le bon niveau. Le vrai niveau de contrôle, c'est celui-là, ce n'est pas un autre.

Sauf que nous, on part avec un handicap, le handicap des années et des décennies passées, on l'a identifié, on a traité le problème. Mettons-nous en configuration de mener cette bataille et de la remporter, parce qu'elle est essentielle ;

elle est essentielle pour l'emploi, elle est essentielle pour l'économie, elle est importante côté France continentale, elle est essentielle pour la Corse. Essentielle pour la Corse !

Donc, il n'y a qu'une seule option : c'est de réussir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Merci à tous pour ces échanges et nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir, avec une perspective qui relève bien évidemment de l'analyse de la concurrence des transports, mais également une analyse qui doit relever aussi de la politique de cohésion et de l'équité aussi entre les citoyens corses, qui sont européens, et les autres, puisqu'il y a une question d'accessibilité aussi qui se pose.

Donc, une perspective systémique sur laquelle nous insisterons aussi dans les semaines et les mois qui viennent. Très important.

Je demande à l'Assemblée donc de prendre acte de ce rapport d'information qui était donc le bienvenu.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport d'information.<sup>2</sup>**

Il est 14 heures, nous allons suspendre la séance.

Je vous invite à aller déjeuner rapidement, le plus rapidement possible. L'idéal serait 15 heures.

Nous allons commencer par le débat sur la CCI d'abord.

On fait les sénateurs après, il y a encore des discussions, on ne sera pas en mesure de voter sur le collège des grands électeurs à 15 heures.

Faites un effort, revenez pour 15 heures. Mais tout le monde doit faire cet effort-là, bien sûr. Et on commence par la CCI d'abord.

**La séance est suspendue à 14 heures et reprise à 15 h 30.**

---

<sup>2</sup> Délibération N° 22/014 AC



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le quorum est atteint, il y a beaucoup de monde connecté, donc en prenant en compte toutes les personnes qui sont en teams, nous pouvons débiter nos travaux, ça incitera peut-être nos collègues des autres groupes à nous rejoindre.

**RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION**

\* **Raportu n° 023** : Raportu d'infurmazione nantu à u studiu di u transferimentu di a tutela di a Camera di Cumerciu è d'Industria di Corsica è di a Camera Regionale di i Mistieri è di l'Artisgianatu di Corsica versu a Culletività di Corsica.

\* **Rapport n° 023** : Rapport d'information sur l'étude du transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Corse vers la Collectivité de Corse.

Vous avez la parole, M. le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM., chers collègues, un rapport important, stratégique, s'il en est, rapport d'information certes, mais pas et phase importante dans un processus engagé il y a près de trois ans et qui va maintenant entrer dans une phase beaucoup plus opérationnelle, d'où la nécessité de présenter aujourd'hui ce rapport d'information qui permettra à votre Assemblée d'être pleinement et utilement informée de l'ensemble des diligences qui ont été accomplies jusqu'à aujourd'hui.

Egalement de prendre connaissance de ce dossier, de se l'approprier selon des modalités, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, dont nous aurons à convenir avec vous, bien sûr, et avec les Présidents de groupes. Il me semble indispensable que l'Assemblée de Corse puisse, dans les semaines et les mois à venir, s'approprier ce dossier, je l'ai dit, et s'impliquer pleinement dans le cadre de ses prérogatives et compétences, dans la phase opérationnelle du processus de transfert et de rattachement de la chambre de commerce et d'industrie de Corse et de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Corse vers la Collectivité de Corse.

Au seuil de ce propos introductif, je tiens à saluer la présence dans les rangs du public du Président de la chambre de commerce et d'industrie de Corse, Jean DOMINICI, de la première vice-présidente, Mme DIMENZA, du vice-président, Pierrot ORSINI, du président de la commission des ports, Fanou VENTURINI et du directeur général, M. ALBERTINI, ainsi que du directeur, M. SIMONETTI. Et puis, également saluer la présence du Président MARTINELLI de la chambre des métiers et de l'artisanat. Merci de votre présence qui vient physiquement et symboliquement rappeler combien nous avons, et travers nous, nos institutions respectives, cheminé main dans la main, comme nous continuerons de le faire, pour mener à bien ce chantier, qui est un chantier stratégique.

Mme la Présidente, le dossier est largement connu. Le temps presse, mais je voudrais quand même que nous nous donnions le temps, dans le cadre de cette présentation et notamment des interventions des élus de l'Assemblée de Corse, de bien cerner le périmètre des enjeux.

D'un point de vue global, avant de parler de ce que sont la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers, de ce qu'elles sont aujourd'hui, de ce qu'elles ont représenté historiquement et de ce qu'elles font et ont vocation à continuer à faire, non seulement pour leurs ressortissants, mais pour l'intérêt général et pour la Corse, je voudrais d'abord souligner que les chambres consulaires, institutions économiques de proximité, ont fait l'objet depuis une dizaine d'années, de plusieurs réformes drastiques impulsées par l'Etat.

Au cours d'évolutions législatives, notamment à travers la loi NOTRe de 2015, à travers la loi PACTE de 2019, leur périmètre d'intervention, mais également les conditions de leur financement, ont été profondément modifiés, et dans le sens, bien sûr, d'une véritable asphyxie financière de ces institutions. Le choix global qui est porté au plan national, c'est clairement soit de la faire disparaître, soit de les inscrire dans une logique de concurrence, notamment dans le domaine de la formation, en limitant leur intervention pratiquement uniquement à ce secteur.

Donc, une évolution qui est une évolution qui conduit à la disparition des institutions consulaires, en tout cas dans la forme qui a prévalu pendant des décennies.

Ça, c'est la tendance d'ensemble au plan national.

Simplement un chiffre qui va vous permettre de prendre la mesure des moyens mis en œuvre pour mettre en application cette stratégie.

Les ressources globales des chambres de commerce et d'industrie au plan national, représentaient en 2012, ressources propres, environ 1,5 milliard d'euros, elles ont diminué jusqu'à ne plus représenter que 550 millions d'euros en 2022. Donc, vous savez que l'Etat a notamment prélevé les fonds de roulement, l'épargne des CCI et diminué leurs ressources propres. Et, cette tendance générale se retrouve au niveau de la CCI de Corse qui est passée durant la même période, soit un laps de temps de 10 ans, de ressources propres de 8,6 M€ à 3,8 M€. Donc, une diminution tout à fait conséquente, qui s'accompagne d'une volonté de restreindre très fortement le périmètre d'intervention des chambres.

En Corse, les institutions consulaires ont une histoire, elle est l'histoire de femmes et d'hommes qui les ont incarnées. Elles sont étroitement corrélées à beaucoup des avancées qui ont caractérisé et jalonné la vie économique et sociale de l'île depuis des décennies. Et puis, elles ont aussi et surtout un savoir-faire, un savoir-faire éprouvé dans une relation de proximité avec le tissu économique et social et avec le terrain.

Enfin, en ce qui concerne la CCI, désormais régionale comme la chambre des métiers, elle a également, la CCI, la qualité de concessionnaire de nos ports et aéroports. Nous en avons parlé ce matin, inutile d'insister sur l'importance de la maîtrise stratégique pour un territoire insulaire de son transport maritime et de son transport aérien, non seulement dans le périmètre de définition du service public, dans les exigences de connexion à notre environnement national, européen et international et méditerranéen, a fortiori pour une île largement dépendante du tourisme.

Cet enjeu de maîtrise de nos choix stratégiques en matière de transport maritime et aérien, passe par le périmètre du service public, par les outils du transport, et puis également, bien évidemment, par la maîtrise des infrastructures.

Je rappelle à cet égard que partout où les chambres de commerce se restreignent dans leur périmètre, dans leur activité, dans leur savoir-faire, et tentent à disparaître progressivement, les collectivités qui lancent des appels d'offres pour renouveler les concessions sur leurs infrastructures portuaires et aéroportuaires, se retrouvent souvent par application des règles des contrats de marché public, à devoir concéder leurs infrastructures portuaires et aéroportuaires à de grands groupes, de très groupes internationaux. Et je pense, pour en avoir déjà parlé ensemble à de multiples

reprises, ce n'est absolument pas le schéma que nous voulons privilégier pour la Corse et pour ses infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Alors, au-delà de ces arguments, la logique institutionnelle de la Corse qui nous conduit vers toujours plus de compétences, en tout cas une aspiration à ce que les choses se passent de ce sens, particulièrement pour nous qui partageons la demande d'une autonomie de plein droit et de plein exercice, la portons et essayerons de la concrétiser dans les semaines à venir. Il y a aussi une logique, bien sûr, institutionnelle à faire que la tutelle qui était hier celle de l'Etat devienne, dans des conditions qu'il nous appartiendra de préciser, de définir et de valider, un lien fort de rattachement entre ces institutions consulaires et la Collectivité de Corse.

Nous avons travaillé sur les différents scénarii possibles, nous n'avons bien sûr souhaité en exclure a priori aucun. Il y en avait théoriquement trois : soit celui d'un maintien d'un rattachement à l'Etat, l'Etat n'en voulait pas ; soit celui d'une réduction drastique des périmètres avec les enjeux sociaux que vous imaginez puisqu'il y a aujourd'hui près de 1 000 emplois qui dépendent des deux chambres consulaires ; et puis il y avait le troisième scénario, celui d'un transfert de la tutelle, mais au-delà de cette notion de tutelle, le scénario d'un rattachement des chambres consulaires à la Collectivité de Corse.

Ce choix nous l'avons défendu ensemble, nous l'avons défendu notamment lors de la visite du ministre de l'Économie et des finances, Bruno LEMAIRE, qui s'était montré ouvert. Il faut saluer cette écoute, et l'engagement qui en a découlé a permis, à travers son action auprès du Gouvernement, que la loi prévoit expressément que les chambres consulaires de Corse puissent bénéficier d'un régime dérogatoire et que l'option d'un rattachement à la Collectivité de Corse puisse être mise en œuvre là elle n'existe pas ailleurs. Cette exception corse est fondée, nous l'avons démontré en nous adossant non seulement à des considérations institutionnelles et historiques, mais également à des considérations économiques, sociales et géographiques liées à l'insularité.

Dès lors que le principe d'une option de travail sur un scénario de rattachement était validé, restait à mettre en œuvre la réflexion. Et, nous avons décidé, dans le cadre d'un accord tripartite entre les chambres consulaires, l'Etat et la Collectivité de Corse, de confier à un cabinet spécialisé - c'est le cabinet Ernst & Young qui a été attributaire de l'appel d'offres en mars 2020 - de procéder à une étude du transfert de la tutelle, étude qui se décomposait en 3 phases, premièrement : la

réalisation d'un état des lieux de la situation actuelle de la CCI et de la CMA corses ; deuxièmement : l'analyse juridique de la faisabilité des 3 scénarios de transfert et enfin : la détermination des différents scénarii d'évolution.

Vous rappelez que le contexte COVID notamment, nous a conduit à justifier juridiquement de la nécessité de prolonger les concessions qui arrivaient à expiration en fin d'année dernière et qui ont été prolongées pour une durée de 4 ans. L'objectif, est bien sûr de mettre à profit ce délai et avant, si possible, pour que nous soyons dans le nouveau schéma que nous appelons de nos vœux. Ce qui veut dire qu'il faut aujourd'hui avancer, avancer vite et avancer bien, en respectant et les procédures, et la nécessité d'avoir des délibérations concordantes, celles des chambres consulaires demain, et celles, bien évidemment, déterminantes de l'Assemblée de Corse lorsque votre Assemblée aura à statuer, d'abord sur le scénario choisi, mais je pense que de ce côté-là, sous réserve de ce qui se dira, personne n'envisagera une autre option que celle du rattachement. Mais au-delà du scénario, la mise en œuvre opérationnelle de ce rattachement sur laquelle votre Assemblée aura à statuer, dès lors que des délibérations concordantes seront intervenues entre les institutions consulaires d'un côté et l'Assemblée de Corse de l'autre.

Il faudra à ce moment-là, parfaire et parachever le processus à travers la validation par l'Etat et, sans doute, une adaptation législative du nouveau statut ainsi mis en œuvre.

Vous avez dans le dossier, je n'y reviens pas et je rentrerai, si nécessaire, dans le cadre des réponses que je ferai, vous avez dans le dossier à la fois l'état des lieux humain et financier. Vous avez l'analyse juridique des trois scénarii, et vous avez enfin les perspectives et les enjeux avec un calendrier de travail.

Les aspects principaux sur lesquels nous aurons à statuer et à réfléchir, à réfléchir d'abord et à statuer ensuite : le transfert et l'organisation de la mise en œuvre des compétences des chambres ; la question des moyens humains. Ça peut paraître bureaucratique mais sous cette présentation, il y a dans la chambre de commerce et d'industrie, dans les chambres de métiers, des femmes et des hommes, plusieurs centaines je l'ai dit, qui étaient inquiets et qui l'ont dit souvent, individuellement, collectivement, à travers leur représentation syndicale également, quid du devenir des chambres consulaires dans le contexte d'ensemble dont j'ai parlé tout à l'heure ; le transfert d'un certain nombre de moyens ; l'organisation de la répartition des ressources ; le nouveau cadre juridique dans lequel s'organiseront la gestion des ports et

aéroports ; la réflexion partagée avant le rattachement sur la nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement et d'être dans une trajectoire partagée nous permettant véritablement d'optimiser l'ensemble des moyens que nous allons ainsi mutualiser ou exercer de façon complémentaire.

Donc, le chantier est considérable.

Je voudrais insister, au-delà de cette présentation théorique et intellectuelle, sur à la fois la difficulté de la tâche par elle-même, renforcée cette difficulté par le contexte. La tâche, nous allons mener, là comme ailleurs, une expérience institutionnelle qui n'a pas d'équivalent dans l'ensemble institutionnel français. Ce que nous allons faire dans les 24 mois à venir, n'a jamais été fait ailleurs et ne sera pas fait ailleurs.

Nous avons intérêt à nous donner les moyens de réussir, nous avons intérêt à être ensemble inventifs, innovants, techniquement pertinents dans l'anticipation, dans la vision stratégique, dans la capacité aussi à convaincre l'Etat dans la mesure où le rattachement, si nous le décidons, ne pourra devenir effectif que s'il est validé, et en son principe et en ses modalités, par l'Etat.

Donc, déjà une tâche objectivement difficile, a fortiori dans le contexte actuel, je n'y reviens pas, il a été largement évoqué ce matin, mais c'est un contexte dans lequel nous croulons véritablement sous le poids des urgences et des enjeux à traiter.

Nous avons l'échéance de l'organisation de la desserte du transport maritime qui nous attend au 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons l'échéance de l'organisation de la desserte aérienne au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous avons les enjeux de PPE, nous avons les enjeux de redéfinition du schéma de développement économique et d'internationalisation, nous avons l'enjeu de mise à niveau de nos infrastructures dans le domaine stratégique de l'eau. En fait, dans chacune des compétences de la Collectivité de Corse, celles qu'elle a aujourd'hui et celles qu'elle aurait peut-être demain, nous avons des défis qui sont des défis considérables. Première difficulté.

Deuxième difficulté, dans un contexte budgétaire, celui de la raréfaction extrême des ressources pour les chambres consulaires, et celui de difficultés structurelles, j'en ai parlé ce matin, j'en dis un mot notamment pour les représentants des chambres consulaires qui sont ici. Nous sommes aujourd'hui dans un effet ciseau, je vous l'ai dit lors de nos différentes réunions de travail. Nous avons des dépenses, et

notamment des dépenses de fonctionnement qui augmentent de façon mécanique. Nous n'avons pas les recettes qui vont avec, et nous sommes structurellement aujourd'hui dans un modèle budgétaire qui ne nous permet pas d'exercer nos compétences et qui nous permettra encore moins d'atteindre les objectifs qui sont les nôtres et qui ont été validés par le suffrage universel, si nous restons à ressources et à dépenses constantes.

Donc, il faut à la fois faire un effort, et là désormais à partir de la perspective dans laquelle nous nous inscrivons, ça doit être un effort partagé et même un effort contractualisé, c'est en tout cas le scénario que nous avons envisagé. Il faut à la fois diminuer les dépenses, et notamment les dépenses de fonctionnement, sans porter atteinte aux conditions de travail, que ça soit dans les institutions consulaires ou au sein de la Collectivité de Corse, et sans porter atteinte au périmètre du service public et à la qualité du service public. Diminuer les dépenses certes, mais ça ne suffira pas, c'est indispensable, il faut aussi augmenter les recettes.

Il y a des recettes propres que nous avons, il y a des instruments à contractualiser, je pense au PTIC, aux programmes européens, etc. Et puis, il y aura aussi une vraie réflexion, nous avons commencé à la faire, notamment sur un statut fiscal et social, puisqu'à travers l'étude produite par la chambre de commerce et d'industrie de la Corse notamment, il a été démontré que l'insularité génère des surcoûts objectifs qui ne peuvent être corrigés ou compensés qu'à travers une fiscalité adaptée et spécifique.

Première difficulté donc : le caractère objectivement complexe des défis qui nous attendent.

Deuxième difficulté : un contexte budgétaire difficile et incertain.

Troisième difficulté : cet effort atypique et inédit de construction du rattachement des chambres consulaires à la Collectivité de Corse se fait dans un contexte qui au plan institutionnel n'est pas totalement stabilisé pour la Collectivité de Corse. Nous venons de passer trois années, quatre années où nous avons été dans la première phase de la fusion, avec son corolaire, cette première phase de difficultés, d'incertitudes, d'angoisses quelquefois chez les fonctionnaires. Un travail considérable a été produit par les services de la Collectivité de Corse, une amélioration globale du fonctionnement de cette nouvelle collectivité, mais encore des efforts restent à faire.

Je considère, et j'aurai l'occasion d'en parler, qu'en début d'année 2022, nous devons passer ensemble dans la deuxième phase de construction de la nouvelle Collectivité de Corse, la deuxième phase de la fusion.

Entre 2018 et 2022, nous avons additionné et imbriqué les trois structures, conseils départementaux et Collectivité territoriale. Aujourd'hui, il faut passer à une nouvelle phase qui va être celle de la construction véritablement, d'une administration du 21<sup>ème</sup> siècle, innovante, créative, qui donne les moyens à chacune et à chacun des agents qui travaillent en son sein, de s'épanouir et de contribuer à l'action collective, avec une thématique des droits et des devoirs à laquelle je suis très attaché. Je le souligne systématiquement à chacune de mes interventions parce que je pense qu'à travers notre politique sociale au sein de la Collectivité de Corse, nous avons démontré que non seulement nous respectons les droits des agents mais nous souhaitons en permanence les élargir. Mais les droits ne valent rien, s'ils ne sont pas prolongés des devoirs et de l'exercice plein et entier des devoirs.

Moi, je pense que de ce côté-là nous avons des progrès à faire. Je l'ai dit sans chercher à globaliser ou à pointer qui que ce soit, je pense que si on fait le compte des femmes et des hommes qui travaillent aujourd'hui au sein de la Collectivité de Corse ou au sein de ses agences et offices, nous avons plus de 5000 personnes. 5 000 personnes c'est une armée, et je crois que nous n'avons pas, en termes d'efficacité, les résultats et les retours que nous pourrions avoir et que nous avons vocation à obtenir, notamment à travers un dialogue renforcé et l'engagement de chacun.

Donc, trois catégories de difficultés contextuelles qui viennent renforcer le caractère ardu de la tâche, mais une tâche qui pour être ardue n'en n'est pas moins exaltante ; vous avez vu que nous avons déjà posé un certain nombre de scénarii de rattachement.

Un dernier mot pour dire, tirant les leçons notamment des conséquences de la fusion, je ne crois que ce rattachement doive se traduire par une intégration pure et simple des chambres consulaires au sein d'une macro institution politique qui aurait vocation à s'occuper de tout, y compris du fonctionnement de la vie économique et sociale de l'île.

Autrement dit, il y a un enjeu fondamentalement politique dans la réussite du rattachement, c'est à la fois de viser l'efficacité, mais de respecter la diversité et le pluralisme. Je pense que la Corse n'a rien à gagner à ce que l'activité économique et



sociale telle qu'elle portée, organisée, soutenue et défendue par les institutions consulaires, soit placée sous la tutelle politique de l'institution politique.

Il va y avoir une tutelle parce qu'un établissement public, si on choisit cette forme juridique, est forcément rattaché à travers une relation de tutelle dont il faudra définir les contours juridiques, techniques et financiers, mais il ne peut pas y avoir de tutelle politique.

Il est important que les ressortissants des chambres consulaires, qu'il s'agisse de la chambre de commerce et d'industrie ou de la chambre des métiers, puissent continuer à être représentés et défendus par des femmes et des hommes qui sont issus des professions et des catégories représentées, et que ce travail sur le terrain économique et social, se fasse selon les codes d'intervention des chambres consulaires et pas selon les codes d'intervention de la vie politique.

Donc là encore, comme ailleurs, je pense que la Corse a vocation à être une terre d'innovation, de réflexion. Et finalement, si nous réussissons, ce dont je ne doute pas un instant, à mener à bien dans les 24 mois qui nous restent, ce processus et à le réussir pleinement, non seulement nous aurons amélioré notre efficacité au plan économique et social, mais nous aurons aussi renforcé une organisation globale des rapports économiques, sociaux, politiques, syndicaux au sein de notre société dans le sens d'une plus grande respiration et du respect de la prise en compte d'une diversité qui est indispensable, tout comme est indispensable, bien sûr, le pluralisme des idées et des actions.

Voilà donc pourquoi il me semble indispensable, aujourd'hui, que votre Assemblée puisse, un travers ce rapport d'information, prendre acte de ce processus qui va commencer. Oui nous avons travaillé, nous avons travaillé dans le cadre des prérogatives qui sont celles du Conseil exécutif et des exécutifs des institutions consulaires. Ce travail technique, aujourd'hui, nous le remettons à l'Assemblée de Corse pour qu'elle puisse, dans le cadre de ses prérogatives et compétences, réfléchir, proposer, accompagner et le moment venu, débattre et décider de ce que sera la solution mise en œuvre. En tout cas, je ne doute pas qu'ensemble nous allons réussir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Il n'y a pas de rapport de commission, il s'agit d'un rapport d'information, et je vous en remercie d'autant plus. Si vous le permettez, avant

de passer la parole à l'ensemble des membres présents ou connectés, de notre Assemblée, je souhaiterais saluer les représentants des chambres consulaires, que j'ai pu accueillir tout à l'heure et leur souhaiter officiellement la bienvenue dans cet hémicycle.

Je vous remercie, M. le Président, parce que vous posez un rapport d'information qui nous permet d'avoir un état des lieux précis, réalisé par EY, des forces en présence, les ressources humaines, les ressources financières, mais aussi qui pose la question des contraintes, de manière très objective, en matière de gestion, en matière organisationnelle.

A titre plus personnel, si vous le permettez, je pense qu'aller dans le sens du réalisme et de la responsabilité collective, est peut-être la meilleure des solutions lorsqu'on cherche à mettre en place un dispositif de transfert, un processus de transfert et de rattachement qui, comme vous l'avez signalé et bien démontré, est quelque chose d'innovant dans le paysage actuel consulaire.

Je peux témoigner en tant que Présidente l'ATC, que lors de la crise du COVID notamment, qui est toujours présente bien sûr, mais au moment fort de la première vague, je vous rappelle que c'était en mars 2020, à l'orée d'une saison touristique, j'ai appris à connaître de manière plus précise et plus fine, les acteurs consulaires avec lesquels nous nous sommes battus, dans une situation d'incertitude très forte, dramatique d'ailleurs pour les établissements commerciaux, touristiques en particulier, mais les autres également, et surtout aussi les artisans. Je peux témoigner non seulement de la solidarité, de la connaissance très fine qu'ils ont du tissu productif, évidemment de leurs ressortissants. Nous avons travaillé main dans la main. A aucun moment, ils n'ont failli pour accompagner l'ensemble du tissu productif qui était soumis à un des chocs les plus forts de l'histoire économique contemporaine depuis la seconde guerre mondiale.

Je me dis donc que, si dans un contexte de ce type, nous avons réussi à travailler ensemble et à décrocher notamment un plan de relance dans le domaine du tourisme, mais aussi à faire infléchir parfois les services de l'Etat, et même l'Etat central pour ce qui concerne des dispositifs d'aides aux entreprises qui évidemment n'étaient pas du tout adaptés à la spécificité de notre tissu économique, en travaillant de manière très à fine sur les seuils d'entreprises, puisque nous avons évidemment un tissu économique composé de très, très petites entreprises, je me dis donc que si nous avons travaillé dans un contexte de ce type, nous allons pouvoir être en capacité aussi d'effectuer de manière intelligente, raisonnée, argumentée, un processus de rattachement

qui semble, au regard du rapport d'EY et de votre rapport, M. le Président, qui semble être la meilleure des solutions des trois scénarii qui s'offrent à nous. A condition, bien évidemment, comme vous l'avez dit, M. le Président, que l'on puisse respecter l'identité, la culture, j'ai envie de dire, de ces vieilles maisons que sont les instituts consulaires, leurs prérogatives, les modalités d'intervention aussi qui sont spécifiques, dans l'intérêt des acteurs économiques de cette île.

Donc, je me permettais, je le fais rarement, de faire une intervention pour témoigner de mon expérience personnelle, en espérant que ce rapport, qui n'est que le premier, qui n'est qu'un premier pas, bien évidemment, nous permettra de continuer à échanger sereinement sur cette question. Il y va non seulement de notre responsabilité collective, mais je crois qu'il est nécessaire de rassurer l'ensemble des acteurs économiques qui dépendent de ces chambres consulaires, et puis également les personnels, c'est très important.

Voilà, merci de votre écoute, merci M. le Président. Maintenant, je passe la parole à qui veut le prendre. Mme COMBETTE pour « Un soffiu novu ».

### **Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président, vous ne vous souvenez sûrement pas de la question orale que je vous avais posée sur le même sujet en 2018, je le comprends, on vous en pose tellement !

Pour ma part, je me souviens surtout de la réponse que vous m'aviez faite, vous m'aviez dit que je n'avais rien compris ! Vous pouvez le relire, je l'ai ressorti. Et pourtant, je pense aujourd'hui à l'inverse, n'avoir que trop bien compris.

Mon petit égo blessé et quatre années plus tard, nous voilà face à face sur les mêmes questions. Je vois que nous n'avons pas évolué, ni vous, ni moi, et nous n'avons toujours pas la même lecture de la tutelle.

Ces mêmes questions que je vous posais en 2018, elles sont aujourd'hui l'armature-même de l'étude que vous avez commandée.

Vous nous proposez donc un rapport qui présente trois scénarii, dont un scénario-cible que vous privilégiez et, vous allez même jusqu'à présenter un calendrier

d'exécution de ce choix. C'est-à-dire que les remarques ou éventuellement les amendements qu'on pourrait vous faire aujourd'hui, ne seront quoi qu'il en soit, pas pris en compte.

C'était aussi ma petite boutade sur la photo, quand je vous ai vu tout à l'heure prendre une photo tous ensemble.

Malgré tout, je me permets quand même de vous faire quelques remarques.

Effectivement dans le modèle actuel, les chambres consulaires rencontrent des difficultés, notamment en termes d'image, jusqu'à poser la question de leur utilité. Je précise, pour ceux qui ne connaissent pas forcément le sujet, c'est quand même un sujet national, ce n'est pas propre à la Corse.

La loi PACTE est venue réformer en profondeur le statut des chambres. Elle encadre strictement les activités des établissements consulaires. Cette réforme a pour objectif de rendre les chambres beaucoup plus performantes face aux attentes et besoins des ressortissants.

En soi, cette volonté affichée est tout simplement gage de la bonne utilisation des fonds publics. Est-ce critiquable ? D'autant que CCI France encadre son réseau, définit des objectifs et donne des outils pour les atteindre.

Alors, le point d'achoppement, bien sûr, réside, et vous l'avez dit, dans le versement de la TFC qui a diminué considérablement ces dernières années.

Actuellement, cette TFC est récoltée par CCI France, qui la redistribue aux Chambres territoriales en fonction de leur niveau de performance. Ce niveau est calculé sur la base du nombre d'entreprises et d'emplois qui sont générés. Effectivement, lorsque l'on connaît le tissu économique local, on imagine bien le poids que pèse, ou pas, la Corse. D'autant que cette enquête est réalisée avant la saison, donc au moment pour nous, pour une région très touristique, au plus bas de l'activité.

Alors, dans le modèle actuel je comprends l'inquiétude autour de la survie menacée des chambres consulaires. Et, je comprends d'ailleurs pourquoi tous les représentants sont ici présents.

Mais n'aurait-il pas fallu travailler à l'obtention d'une péréquation pour une redistribution objective de cette TFC ? Ce système de péréquation est souvent utilisé

dans d'autres domaines. Pourquoi ne nous sommes-nous pas battus pour l'obtenir aussi dans le domaine consulaire ?

Apparemment, ce n'est pas la direction que vous avez favorisée au profit d'un scénario effectivement validé par les instances consulaires. Ce scénario retient votre préférence.

Alors, l'enjeu majeur, vous l'avez aussi souligné, réside dans la gestion de nos infrastructures de transports, pour éviter la venue de grands groupes nationaux et internationaux.

Mais pour rappel, l'essence de la création des chambres consulaires est la représentation et la défense des intérêts des entreprises par des élus professionnels.

Dans le scénario avancé, ces élus, ressortissants des chambres et issus du monde économique local, n'administreront plus l'outil, la gouvernance leur échappe, pour ne devenir que des exécutants d'une stratégie mise en place par des élus territoriaux, que nous sommes. Cela à mon sens, est regrettable, qui mieux qu'un chef d'entreprise pour connaître les besoins du monde économique ?

Selon nous, il doit y avoir une réflexion sérieuse sur la représentation des élus professionnels qui doit être respectée. Quelle sera leur place, quel pouvoir décisionnel auront-ils ? Le schéma fournit semble une usine à gaz, sans pour autant les placer au cœur du dispositif stratégique.

Au-delà de cette perte de représentativité et de gouvernance du monde économique, ce transfert de la tutelle finit de concentrer tous les pouvoirs au sein de la collectivité unique. Est-ce souhaitable pour la démocratie ? Est-ce souhaitable pour nos entreprises ?

Après l'absorption des départements, après la création de la chambre des territoires, voilà que vous allez également avoir la main sur le monde économique via ce transfert de tutelle et vous privilégiez un scénario, maintenant une représentation consulaire dépourvue de pouvoirs mais vous permettant de disposer d'un organe-courroie.

Il n'y a plus de contre-pouvoirs M. le Président. Il ne vous reste plus que les chambres d'agriculture et, pourquoi pas, l'évêché de Corse.

Trêve de plaisanterie ! Cette centralisation, cette concentration des pouvoirs pose donc un problème de démocratie mais également de répartition des tâches entre l'ADEC, l'ATC, et la direction de la formation de ce nouvel office du commerce et de l'artisanat, c'est comme ça que je l'ai nommé. Comment vont cohabiter ces différentes entités et aussi leurs collaborateurs ? Près d'un millier de salariés consulaires.

A ce sujet, que vont devenir ces salariés, quels vont être leurs statuts ?

Votre rapport est très succinct sur ce sujet, comme d'ailleurs sur les deux autres scénarii. Peut-être aurait-il fallu être destinataires de l'étude qui nous aurait sans doute éclairés sur certains points, notamment sur l'impossibilité de mettre en œuvre les scénarii un et trois.

D'ailleurs, à titre personnel, j'aurais tendance à favoriser le scénario 1 qui offre le plus grand degré d'autonomie pour les chambres et leurs représentants consulaires. Et entre les 2 et 3, au choix, tant qu'à faire, autant clarifier les choses et opter pour le troisième qui vous donne toute latitude sans mobiliser un monde économique qui, malgré les apparences du deuxième scénario, se trouvera dessaisi de ses missions actuelles. Au moins c'est plus clair.

Je finirai juste par quelque chose qui m'a un petit peu surprise aussi, c'est que ce rapport nous a été transmis, mais n'a pas été donné aux membres du CESEC qui sont quand même l'émanation justement du monde économique et social. Je trouve que c'est très regrettable, parce que justement ce sont quand même des élus professionnels, et c'est, suivant mon intervention, bien cela qui me pose problème.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre à demander la parole ? M POLI et ensuite Jean-Christophe ANGELINI pour « Avanzemu ».

**M. Antoine POLI**

Merci, Mme la Présidente.

Je voudrais saluer à mn tour l'ensemble des élus de la chambre de commerce, son Président, les élus qui l'accompagnent, et bien sûr son directeur général, M. Philippe ALBERTINI.

Je ne serai pas aussi pessimiste que notre collègue qui vient d'intervenir, je pense que ça été fait en collaboration. Ça été une demande vraiment des élus responsables de la chambre de commerce. Et moi, je me félicite plutôt que l'Exécutif ait pris acte et discute vraiment avec les élus. Et, pour être un employé de la chambre de commerce, je voudrais rassurer aussi notre collègue. C'est vrai que ça nous rassure vraiment que le scénario 2 soit la priorité, et peut-être l'objectif, que j'espère nous atteindrons tous ensemble, parce que c'est vrai qu'à chaque fois que les concessions sont renouvelées, en ce qui concerne le personnel, on n'est jamais rassurés à chaque fois que l'échéance arrive du renouvellement des concessions des ports ou des aéroports.

En ce qui concerne le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, pratiquement tout a été dit par le Président et la Présidente. Je voudrais dire que le personnel est plutôt rassuré.

En ce qui concerne l'image de la chambre de commerce, parce que notre collègue était plutôt pessimiste aussi sur l'image de la chambre de commerce au départ, je dois dire qu'elle est plutôt positive et très positive même, car la chambre de commerce est très bien gérée et les agents qui y travaillent sont vraiment épanouis au sein de cette chambre de commerce régionale.

Voilà, c'était les quelques mots que je voulais dire, et Jean-Christophe va compléter mon intervention.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, Jean-Christophe ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Mme la Présidente.

Toni a situé un peu l'état d'esprit qui est le nôtre à ce stade du débat.

Il n'y a pas de délibération, il y a un point d'étape et peut-être, mais ça vous nous le direz en temps utile, une volonté de votre part qu'on prenne acte des hypothèses et des scénarii qui sont proposés.

Simplement dire les choses clairement. Il y a à la base une motivation qui est légitime, qui est d'ordre financier, avec un Gouvernement et un Etat dont on ne dira jamais assez à quel point, ils ont décidé dans un passé récent, d'étrangler le monde consulaire au travers des ressources dont il a historiquement bénéficié, et à des fins qui demeurent opaques, sinon peut-être dans le but aussi de centraliser, de concentrer un certain nombre de prérogatives, même si ça n'est pas le seul élément.

Au bout du parcours et au bout de la chaîne, à l'échelle de la Corse, une réalité. Certes six chambres c'était trop, trois chambres de commerce, trois chambres de métiers, trois chambres d'agriculture. On tend depuis quelque temps déjà, et tant mieux, vers des chambres rassemblées dans leur domaine de compétences respectif. Mais il n'en demeure pas moins vrai que l'intérêt d'un ou deux outils mutualisés, fusionnés restent pour nous stratégique.

Même si on peut ne pas, Toni, moi-même, l'ensemble de notre groupe, tout partager du propos de Christelle COMBETTE, il n'en n'est pas moins des choses qui méritent qu'on s'y attarde, et on en est d'accord, il faut ouvrir le débat notamment sur la question de la concentration. Je crois que le gros sujet, effectivement, n'est pas simplement celui lié à une collectivité qui est encore en gestation à bien des égards, mais d'une juste représentation des territoires en son sein, avec deux questions pour nous essentielles.

La première, c'est celle des infrastructures et notamment des ports et aéroports, avec cette particularité que cultive la Corse, au terme de laquelle les chambres sont gestionnaires, concessionnaires de ces infrastructures qui sont, dans une île à plus forte raison, c'est tellement évident, essentielles en termes de développement économique et d'attractivité du territoire.

On va être clairs, notre groupe n'est pas du tout favorable à ce que de grands groupes, comme c'est le cas partout ailleurs dans le monde malheureusement, puissent faire main-basse sur des éléments stratégiques, déterminants, pour le territoire. Et, loin de nous l'idée de tendre vers une forme de privatisation à cet égard. Mais de la même manière, et je vous y rends attentifs à ce stade des discussions, nous ne sommes pas davantage favorables à ce que la Collectivité de Corse, dont ça n'est ni le métier, ni la



vocation, ne tente par un biais ou un autre, de régenter ces infrastructures-là de façon directe.

Nous pensons à cet égard, qu'un savoir-faire a été acquis, qu'une opérationnalité est aujourd'hui à l'œuvre et qu'il serait dommageable que l'on tente de réinternaliser des fonctions qui, à bien des égards, telles que déployées depuis un moment déjà, ont démontré qu'elles étaient bien assumées. Je veux à mon tout saluer les élus, le Président, le directeur général, l'ensemble des directeurs et donc des permanents qui œuvrent dans ce domaine-là depuis un moment déjà.

Donc ceci étant posé, la question des territoires, la question des infrastructures, et bien sûr la question de la gouvernance. On est à deux ans, deux ans et demi, il est trop tôt, je crois, pour finaliser un schéma ou une doctrine de gouvernance. On sait d'expérience qu'à l'aune d'une étude seulement, il n'est pas possible à ce stade de définir une doctrine arrêtée, et ce serait d'ailleurs, à mon avis, contreproductif. On a besoin de laisser respirer les choses, et d'avoir un débat qui soit le plus ouvert possible, plutôt que de dire, deux ou trois ans auparavant : voilà comment on doit arrêter un scénario de gouvernance, ça ne nous paraît ni utile, ni pertinent.

Mais dire également deux autres choses. La première, Christelle l'a dit, sur ce point-là également on est d'accord, notre groupe a souvent évoqué la redondance ou la superposition, à ce stade, des structures telles que l'ADEC, l'ATC, etc., je le pensais lorsque j'étais au Conseil exécutif, je le pense aujourd'hui avec la même force, dès lors que la chambre devient un établissement public sous tutelle de la Collectivité, le risque de juxtaposition, voire de « rivalité », des champs de compétences, se trouve accru.

Donc, ça n'est pas pour autant qu'on doit renoncer à la perspective à laquelle, je le redis, notre groupe a été parmi les tous premiers à valider, avant même que n'existait « Avanzemu », au travers des élus qui le composent, était favorable à ce rattachement, mais je le redis, cette mutation doit s'accompagner d'une réforme globale de l'architecture des outils, et notamment de ceux qui sont dédiés au développement économique, à l'attractivité du territoire. Ça me paraît essentiel, et je crois qu'on aurait tort de considérer ce rattachement ou comme une simple formalité, ce qu'il n'est en rien, ou comme la volonté que se donne la Collectivité d'harmoniser, de rationaliser l'ensemble des outils, sans prendre le soin préalablement ou parallèlement de toiletter, de réformer, voire même, on peut oser le mot, de supprimer des structures qui peut-être au bout de 15, 20, 30 ans, et je parle notamment de certains offices ou agences, dans ce

nouveau paysage institutionnel, ont ou auraient fait la preuve ou la démonstration de leur limite.

Terminer donc en disant que notre groupe est favorable, vous l'aurez compris, à ce rattachement, qui l'est dans un cadre discuté, et nous n'aurons pas trop des quelques mois ou années qui viennent pour affiner. Avec ce dernier mot qui va regarder lui la gouvernance, même si on a encore un peu de temps, je viens de le dire, pour l'arrêter, ce qui est intéressant, on le voit dans certains conseils d'administration de nos EPIC, offices ou agences, c'est ce principe au « pire » de parité socio-pros élus, au mieux de majorité aux acteurs du monde économique.

Moi, je crois qu'il est bon, et ça m'a d'ailleurs semblé posé dans les termes du rapport, que les agents économiques, que les acteurs, les chefs d'entreprises les artisans, soient, demeurent au cœur ou le cœur du réacteur et que sous couvert de rattachement, l'on n'est pas un glissement de la gouvernance dans le champ exclusif ou presque de la Collectivité qui, sous-couvert de ressources, s'approprierait en totalité un outil qui a été historiquement façonné par les acteurs économiques.

Donc, je termine, mais vous l'aurez compris, notre position est ouverte, bienveillante, engagée dans un débat constructif et, je l'espère, celui-ci débouchera dans les meilleurs délais, avec une chambre qui retrouvera un giron plus naturel, et en même temps, un exercice de compétences peut-être plus intégré et plus efficace.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci d'avoir respecté les temps de parole. Qui demande la parole ? Jean-Martin MONDOLONI et Mme COGNETTI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

En complément des propos de Christelle, afin de clarifier et de lever des doutes, notamment à l'égard de Tony qui a semblé interpréter de façon un peu dépréciative ce qu'a dit Christelle.

Très clairement, scénario 1, scénario 2, scénario 3, on s'y est déjà mis en 2018 sur ce sujet. Inspection générale des finances, conseil général de l'industrie, de l'énergie, des technologies, contrôle général économique et financier, lobbying,

bienveillance des agents eux-mêmes, qui veulent intégrer la Collectivité, on ne va pas épiloguer, sur le 1, le 2 ou le 3, per forse ò per amore, pour reprendre vos propos d'hier, les chambres consulaires verseront à terme sous la tutelle de la Collectivité.

Si ça peut permettre de rassurer une partie et des ressortissants, et des usagers, c'est bien, seulement Toni, ça ne suffit pas. On doit aussi dire la vérité et aux usagers, et aux agents. Les agents vont intégrer, sous une forme juridique qui reste encore à définir, une collectivité qui n'a pas opéré de façon optimale sa fusion, il y a eu deux grands mouvements ces quelques années, les personnels TOS, nous étions aux affaires, c'était en 2004, 10 ans après ce n'était pas fini, c'est à-peu-près les mêmes masses, un millier de personnes, on a senti venir les choses.

Le Gouvernement s'y est pris de façon habile, « vous voulez rester à l'Etat ou vous voulez basculer à la Collectivité » ? On a montré le régime indemnitaire des collectivités, ils voulaient tous basculer à la Collectivité, il y a mille personnes, c'est un petit choc sismique pour une Collectivité qui intègre. Ça se prépare et ça ne se réusssi pas spontanément. Donc il faut répondre à un certain nombre de questions.

Deuxième choc sismique, on est encore dedans, on ne va pas se raconter d'histoires, la fusion n'est pas arrivée à son terme, même si elle l'est juridiquement. On ne peut pas dire que l'intégration des personnels des départements aujourd'hui, soit aboutie de façon harmonieuse et sur les métiers, et sur les compétences, et on se le dit, sur l'optimisation des compétences de chacun et de chacune.

Donc, je crois que s'il faut rassurer définitivement les personnels concernés, c'est à la faveur de réponses claires et qui prendront du temps, qui on intègre ? Comment ? Sous quelle forme juridique ?

Je fais observer que nous allons bientôt fêter le quarantième anniversaire de cette Assemblée, et en même temps le trentième anniversaire du Conseil exécutif qui, peu ou prou, est né sous cette forme, avec des agences et offices.

Vous savez, il y a une théorie simple, quand un modèle est beau, il se reproduit. J'observe que sur le territoire national, il n'y a pas beaucoup d'enthousiasme à reproduire ce modèle, c'est qu'il ne doit pas être si opérationnel que cela, en tout cas qui mérite, défaut de toilettage, de suppression, je n'en sais trop rien, mais d'optimiser l'existant.

Donc, il ne faudrait pas rajouter une couche supplémentaire, encore un établissement public, administratif, industriel et commercial, à une couche dont nous n'avons pas validé, à terme, l'opérationnalité de façon complètement objectivée. La question n'est pas de savoir quelles sont les personnes qui les gèrent et quelles sont les personnes qui font fonctionner la boutique. La question c'est : est-ce que le modèle lui-même est opérationnel ? Attention à ne pas verser dans ce piège-là.

Il y a la question du « quand », je pense qu'il faut pousser les études à maturation, je le dis là aussi, un cabinet d'études, oui, il en faut pour nous accompagner, ... assistances aux maîtrises d'ouvrages, il y a des fonctionnaires d'expérience dans notre collectivité qui peuvent très bien nous accompagner là-dessus.

Et, il y a la question des ressources et des métiers. La question des ressources propres aujourd'hui aux chambres de commerce et d'artisanat, dont je veux saluer, à mon tour, au nom du groupe, la présence dans les travées.

Il y a la question des métiers qui ne doivent pas, évidemment faire doublon avec les métiers existants et savoir, tu le sais très bien, Toni, que vous allez verser sous la tutelle d'un établissement, je le disais encore ce matin, ça fait partie des chantiers de fond qu'il faut qu'on aborde, dont la structure financière est aujourd'hui sinon en péril, en tout cas, très largement fragilisée par l'absorption de compétences, et je le dis très tranquillement, non pas par la gestion du passé ou du présent, mais parce que, on le disait ce matin, nous n'arrivons plus, en tout cas difficilement, à répondre aux compétences existantes.

Donc, à la faveur de ces réponses, nous aurons, à ce moment-là, je le dis pour les agents et ceux qui sont attentifs à leur sort à moyen terme, définitivement rassurer celles et ceux qui, à terme, et nous y sommes favorables, vous l'avez compris, intégreront, sous une forme qui reste à définir, les services de la Collectivité de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous avez donc laissé une minute à Mme COGNETTI.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Je serai brève.

Ecoutez, quel que soit le scénario choisi, il semble important aujourd'hui de saluer et de souligner le travail qui est porté au quotidien par les chambres de commerce et les chambres des métiers.

Ce sont des gens qui accompagnent au quotidien les entreprises et ils ont un rôle majeur dans notre activité économique. Elles sont actives et elles sont présentes, à la différence de certains services, sur l'ensemble du territoire car, qu'il s'agisse des artisans ou des entreprises, c'est leur quotidien et chaque fois qu'il y a un conflit ou qu'il y a quelque chose à relever, ils sont présents.

Je fais confiance aux élus des chambres consulaires et je leur dit qu'ils sont une réponse concrète à nos territoires. C'est un maillage dont la Collectivité de Corse et la Corse et les Corses ne peuvent se passer. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Paul-Joseph CAITUCOLI avait demandé la parole, Paul-Jo allez-y.

**M. Antoine POLI**

Juste une minute, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, il n'y a pas de chjama è risponde, la parole est donnée à qui l'a demandé dans l'ordre. Donc, d'une part vous ne pouvez pas réagir à l'intervention de Mme COGNETTI et deuxièmement, le temps est largement épuisé. Coupez votre micro, s'il-vous-plaît Toni. Merci. Donc, Paul-Jo CAITUCOLI souhaite intervenir.

**M Paul-Joseph CAITUCOLI**

Mme la Présidente, merci. Bonghjornu à tutti.

Tout d'abord, je voudrais saluer le Président Jean DOMINICI, Jean-Charles MARTINELLI, Fanou VENTURINI que j'ai connu tout petit et qui est l'illustration, avec sa famille, de ce qui a pu être fait il y a une trentaine d'années dans le développement d'entreprises avec des produits de pointe et d'innovation, Mme DIMENZA aussi que j'ai eu l'occasion de rencontrer récemment, et puis bien sûr, Philippe ALBERTINI le directeur général, qui est mon ami de longue date et qui a, de

main de maître, porté cette institution depuis de nombreuses années. Je crois que la qualité des hommes, c'est aussi important dans ce genre de projet.

Alors, j'ai entendu un peu tous les débats, avec certains points qui méritent d'être approfondis sur la gouvernance. Mais je crois qu'il faut saluer le travail qui a été fait en étroite collaboration et qu'il va falloir, bien sûr, continuer à construire.

Alors, je prendrai un exemple qui est celui de la Toscane et de la Sardaigne où depuis 30 ans, même plus, il y a une chambre de commerce, de métiers et d'agriculture, une seule, avec une efficacité importante, notamment sur les projets européens. Donc, je pense qu'il y a là aussi des choses à aller chercher en termes d'expérience et de collaboration.

Je pense que l'intégration des chambres consulaires au sein de la Collectivité, quelle que soit la forme, et il faudra bien entendu en discuter, on aura même deux ans pour pouvoir expérimenter déjà certaines choses, je pense que ça va être un atout énorme, sur un point déjà, et ça été évoqué par d'autres intervenants, sur la territorialisation des politiques publiques, notamment sur le rural, et je pense à un outil en particulier que l'on pourrait commencer à expérimenter avec ces chambres consulaires, c'est le réseau rural européen qui aujourd'hui est un peu en sommeil, qu'il faudra réactiver.

Je pense que ces chambres-là, peuvent apporter énormément au niveau des projets leader qui, on le sait, depuis 1992 n'arrivent pas à s'ancrer alors qu'en Toscane et en Sardaigne, les groupes d'action locaux qui portent les projets leader ont 15, 20 ans d'expérience, chez nous qu'on a du mal à maintenir et à développer ces aspects qui sont essentiels, comme le disait le Président du Conseil exécutif, qui nous permettraient d'aller chercher des ressources supplémentaires.

Je voudrais aussi saluer les différents services de ces chambres avec lesquelles j'ai pu collaborer en tant que professionnel et j'ai pu voir leur expertise, notamment sur les projets européens, sur le travail qu'il y a à faire avec nos entreprises sur l'innovation à l'export, ça sera un lien avec le prochain dossier qui passera tout à l'heure, qui sera présenté par l'ADEC. Je crois qu'il y a déjà tout un travail qui est méconnu, mais qui est d'une très grande qualité.

Et puis bien entendu, il y a l'aspect formation, les centres de formation et ça, je pense que c'est un élément important. Ce rapprochement permettra d'avoir une

politique beaucoup plus globale en termes de formation, même s'il y a des dispositifs qui sont différents les uns des autres en fonction des corps de métier. Mais je pense que là-dessus aussi, ça sera quelque chose de déterminant.

Encore une fois, je pense que sur l'animation territoriale, notamment sur le rural, je pense notamment aux chambres des métiers et aux chambres de commerce sur les dispositifs qu'elles ont déjà pu monter, et sur aussi les zones d'activité en appui aux intercommunalités.

Je pense que là, il y a un maillage à réaliser et je pense qu'on peut, dans la méthode aussi puisqu'il y a 2 ans pour pouvoir y arriver, je pense qu'on peut commencer à expérimenter certains champs d'application.

En tout cas, je suis très optimiste, je suis aussi heureux qu'il y ait ce travail qui ait pu être fait parce qu'il va être déterminant pour la territorialisation et pour le développement économique de notre pays.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

M. le Président, d'abord un préalable, c'est qu'on discute d'un dossier qui est un dossier national en fait, qui a vu le jour par la volonté du ministère des finances français de recentrer ces politiques. Je pense beaucoup de jalousie par rapport aux rémunérations des dirigeants des chambres de commerce et d'industrie et des grandes écoles. C'est écrit noir sur blanc dans le rapport de l'inspection générale des finances. Ça fait partie de leurs recommandations d'encadrer ces salaires et surtout c'est de récupérer le pactole, non pas des chambres de commerce, mais des chambres de métiers. Il y a un paradoxe en France, c'est que les chambres de commerce sont globalement déficitaires ou très peu capitalisées en fonds propres, alors qu'il y avait du moins, je ne sais pas s'ils l'ont repris ou pas, 350 millions d'euros de disponible sur les chambres des métiers et de l'artisanat. Leur idée, c'était d'avoir un recentrage pour récupérer ces mannes excédentaires ou du moins, ne pas verser ce qui permettait de générer ces excédents.

C'est pour ça que ce n'est pas une logique fondamentalement politique de recentrage, c'est une logique, je pense, mesquine au départ qui a fondé cette politique et entre autres, le rapport de l'inspection générale des finances.

Nous, en Corse, on est quand même dans une situation paradoxale. On a une chambre des métiers qui, économiquement, est en zone de survie, avec un fonds de trésorerie qui est estimé par l'inspection générale à quelques dizaines de milliers d'euros, alors que l'on a les 2 chambres de commerce qui ont 121 millions d'euros de fonds propre et 93 millions d'euros constatés d'excédent sur les activités portuaires et aéroportuaires. C'est-à-dire qu'on discute de quelque chose qui, économiquement, est très sain. On a des bilans annuels, des résultats qui sont positifs suivant les années, suivant les niveaux de reprise d'engagement et de désengagement par rapport aux investissements. Mais en fait, on n'est pas là dans une logique d'assistanat économique où la Collectivité de Corse viendrait en soutien à une entreprise moribonde qu'il faut reprendre pour sauver et pour éviter la banqueroute et des licenciements.

Au niveau national, ils se sont posé la question sur la reprise des effectifs des milliers de salariés, des 110 ou 120 établissements consulaires en chambres de commerce principales et aussi accessoirement en chambres de métiers mais qui pèsent beaucoup moins. Ils sont la problématique d'avoir constaté qu'il y avait un écart de salaire de 15 % qui leur pose un problème d'intégration dans les grilles fonction publique ou autres.

Chez nous, j'ai regardé, la chambre de commerce et la chambre de métiers ont 900 équivalents temps ... et sur la chambre de métiers, c'est beaucoup moindre et sur les chambres de commerce, le salaire moyen chargé est de 56 000 euros par agent. C'est au-dessus du salaire moyen de la Collectivité de Corse. Ça veut dire que si on est logiques dans une logique d'absorption économique et financière, ne serait-ce qu'au niveau des salariés, non seulement on ne va pas générer une charge en plus, mais on va générer une économie sur les charges.

Un système de fonction publique territoriale n'est pas chargé à un taux de 105 % par rapport au salaire net, comme l'est une société qui est en droit privé. On n'est pas soumis à des taxations sur les salaires comme les établissements publics administratifs. Ça veut dire que de ce côté-à, ce n'est pas le fond du problème.

Le fond du problème, il est politique. Comment on veut gérer l'économie de la Corse ? Là, je suis en phase avec 2 niveaux. Le premier c'est que ce qui public, doit



rester public. Les ports et aéroports appartiennent à la Collectivité de Corse. Ils doivent être exploités en direct par la Collectivité de Corse. Ça ne veut pas dire les exploiter en direct avec les agents de la Collectivité de Corse, mais ça veut dire que dans l'ossature et dans l'affichage, on doit avoir une régie d'exploitation directe et des contrats in house. On n'a pas besoin de créer un organisme, on a l'office des transports qui est un établissement public à caractère industriel et commercial qui peut, du jour au lendemain, se voir doter de cette compétence et de cette gestion.

Les grandes villes qui, par affichage, ont décrété lorsqu'il y a eu des bouleversements de majorité, entre autres, l'avènement de majorité de gauche, et je prends la ville de Paris, elle a supprimé les DSP eau potable et assainissement. Mais est-ce que vous croyez que le groupe Veolia ou le groupe Suez ne gèrent pas Paris ? Non, mais ce sont des contrats d'assistance, ce ne sont plus des contrats de délégation de service public. Ce modèle-là, il peut être adapté. On peut avoir un partenaire économique qui s'appelle une chambre de commerce, qui peut être lui aussi un établissement public rattaché à la Collectivité de Corse, mais qui n'aura pas de délégation de service public, qui aura, comme il est rattaché à la CdC, un contrat in house et même pas, parce qu'on n'est plus en DSP, une prestation d'assistance technique, c'est-à-dire la mise à disposition d'un savoir-faire, d'une ingénierie économique, d'une ingénierie financière et d'une ingénierie technique avec son personnel qu'il a mis 50 ans à former.

Je crois que c'est de ce côté-là qu'on doit regarder parce que je pense qu'il faut des contre-pouvoirs. Le monde économique doit avoir la capacité de faire ses propres oppositions. Le monde entrepreneurial a une vision, a des logiques qui sont des logiques dynamiques qui sont souvent en anticipation avec la réalité administrative. S'il advenait que ce soit un seul outil de planification sur un modèle passéiste, pour caricaturer de type stalinien, je crois qu'on n'aurait pas une capacité d'innovation et la Corse ne serait pas à sa place.

Mais quand on sait que les budgets généraux des 2 chambres de commerce et d'industrie, génèrent des produits annuels à 120 millions d'euros, mais que sur ces 120 millions d'euros, la part propre de l'activité chambres de commerce n'est que de 30 millions d'euros, les 90 autres, c'est la gestion des ports et des aéroports. Le curseur, on doit le mettre là.

Et moi, je vais même plus loin, ce sont des enjeux tribaux et on doit libérer les entrepreneurs des pressions qui sont venues, je le dis franchement, sur ces logiques-là, il

y a des pressions parce qu'il y a de l'argent public et c'est même louable que dans les conditions de pressions qu'il y a eu ces 20 dernières années, on ait une gestion efficiente et chaque année, des excédents de fonctionnement qui ont permis de capitaliser ces 93 millions d'euros.

Dans d'autres pays, dans d'autres régions, avec les pressions qu'il y a, on n'aurait pu avoir un excédent à 0, avec une dilapidation des dotations liées à la gestion de ces aménagements ou des investissements inutiles, ou des salariés inutiles.

Aujourd'hui, on est dans la rationalité. Donc, on a en face de nous, un outil qui est efficace qui, dans pratique, dans la factualité de ses missions et dans l'économie que l'on lit comptablement, est opérationnel.

Donc, il nous appartient de ne rien détruire, de garder cette synergie, de laisser la capacité d'action et qu'on replace la Collectivité de Corse dans son rôle d'aménageur, de propriétaire des outils stratégiques que sont les ports et les aéroports et de laisser à ceux dont est le métier de faire commerce et de trouver des clients, parce que quand on a un port, un commerce et un aéroport, le monde vient quand on crée de l'offre. L'offre, parfois, elle vient d'une concurrence qu'on juge déloyale.

Je vous prends un paradoxe, même dans certains de mes propos mais qui est la réalité, lorsque la « Corsica Ferries » est allée sur Toulon, ex-nihilo, ils ont créé un marché d'un million de passagers. On doit le reconnaître. Ce marché d'un million de passagers, c'est peut-être la mort de la Corse parce que c'est celui qui nous a donné une augmentation de PIB en 20 ans de 30 %, c'est celui qui nous a peut-être amené cet attrait pour la Corse et 5000 personnes. Mais économiquement, ça nous a créé une richesse. Cette richesse, elle vient du monde entrepreneurial. Par contre, il nous appartient à nous, politiques, de cadrer cette boulimie d'affaires, cette logique d'aventure et de garder un cap.

C'est pour ça que je crois qu'on doit avoir l'idée de garder le scénario deux où on prend la main, mais on ne prend pas toutes les mains, on garde la partie opérationnelle, ports et aéroports, et une régie directe, indirecte, en laissant aux chambres peut-être la possibilité de continuer à gérer, mais uniquement en prestations de services, ce qui nous met à l'abri d'un appel d'offres où pourrait répondre par exemple aéroport de Paris, aéroport de Tunis, aéroport de Casablanca ou autres, mais qui nous donnerait notre marge de manœuvre, notre vision à long terme de sécuriser les

personnels qui n'auraient plus l'angoisse permanente d'une DSP, de qui va avoir le contrat ou pas et d'enlever une zone de conflits en Corse.

Je dis franchement, les chambres de commerce ont été un attrait crapuleux. Il nous appartient aujourd'hui de les remettre dans un giron protecteur et le giron protecteur, c'est nous, collectivement. A partir de là, je crois qu'on trouvera les choses rationnelles.

En France, la moyenne de chiffre d'affaires d'une chambre de commerce, c'est 20 millions d'euros. Chez nous, on est bien au-dessus parce qu'il y a ports et aéroports. Il y en a d'autres qui ont des ports et des aéroports, mais ils n'ont pas des trafics à 3 millions de passagers, ils n'ont pas autant de rotations d'avions, ils n'ont pas autant de rotations de bateaux. Ça veut dire que demain, si on discute d'aménagements structurants, que l'on discute du port de Bastia, que l'on discute de l'aménagement complémentaire au port d'Ajaccio, que l'on discute de l'extension de l'aéroport de Figari, de Bastia et autres, eh bien on aura une capacité opérationnelle pleine et entière, on s'appuiera sur ces personnels et on aura l'idée, non pas créer une structure complémentaire qui sera la coquille sournoise où on fera semblant de dire qu'il y a un conseil de surveillance et un conseil d'administration. Non ! On aura une structure politique qui est la structure de gestion des ouvrages et la structure administrative et économique qui aura la charge de les faire vivre, prospérer et de les gérer.

Je crois que dans son cadre-là, Président, on vous accompagnera, on vous aidera. Mais il est hors de question de rester sur un renforcement de la tutelle de l'Etat, il est hors de question de lâcher les chambres dans le vide en leur disant « débrouillez-vous, levez des taxes sur vos ressortissants pour équilibrer votre budget ». C'est la suggestion fondamentale de l'Etat. On essaiera de s'y retrouver.

Maintenant, Président, je vous fais...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, merci, M. le Conseiller...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

...un reproche technique, c'est que vous avez fait un rapport qui est le commentaire du rapport d'inspection du cabinet Ernst et Young, mais on ne l'a jamais vu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je crois que Jean BIANCUCCI a demandé la parole.

M. VANNI, pouvez-vous venir me remplacer, s'il vous plait ? Merci.

**M. Jean BIANCUCCI**

Vulariu à salutà i me amichi, präsidenti di a camara di cummerciu è di i mistieri. Sò ghjenti di valori è di talentu. Acconpini rispunsabilità ch'ùn sò micca semplici.

Je le dis en tant que ressortissant puisque je suis artisan inscrit depuis 1976, ça fait un bail, et je connais très bien l'institution chambre des métiers. Je connais leurs difficultés et aussi les champs d'interventions qu'elles peuvent avoir. Je connais un peu moins les chambres de commerce, la chambre de commerce, aujourd'hui.

Je voudrais quand même rappeler une chose, pour être au contact de ces artisans et ces commerçants que ce dont on parle aujourd'hui, est une demande quasi unanime à la fois des artisans et commerçants élus, responsables des chambres et aussi des personnels. Là, on est devant un problème qu'il faut prendre à bras-le-corps, sachant aussi que les deux entités ne sont pas identiques et qu'il y a un rapport, comme c'est noté dans le document qui vous a été fourni, de 1 à 10.

Mais au-delà de cela, il y a un élément sur lequel je veux insister, et qu'au-delà de la bataille des chiffres, parce que le sujet nous permet à la fois d'aller dans le monde économique avec la valse des millions d'euros et la valse des chiffres, moi je voudrais en rester simplement au rapport parce que le rapport lui-même dit un certain nombre de choses. Nous aurons bien entendu ces débats sur les chiffres, plus tard.

J'ai bien compris que le Président de l'exécutif nous proposait des rendez-vous d'étapes. A partir de là, nous aurons donc à nourrir les débats, à enrichir la réflexion et pourquoi pas aider l'exécutif dans sa tâche.

Que veut-t-on faire ? Il s'agit simplement de réformer et aussi d'être dans l'action, c'est-à-dire qu'il ne faut pas non plus que ça prenne un temps infini. Il y a en face de nous des entités, mais au-delà des entités, il y a le monde économique et il y a aussi des personnels. Donc, il va falloir dans un temps relativement court apporter des réponses.

L'état des lieux, je pense que l'étude a été amenée à le faire de manière exhaustive. C'est vrai, d'autres l'ont dit, il nous faudrait ce document pour nous permettre d'apprécier la situation au point 0 que l'on pourrait avoir.

L'état des lieux, on le connaît, il y a des éléments d'appréciation que l'on a parce que les chambre de commerce interviennent dans le champ économique, et les chambres de métiers aussi, en direction d'un certain nombre d'artisans et de commerçants.

Que cherche-t-on pour ce qui regarde la Collectivité ? D'abord, c'est un problème qu'on a sur le dos qu'il faut, je l'ai dit tout à l'heure, prendre à bras-le-corps, et qu'il faut essayer de résoudre. J'en parlerai tout à l'heure, la solution n'est pas évidente.

Veut-on prendre le contrôle, comme ça a été dit par certains intervenants ? Je ne crois pas, je ne pense pas, je suis même certain que ce n'est ni le souhait, ni l'objectif du Président de l'exécutif.

Pour nous, élus, ça ne doit pas être le cas. On ne peut pas faire en sorte que les deux mondes, le monde économique et le monde politique, qui sont, il faut que je le rappelle, élus par des processus électoraux différents et qui sont représentatifs de ce monde économique et politique, il ne faut pas que ces deux mondes se mélangent. Ce sont deux mondes différents, il faut garder les différences et il ne faut surtout pas que l'élu de la chambre de commerce ou de la chambre de métiers soit directement sous la coupe du politique. Je pense que ce serait une régression. Mais le rapport le dit bien, il faut conserver à chaque entité sa personnalité, son identité et ensuite, autant qu'on puisse le faire, leur donner la possibilité de conserver les compétences que ces entités ont.

Une interrogation, il faut, Président, qu'il y ait un calendrier. Il faudra peut-être être un peu plus précis, mais quand je dis ça, je mesure aussi la difficulté du processus et je mesure aussi la difficulté d'avoir une précision extrême quant aux états. Vous avez choisi de nous informer, c'est une excellente chose, il va falloir continuer à le faire.

Quand je disais qu'il fallait garantir cette séparation entre le pouvoir politique et économique, d'autres l'ont dit, mais je crois que c'est une préoccupation qu'on doit avoir à l'esprit parce que c'est aussi le monde dans lequel on vit. Ce serait terrible que ce soit différent de ce point de vue.

Il s'agit pour nous de trouver un point d'équilibre. Ce point d'équilibre, vous nous le proposez à travers le scénario 2. Je pense, M. le Président, qu'il faut aller un peu plus loin que les suggestions qui sont faites. Pourquoi ? Parce qu'on va être tenus, et c'est un véritable challenge, de faire du neuf. Peu importe si on prend 6 mois de plus ou un an de plus, il ne s'agit pas de ça, sauf bien entendu s'il y a une attente forte, il va falloir répondre à cette attente.

Construire du neuf, ça veut dire, imaginer que l'évolution des chambres de métiers et des chambres de commerce doit se faire à l'aulne des discussions que nous avons aujourd'hui, en tout cas sur le principe, tout le monde est d'accord, concernant l'autonomie. On ne peut pas séparer les problèmes. Il faut au contraire essayer de réfléchir pour avoir une cohérence de réflexions, d'actions, de décisions. C'est une évidence, mais ça n'apparaît peut-être pas de manière assez suffisante parce qu'aujourd'hui, on a sous les yeux un rapport qui n'est qu'un premier rapport. Les choses apparaîtront sans doute de manière plus claire.

Intégrer ces discussions et ces propositions dans le processus d'autonomie, cela veut dire aussi que nous aurons à réfléchir sur la situation de la chambre d'agriculture et sur l'organisation, au niveau territorial, Paul-Jo l'a dit tout à l'heure, de l'action qui peut être menée à travers la mise en place de la territorialisation des politiques publiques. C'est un thème, vous le savez, déjà ancien qui a 25 ou 30 ans, mais jusqu'à présent, il faut reconnaître qu'aucune des mandatures n'a eu véritablement l'audace, la volonté, le courage, la détermination de mettre en place ces politiques publiques.

Je vous invite, M. le Président, à travers cette problématique des chambres de métiers et de commerce qui nous interpelle aujourd'hui, à y réfléchir et à nous faire les propositions parce que le monde, aussi bien rural qu'urbain, est en attente.

Là aussi, je suis persuadé que nous sommes prêts, nous voulons faire du neuf.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. BIANCUCCI.

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci beaucoup. Je pense que tout ce qui a été dit globalement converge une nouvelle fois.

Sans doute, être plus précis que je ne l'ai été dans la méthode de travail qui est proposée.

Effectivement, ce rapport d'information a vocation à être complété par l'ensemble des documents et notamment l'expertise « Ernst and Young ». Il est aujourd'hui transmis à l'Assemblée de Corse qui en prend acte. Je m'en suis entretenue avec la Présidente de l'Assemblée de Corse, les présidents de groupes, mais le président du groupe « Core in fronte » est arrivé un peu en retard et donc, il n'a pas entendu ce que j'ai dit, je n'ai pas eu l'occasion de le répéter. Il avait raison de faire remarquer qu'on ne peut pas travailler simplement sur le rapport d'information, il faut travailler sur les documents. Les documents vont vous être communiqués et selon des modalités dont nous conviendrons ensemble dans le cadre de la conférence des présidents, la commission du développement économique certainement, la commission législative et règlementaire notamment travailleront en temps réel. Nous travaillerons ensemble, chacun dans le respect des prérogatives du Conseil exécutif d'un côté et de l'Assemblée de Corse, de l'autre. De la même façon, bien évidemment, le CESEC sera saisi, c'est normal.

Ce rapport d'information a été fait dans des conditions de rapidité dans le contexte que vous connaissez. J'ai souhaité, dès lors qu'on avait eu la discussion de principe avec les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, sur le rapport, même si on ne l'a pas encore débattu pour les raisons que vous connaissez, le déficit de dialogue avec l'Etat et son représentant dans l'île, nous n'avons pas discuté avec l'Etat qui est commanditaire avec nous de ce rapport. Mais il est bien évident que maintenant, nous en allons rentrer dans un cycle normal et le CESEC, comme les autres instances consultatives, sera associé à la réflexion.

Ceci étant précisé, je pense qu'on est d'accord sur tout.

Un mot en souriant à Christelle, j'ai la chance d'avoir accès directement, ce que vous n'avez pas forcément, aux questions orales. J'ai été à la fois contrarié et surpris que vous ayez pu conserver cette mémoire de ce que j'avais dit ou de ce que vous me prêtez. Je reviens un instant, vous aviez posé une question où en gros vous

exprimiez les mêmes inquiétudes qu'aujourd'hui, en citant l'amendement à la loi PACTE qui concerne la possibilité de déroger en Corse et je vous avais répondu « cette question est importante et ce, d'autant mieux qu'il me semble, avec tout le respect que je vous porte, que vous n'avez pas bien compris la portée de l'amendement ». Il n'y avait rien chez moi de dépréciatif. Je pense qu'à travers votre question, vous n'aviez pas compris la portée de l'amendement. J'avais essayé à l'époque de vous l'expliquer, en tout cas tel que je le percevais et je n'ai pas réussi.

Je pense aujourd'hui, toujours avec tout le respect inchangé que je vous porte, que je n'ai pas su expliquer le sens de la démarche. J'ai envie de dire, même vos colistiers n'ont pas compris votre position parce que, j'ai envie de dire « vous êtes d'accord ou pas d'accord ? ». Parce que quand j'ai entendu Jean-Martin et Cathie parler au nom du groupe de droite globalement et sur le principe du rattachement et sur objectifs à atteindre, vous étiez d'accord. Votre intervention à vous était en désaccord total. J'ai envie de dire que c'est un problème qui vous regarde.

Je veux vous rassurer et vous rappeler aussi, vous me... en permanence ! Vous savez, ce n'est pas moi qui ai demandé le rattachement au départ, je parle sous le contrôle. Les premiers qui se sont exprimés pour le rattachement, ce sont des délibérations unanimes. A l'époque, il n'y avait pas eu de fusion. Il y a eu une délibération unanime de la chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse, une délibération unanime de la chambre de commerce et d'industrie de Corse-du-Sud, une délibération unanime de la chambre des métiers de Haute-Corse et une délibération unanime de la chambre des métiers de Corse-du-Sud, plus des prises de position unanime de tous les syndicats, je parle sous le contrôle de Toni, des 4 institutions consulaires.

C'est en cet état que les présidents, à l'époque, sont venus me voir en disant « aujourd'hui, le problème, il est simple. Ou on disparaît, ou on travaille au rattachement ». Moi, j'ai dit « la disparition est envisageable. Je valide le principe de travailler au rattachement ». A l'époque, je l'ai dit dans la réponse, c'est pour cela que j'ai dit que je me suis mal exprimé, on s'est mal compris, je vous l'avais dit, j'ai dit « aujourd'hui, il n'est pas acté le principe de rattachement ». La plus belle preuve, c'est qu'on va en discuter maintenant. Donc, il était encore moins acté il y a 3 ans.

J'avais écrit au ministre Bruno LE MAIRE en lui disant « aujourd'hui, il y a des scénarii, on les évalue tous. Nous, on privilégie le rattachement », mais le rattachement pose les questions que vous avez, toutes et tous, évoquées auxquelles on



va essayer de répondre ensemble, les modalités juridiques d'un rapprochement éventuel, l'état des lieux financiers, la situation des chambres, le financement du nouveau modèle, la soutenabilité financière pour la Collectivité de Corse et pour les partenaires, la question sociale et les ressources humaines avec un état des lieux des problématiques sociales, le champ d'intervention, la répartition des compétences, la mutualisation, la rationalisation, les coûts, l'avantage et l'option de rattachement par rapport aux 2 autres. C'est ce qu'on a fait dans l'expertise. Sur tout le reste, je crois qu'on est d'accord.

Aujourd'hui, on le sait, chambres de métiers, le ratio est de 1 à 10 sur les volumes financiers globaux ; il y a 800 salariés, à la CCI, il y en a une centaine. Le budget, c'est à peu près la même chose, globalement en équilibre pour la chambre des métiers, un excédent conséquent pour la chambre de commerce et d'industrie. Mais la réalité, c'est que la ressource propre a diminué de façon drastique et l'excédent, il est généré en très large partie par une gestion optimale des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Une fois qu'on a posé le cadre de ça, on doit travailler au rattachement, on doit travailler à conserver dans le giron public les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Les autres scénarii, pourquoi on les écarte a priori, même si l'Assemblée de Corse aura à en débattre ? Eh bien, parce que tout simplement, notamment ils ont pour conséquence qu'on ne puisse pas traiter in house la question de la gestion des ports et des aéroports qui, pour nous, est un objectif stratégique, comme ils conduisent, les autres scénarii, à faire disparaître les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et nous, on ne veut pas.

Une fois qu'on a dit ça, il y a des risques, des difficultés, il y a notamment la vision partagée, je vous le redis avec force. D'abord, on s'en serait passé d'avoir ce chantier à ce moment-là. Ça été pris sous la pression de décisions qui ont prises, ça a été rappelé, au niveau national. C'était, soit disparaître, soit travailler tout de suite au rattachement et travailler dans les meilleures conditions possibles. Ça ne nous avantage pas de le faire sous la pression du délai et dans un contexte post-fusion où nous avons déjà beaucoup de difficultés et où nous avons aussi à réfléchir sur l'éventuelle évolution des agences et offices, etc.

Le calendrier, il s'impose à nous aussi. Même le mois qu'on a gagné, on aurait pu gagner un mois et suivre avec le CESEC, etc., je crois que c'est important qu'on aille vite, pourquoi ? Parce qu'en toute hypothèse, il faut qu'on ait décidé et mis en vigueur le

nouveau système avant l'expiration des concessions. Les concessions, c'est 31 décembre 2024, donc ça nous fait au maximum 36 mois. Si on n'a pas le nouveau système d'ici là, on est sur une logique d'appel d'offres. On n'aura pas de prorogation de la durée de la concession. Donc, le calendrier nous est imposé par des circonstances et des contraintes qui sont des contraintes extérieures.

Je remercie l'ensemble des intervenants, y compris ceux qui ont été critiques, dont Christelle, bien sûr Toni POLI, Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Jo CAITUCOLI, Paul-Félix, Jean BIANCUCCI.

Maintenant, qu'est-ce qu'on va faire ? On verse l'étude Ernst and Young, l'Assemblée de Corse se saisit de ça. On va continuer le travail partenarial avec les chambres consulaires et je l'espère, un travail partenarial de qualité avec l'Etat qui est partie prenante nécessairement de cette démarche. On envoie des signaux positifs aux institutions consulaires, aux femmes et aux hommes qui la font vivre. On réfléchit, je l'ai dit mais peut-être pas assez clairement, je crois qu'il y a d'un côté la légitimité politique à l'échelle de la Corse, c'est la Collectivité de Corse, la légitimité politique des élus de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif. Il y a une légitimité technique opérationnelle qui s'est construite au fil des décennies, c'est celle des institutions consulaires qui font un travail que la Collectivité de Corse, ça a été dit, y compris par Paul-Félix BENEDETTI qui est plutôt, lui et son groupe et son mouvement, sur une option très à gauche, en tout cas c'est comme ça que ça a été souvent présenté et que c'est identifié dans le champ politique. Mais je crois que, que l'on soit très à gauche, à gauche, centre-gauche ou à droite, je pense qu'à un moment donné, on peut être d'accord pour dire que premièrement, des infrastructures portuaires et aéroportuaire dans une île, ça doit rester sous maîtrise publique. Deuxièmement, il y a des choses qu'une collectivité publique ne peut pas faire et ne sait pas faire, l'agilité, la réactivité, l'inventivité des acteurs économiques, qu'il s'agisse des artisans ou des chefs d'entreprises, des fonctionnaires, ne sont pas dans cet état d'esprit.

Donc, à un moment donné, il faut qu'on construise, comme il faut qu'on construise l'expression de la diversité, du pluralisme de la société corse. Je le dis très clairement, un système qui conduirait à placer les ressortissants consulaires sous la tutelle politique, sous la dépendance politique de la Collectivité de Corse serait un mauvais système. Nous devons travailler à ce que ça ne soit pas ça.

La difficulté que nous avons, c'est que l'expertise nous dit « attention, il y a un problème constitutionnel. Si vous rattachez, vous ne pouvez pas être sous une présidence autre que celle d'un élu de la Collectivité ».

Donc, on a un chemin juridique à inventer, à trouver ensemble d'où l'importance des travaux qui nous attendent, mais encore une fois, je ne doute pas, avec l'état d'esprit qui est le nôtre collectivement et avec la conviction que les objectifs essentiels sont partagés, je ne doute pas que nous réussirons et nous réussirons dans le calendrier très court qui nous est imparti.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

On prend acte de ce rapport...

(Paul-Félix BENEDETTI sans micro)

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je le redis pour les retardataires, M. le Président du groupe « Core in fronte », je le redis pour les retardataires, nous l'avons dit lors de la réunion des présidents du groupes, j'avais précisé que lors de notre prochaine réunion de présidents de groupes, nous définirions les modalités de travail dans le cadre de ce dossier. Bien sûr, vous n'étiez pas là ; la dernière fois, vous étiez en retard, là, vous n'étiez pas là, l'étude complète vous sera communiquée tout de suite.

**M. Hyacinthe VANNI**

**On prend acte de ce premier rapport.** <sup>3</sup>

D'autres suivront, M. BENEDETTI.

On peut passer au rapport suivant n° 8. M. VINCIGUERRA, vous avez la parole ?

---

<sup>3</sup> Délibération N° 22/015 AC

## **M. Alex VINCIGUERRA**

En ce début de mandature, les rapports portant sur la méthode se succèdent.

Ils peuvent vous paraître complexes voire lassants mais ils sont toutefois indispensables à la structuration de notre action future.

Il vous est ainsi proposé la révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), rien que de l'énoncer est difficile, aussi j'essayerai d'être précis car le sujet, je crois, mérite toute votre attention.

Après vous avoir rappelé ce qu'est un SRDEII et pourquoi sa révision s'impose, nous vous proposerons une méthode de révision qui devrait aboutir après quelques mois de concertation à vous présenter une nouvelle version de ce document cadre.

Votre Assemblée, en décembre 2016, a voté un premier SRDEII.

De quoi s'agit-il ? Vous le savez, depuis la Loi NOTRe, la Collectivité territoriale est seule responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique et de son corrolaire en matière d'aide aux entreprises.

Malgré les compétences diverses qu'on retrouve dans les directions de la CdC, de ses agences et offices, c'est bien le SRDEII qui en fixe les orientations régionales.

C'est donc un outil de pilotage, mis en œuvre de manière collective, dont l'objectif consiste à impulser des modes de développement économique si possible innovants.

Il est pensé comme le catalyseur d'une dynamique d'ensemble, fondée sur les grands enjeux de la Collectivité de Corse et de ses territoires.

J'attire à nouveau votre attention sur le fait que ce document stratégique que nous aurons à produire d'ici le mois de juin, n'est pas seulement indicatif.

En effet, les orientations du schéma sont opposables aux tiers.

Ainsi la loi précise que « les actes des collectivités locales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma ».

Mais revenons à l'actuel schéma. Son élaboration a duré 7 mois et a mobilisé les forces économiques de l'île au cours d'une cinquantaine de réunions.

Deux instances ont été constituées pour organiser et suivre le SRDEII :

- Le Conseil Territorial d'Action Économique (CTAE),
- Le Groupe Technique d'Action Économique (GTAE)

Tout cela était encadré par un comité de pilotage.

5 ans après sa mise en oeuvre quel est le premier bilan du SRDEII ?

Ce bilan, pour des raisons pratiques de temps mais aussi de coût, a été réalisé en interne par l'ADEC après un travail important de rescencement. J'en remercie les services de l'agence.

137 dispositifs ont été ainsi analysés.

Pour des raisons évidentes d'organisation, la présentation de ce bilan sera produite lors du premier comité de pilotage de révision.

Néanmoins, cette première analyse constitue une première base de réflexion et nous donne aussi des premiers enseignements utiles pour la réactualisation du Schéma.

Quels sont ces enseignements principaux ?

- Tout d'abord, la nécessité de mieux territorialiser les politiques publiques, notamment en impliquant d'avantage les EPCI, tout simplement pour offrir une meilleure lisibilité des opportunités offertes aux entreprises et acteurs de terrain.
- Deuxième enseignement, si la réforme des aides économiques a constitué une première étape dans la simplification des dispositifs de soutien, il faut désormais engager une nouvelle étape qui visera à prioriser les appels à projets et à renforcer l'ingénierie financière.

- Troisième enseignement, la structuration des filières doit être amplifiée en privilégiant les actions collectives et les actions territorialisées, tout comme la politique d'innovation et d'export doit être mieux coordonnée entre tous les acteurs publics et privés, acteurs nombreux, d'où la nécessité d'avoir un pilotage et une gouvernance mieux centralisés.

A ce sujet, je voudrais insister sur la nécessité d'une gouvernance plus simple sur la révision du SRDEII, des trois instances précédemment instaurées, je vous propose de n'en retenir qu'une seule : un comité de pilotage.

Le rapport qui vous est proposé aujourd'hui vise un mode opératoire détaillé du processus de révision. Y sont donc illustrés : les principes, l'organisation et la gouvernance pour la révision du document, ainsi que le calendrier et les moyens nécessaires à la mise en place de la démarche.

D'autres rapports intermédiaires pourront venir enrichir ces dispositions.

Conformément aux dispositions de la Loi NOTRe, et en cohérence avec l'actuel SRDEII, la version révisée du schéma inclue les items obligatoires suivants, c'est-à-dire les items qui nous sont donnés par la loi. On travaillera donc sur : les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, les orientations relatives à l'attractivité du territoire, les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, les actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, deux domaines facultatifs que retiendra ou pas le comité de pilotage : les aspects économiques en termes de coopération transfrontalière, les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, qui seront reprises dans la politique agricole qui vous sera proposée bientôt.

Ces items sont règlementaires. Il nous a semblé très important, après une longue discussion avec le CESEC, d'y rajouter et c'est normal, les enjeux de transition énergétique et écologique qui, vous pouvez le remarquer, n'était pas une préoccupation majeure en 2016 lorsque le SRDEII a été voté par votre Assemblée.

Le contenu du futur SRDEII sera évidemment alimenté par un certain nombre d'orientations, tout ce qui a été mis en œuvre depuis 2016 (internationalisation, ESS, aides aux entreprises, ingénierie financière par exemple), mais aussi par les

délibérations et les travaux de l'Assemblée de Corse sur les questions institutionnelles, on vient d'en avoir un exemple, fiscales ou encore sociales (travaux reprise de la conférence sociale).

On devra aussi capitaliser sur l'ensemble des stratégies et des documents de planification en vigueur, notamment le PADDUC. S'agissant du PADDUC en particulier, il est proposé que le SRDEII en soit son volet économique.

Enfin, suite à la crise sanitaire que nous vivons, il est proposé que le SRDEII devienne le document de la relance pour la Corse, incluant de fait l'ensemble des travaux menés dans le cadre de Salvezza à Rilanciu. Ce choix, au-delà d'aspects purement pragmatiques de gestion de calendrier et d'intégration des stratégies, s'impose en raison du caractère prescriptif et pluriannuel du SRDEII.

On ne comprendrait pas l'existence d'une stratégie de relance parallèle et non intégrée à ce schéma.

Vous l'avez compris, comme dans toutes les actions que mène le conseil exécutif, le principe essentiel de la révision de ce programme est la concertation active et effective, concertation avec les EPCI au premier chef, mais aussi et suite au débat précédent, ça prend tout son sens, la concertation avec les chambres consulaires et de façon générale avec tout autre organisme ou personne qualifiée.

Avant la délibération de l'Assemblée de Corse, le projet de SRDEII révisé sera discuté au sein de la Chambre des Territoires, étant entendu qu'elle exerce les missions dévolues aux Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP), discuté aussi au sein des chambres consulaires et de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire, communiqué pour information aux régions limitrophes, y compris européennes, sera soumis pour avis au Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), avant son adoption.

Je rappelle que le SRDEII révisé doit être révisé un an après le début de la nouvelle mandature, c'est la loi NOTRe qui nous fixe ce cadre. Ce texte doit être entériné par une délibération de l'Assemblée de Corse que j'espère vous présenter d'ici le mois de juin ; et aussi par une approbation par arrêté du préfet de Corse.

Concernant l'approbation par arrêté du préfet de Corse, il est proposé d'instituer des points d'étape fréquents avec les services de l'Etat afin de permettre une entrée en vigueur rapide du schéma dès son adoption par l'Assemblée de Corse .

Enfin ce rapport vous propose une forme de gouvernance très ouverte. Il est proposé d'instaurer un Comité de Pilotage (CoPil) dont l'objectif sera de diriger le projet et sa mise en œuvre opérationnelle, de confirmer les thématiques clés ou d'en identifier de nouvelles, puis de les mettre en débat au sein d'atelier et de séminaires. Enfin, de s'assurer de la cohérence stratégique d'ensemble.

La composition de ce comité de pilotage vous est donné en annexe.

L'avete capitu, u nostru scopu hè d'avè a core l'interessu di e nostre intraprese, di a so capacità di produzzione, di prumove l'impiegu lucale, di diversificà a nostra ecunomia, di travaglià incù i territorii pè a nostra cumpetitività è un più grande equilibriu economicu, in fine d'espurtà in un mondu sanu u nostru sapè-fà, eccu un'antra manera d'esse autonomi.

Avant de vous demander de délibérer sur ce rapport, je porte à votre connaissance l'avis de CESEC qui insiste sur 4 remarques :

Le CESEC, s'agissant des contraintes légales de révision, révèle que le délai de révision de 4 à 5 mois semble très court. Cependant la volonté affichée d'une co-construction élargie à l'espace citoyens devrait contribuer à ce que l'ensemble des acteurs s'approprient le schéma.

S'agissant de la composition du comité de pilotage, le CESEC souhaiterait que la représentation de la diaspora soit élargie au-delà d'une seule association, qu'un représentant d'associations de défense de l'environnement intègre le COPIL, qu'un membre du secteur de la langue et de la culture participe aux travaux du COPIL en sus de la conseillère exécutive idoine, que soit précisée la participation au COPIL de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

S'agissant des axes relatifs à la préparation de la révision, le CESEC estime nécessaire, lors des travaux menés au sein du COPIL, de pouvoir identifier les dispositifs en faveur de l'installation ou du maintien d'entreprises et d'activités économiques en zones rurales.



Sur le financement des entreprises, le CESEC constate que les capacités financières de la puissance publique régionale sont contraintes. Aussi les mécanismes d'accompagnement doivent évoluer pour prendre en compte ces contraintes et les choix de méthode s'imposent.

Dans ce cadre, le CESEC tient à rappeler la nécessité de conditionner l'octroi d'aides publiques au respect des normes sociales, (salaires, formations, emplois), à la fois sur les dispositifs d'aide directe et sur les appels à projets.

Sur l'économie productive, le CESEC constate qu'aujourd'hui la demande locale est essentiellement satisfaite par des flux extérieurs. Ainsi, le CESEC estime nécessaires de pouvoir inscrire dans les axes de réflexion, la question de l'autonomie alimentaire et intégrer les voies et moyens de reconquérir le marché intérieur.

Sur l'axe coopération transfrontalière, attractivité et rayonnement, le CESEC considère que cet axe doit aussi intégrer l'accompagnement vers l'économie de la connaissance, ce qui suppose de s'ouvrir à d'autres régions.

S'agissant des items à développer lors de cette révision, le CESEC souhaite l'insertion dans la révision du SRDEII, d'un dixième axe relatif à la transition écologique.

Le CESEC rappelle par ailleurs que le schéma doit identifier les secteurs impactés par cette transition écologique. Il pense souhaitable que l'inclusion durable apparaisse plus forte et mieux affirmée dans ce schéma.

Le CESEC, en synthèse, émet un avis favorable au rapport relatif aux modalités de révision du SRDEII.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le rapport du Président du Conseil exécutif ;
- D'autoriser le Conseil exécutif à prendre toutes mesures et tous actes destinés à la mise en œuvre du cadre ainsi défini ;
- De confier à l'Agence de Développement Economique de la Corse la coordination, le suivi et l'évaluation des travaux de révision du SRDE2I en étroite partenariat avec l'ensemble des directions, services, agences et offices de la CDC ;

- De restaurer le comité de pilotage en charge du suivi des travaux d'élaboration du SRDEII et de lui confier la tâche de la révision ;
- De dire que la composition et le fonctionnement de ce comité de pilotage sont définis conformément au présent rapport ;
- De désigner ses membres au sein du comité de Pilotage ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à prendre toutes mesures et tous actes pour mettre en œuvre la délibération.

Je vous remercie de votre attention

Avant le début du rapport, il y a un amendement déposé. Vous voulez qu'on l'examine maintenant ou après ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président.

On va lire les rapports des commissions. On va ouvrir la discussion et après, vous présenterez votre amendement.

Rapport de la commission du développement.

**Mme Vannina LUZI-CHIARELLI**

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité porter son interrogation sur deux aspects.

Elle a pointé, d'une part, l'absence de bilan factuel et chiffré dans le rapport proposé soulignant qu'avant d'envisager de nouvelles orientations ou des orientations corrigées, il serait opportun de pouvoir disposer de chiffres et d'indicateurs de performance, la révision devant intervenir avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Elle a relevé l'intérêt de disposer d'un état des lieux pour connaître notamment les modifications importantes par rapport au schéma en vigueur.

Elle a observé, d'autre part, comme cela est le cas dans tous grands schémas stratégiques, que la constitution d'un Comité de pilotage de 62 membres conduisait souvent à penser que ce serait long, lourd et complexe à piloter.

M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse, a fait valoir le choix de ne pas diffuser dans ce document le bilan du schéma en vigueur pour en laisser la primeur au premier comité de pilotage.

Il a précisé que l'idée consistait dans le présent rapport à proposer une méthode de révision devant l'Assemblée de Corse et laisser au COPIL les éléments techniques d'appréciation du bilan du SRDE2I.

Néanmoins, il a précisé que le bilan de 150 pages d'ores et déjà réalisé, pouvait faire l'objet d'une diffusion auprès des membres de la commission si cette dernière le souhaitait.

Après avoir interrogé le président de l'ADEC sur la date retenue pour la réunion du premier COPIL, la présidente Nadine NIVAGGIONI a indiqué comprendre la nécessité de le présenter en premier lieu au comité de pilotage mais a souligné néanmoins l'importance pour les membres de la commission de s'exprimer sur ce sujet.

Aussi elle a invité le président de l'ADEC à convenir d'une date afin que le bilan puisse faire l'objet d'un examen de la commission et que les conseillers puissent être éclairés sur les éléments fondamentaux qui le constituent.

Précisant que le COPIL serait en mesure d'être réuni au début du mois de février, après passage du présent rapport devant l'Assemblée de Corse, le président VINCIGUERRA s'est dit tout à fait favorable à présenter le travail réalisé devant la commission, ce qui permettra aussi d'augmenter la contribution de chaque élu de la commission aux travaux du COPIL.

M. Jean-Michel SAVELLI, pour sa part, a porté ses observations sur la complexité de prise en compte de différents éléments dans le document proposé ainsi que sur la nécessaire opérationnalité du schéma proposé.

Il a, en premier lieu, identifié le document comme s'inscrivant dans le cadre de la réglementation nationale, devant par ailleurs intégrer et centraliser un certain nombre de textes qui sont déjà eux-mêmes, comme le PADDUC, très difficiles à exploiter en termes d'opérationnalité puisque liés à différentes strates réglementaires, un

document nécessitant aussi d'intégrer les différents acteurs (EPCI, chambres de commerce), et décliné, enfin, sur des cycles longs (5 ans) alors même que les cycles économiques ont plutôt tendance à raccourcir.

Aussi, à la lumière de ces éléments, s'il a salué le bienfondé d'une indispensable méthodologie, il a fait valoir la nécessité d'intégrer également un volet d'opérationnalité dans la démarche proposée afin de pouvoir disposer aussi d'indicateurs quantifiables et mesurables.

Le président a précisé que contrairement aux différents plans de développement, le SRDE2I avait réellement permis de cristalliser les choses, la loi NOTRe ayant permis à la Corse, comme à d'autres régions continentales, de se doter d'un schéma régional de développement.

Rejoignant les propos de M. SAVELLI, il a souligné que le schéma n'avait de sens que s'il débouchait sur de l'opérationnalité, la difficulté essentielle résidant précisément dans sa déclinaison pratique car elle implique de faire des choix et de rechercher une cohérence forte, relevant à ce titre toute l'importance du comité de pilotage qui sera en mesure d'y travailler.

Le président VINCIGUERRA a précisé par ailleurs qu'il était en mesure de proposer aux commissaires une première évaluation, - grâce à l'implication des agents de l'ADEC -, du changement de méthode d'aides aux entreprises institué au sein de l'Agence qui permet, comme il l'a rappelé, de passer de l'aide administrée à l'aide par projets.

La présidente NIVAGGIONI a répondu favorablement à cette proposition.

En synthèse, elle a rappelé les différentes étapes de la démarche proposée (décision sur les grandes orientations, plan d'actions, construction d'un nouveau guide des aides sur la base d'une nouvelle méthode).

Sur le changement de méthode des aides au profit des appels à projets, elle s'est inquiétée de savoir si cela n'était pas de nature à mettre en difficulté les petites entreprises du tissu insulaire du fait notamment du manque d'ingénierie de ces dernières.

Le président VINCIGUERRA a confirmé qu'il s'agissait d'un élément de difficulté probable dont il faudra tenir compte en proposant des solutions à travers deux aspects notamment.

Il s'agira d'une part, d'instaurer une relation de proximité entre les chefs d'entreprises et le réseau des développeurs (agents de l'ADEC, des CCI, des EPCI) présents sur le terrain.

S'agissant de l'accès aux appels à projets et à leur diffusion, il a fait valoir la nécessité de dépasser la simple communication dans la presse en valorisant l'animation.

Il a ajouté, enfin, que cette démarche par filière pouvait également être transposable à différents secteurs. A titre d'exemple, il pourrait être envisagé d'examiner les modalités d'accompagnement du développement de l'activité des commerces du centre-ville ajaccien, bien qu'il ne s'agisse pas d'un secteur d'activité de production de biens de service, dans les difficultés qu'ils rencontrent en matière de visibilité commerciale.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Apparentée).

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci.

Il y a un rapport de la commission des finances que va lire Sandra MARCHETTI.

### **Mme Sandra MARCHETTI**

M. Jean BIANCUCCI a rappelé que le rapport expliquait clairement la nécessité de réviser le SRDE2I.

Évoquant l'audition du CESEC qui a permis d'intégrer la notion de transition à la fois écologique et énergétique sur plusieurs plans, il a souhaité que dans l'ensemble

des rapports qui seront présentés par le Conseil exécutif à l'Assemblée de Corse, on prenne en compte ces éléments de transition écologique et énergétique.

Il a demandé que cela se fasse par le biais de décisions plus radicales dans certains domaines, notamment du point de vue des changements climatiques.

M. Jean BIANCUCCI a rappelé que le Président du Conseil exécutif avait exprimé le souhait d'organiser un colloque, à l'échelle de la Corse et de la Méditerranée, sur ces évolutions. Il a interrogé le Président de l'ADEC sur l'organisation d'un tel colloque, de portée internationale, qui, au-delà de l'impact économique qu'il pourrait susciter, permettra à la Corse de se confronter non seulement à l'ensemble des décideurs insulaires, maires, présidents des intercommunalités, la Collectivité de Corse, mais également aux décideurs extérieurs à l'île.

M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'ADEC, a précisé que l'intégration de la notion de transition écologique, climatique et énergétique n'est pas obligatoire dans le cadre de la loi puisqu'en 2016, le problème ne se posait pas.

Aujourd'hui, le Conseil exécutif est favorable à son intégration dans les réflexions stratégiques et opérationnelles qu'il aura à mener en matière de développement économique tout en y intégrant les dimensions de maîtrise de l'énergie pour les entreprises ou d'économie circulaire. Ce sont aujourd'hui deux tendances très fortes dans le monde économique.

Sur cet aspect des choses, M. Alex VINCIGUERRA a reconnu que les observations du CESEC et les remarques de M. Jean BIANCUCCI viendront renforcer les réflexions portées par le comité de pilotage.

Concernant l'organisation d'un colloque international, il a souligné que cela sera évoqué en réunion du Conseil exécutif et a rappelé que le Président du Conseil exécutif a occupé des fonctions importantes au Comité des îles notamment, ainsi qu'à l'Association des Régions de France où il représentera, lors de futurs colloques, les régions françaises au niveau de la question environnementale.

Dans cette optique, le Président de l'ADEC a précisé que des travaux vont débiter avec l'Office de l'Environnement et l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie afin d'organiser une réflexion internationale sur ce sujet, dont la première vertu sera de voir ce qui se fait en dehors de la Corse.

La deuxième vertu sera de positionner la Corse dans cette thématique, non seulement sous l'angle économique, mais aussi sous l'angle environnemental et écologique, dans le but de renforcer la démarche générale de l'action de la Collectivité de Corse.

M. Xavier LACOMBE a fait observer que le SRDE2I appelait des modifications et des évolutions pour être plus performant, ainsi que des perspectives qui aujourd'hui paraissent incertaines.

En termes de constat, il a regretté, en page 6 ou 7 du rapport, l'absence d'éléments chiffrés qui auraient été beaucoup plus parlant en termes d'efficacité.

Concernant la transition énergétique, si l'ensemble des responsables politiques insulaires s'emploient dans cette direction, M. Xavier LACOMBE a souhaité obtenir des informations complémentaires concernant le photovoltaïque.

En effet, le développement de cette énergie se heurte, non pas aux lois Littoral et Montagne, mais aux prescriptions du PADDUC ; cela renforçant la nécessité de réviser ce document, ce qui ne pourra être réalisé qu'à moyen terme.

Le développement du photovoltaïque est réalisé par des entreprises corses, qui peuvent parfois associer d'autres acteurs ; en conséquent, M. Xavier LACOMBE s'est dit perplexe sur la possibilité d'une plus-value supérieure dans ce domaine.

Toutefois, il a indiqué pouvoir revoir sa position, si des éléments probants lui étaient apportés.

Il a observé que de nombreux projets existent, et il espère qu'ils pourront se concrétiser, si les documents d'urbanisme les intégrant ne venaient être remis en cause par le PADDUC.

Ainsi, une réelle réflexion doit être menée, car il n'est pas concevable d'ambitionner un développement des énergies renouvelables, pour aller vers une Corse propre, sans s'en donner réellement les moyens.

Il a donc souhaité rester prudent, constatant que la Collectivité de Corse, y compris statistiquement, n'était pas au rendez-vous, et il craint qu'un décalage n'existe in fine entre effets d'annonce et concrétisation.

Il a constaté que, de manière générale, des points d'étape manquent dans la mise en œuvre des politiques publiques, tant au niveau national qu'en Corse, où cette problématique se pose de manière plus prégnante encore.

Par ailleurs, M. Xavier LACOMBE a souhaité connaître les retombées économiques, tant pour les entreprises locales que pour l'économie insulaire.

Il a fait observer également que la Collectivité de Corse a en charge l'élaboration de la PPE, qui semble aujourd'hui au point mort.

Il a indiqué que plusieurs EPCI ont déjà, dans le domaine de la transition énergétique, réalisé des diagnostics et des états des lieux, et disposent du rendu d'études. Ce travail a été réalisé avec l'AUE et il sera nécessaire, avant de procéder à des modifications du rapport, que le Président de cette agence soit associé aux discussions.

M. Xavier LACOMBE a précisé que les EPCI, en avance pour certains sur la Collectivité de Corse, attendent aujourd'hui la mise en place d'une réelle stratégie de développement au niveau régional ; dans cet esprit, les difficultés rencontrées devront être listées, afin qu'un travail commun soit réalisé pour parvenir à les surmonter.

Une attente manifeste existe sur ces questions, comme sur d'autres problématiques, au premier lieu desquelles celle des déchets.

M. Alex VINCIGUERRA, sans vouloir s'engager sur un débat énergétique qui ne relève pas de ses compétences, a précisé qu'il avait pris l'exemple du photovoltaïque pour montrer que la politique de la Collectivité de Corse visait à faire en sorte que la valeur ajoutée produite en Corse soit réinvestie en Corse. D'où l'importance d'avoir des opérateurs du territoire qui puissent investir sur les richesses du territoire.

Sans vouloir faire de procès aux montages financiers de certains champs photovoltaïques, il a rappelé que la CdC ne peut pas empêcher des opérateurs de venir investir en Corse, mais par contre notre Collectivité dispose des moyens financiers nécessaires, notamment à travers la création de pôles d'intervention, de favoriser des opérateurs locaux de façon à ce que la valeur ajoutée puisse être réinvestie en Corse.

Sur le lien évident entre le SRDEII et le PADDUC, le Président de l'ADEC a fait observer que la partie « développement » du PADDUC sera construite autour du travail qui sera effectué dans le cadre de la révision du SRDEII.



Concernant les éléments chiffrés et notamment les éléments relatifs au bilan, il a estimé qu'ils devaient être communiqués en priorité au Comité de pilotage et non pas à l'Assemblée de Corse dans la mesure où le rapport présenté aujourd'hui ne fait que lancer la méthodologie de la révision du SRDEII.

Le Comité de pilotage aura à travailler sur la base d'un bilan validé par lui-même et pas forcément par l'Assemblée de Corse. Au moment où cette dernière aura à réexaminer les propositions du nouveau SRDEII, le bilan d'action lui sera fourni et servira de base au travail de révision du schéma.

En réponse à la remarque de M. Xavier LACOMBE sur la difficulté de faire de la prospective dans un monde incertain, M. Alex VINCIGUERRA a rappelé que nous vivons dans un monde d'incertitudes, sanitaires, climatiques, économiques, mais il y a aussi des certitudes comme la globalisation de l'économie qui, malgré la crise, est manifeste ; qu'une grande partie de ce que nous consommons, et la Corse est une terre de consommation et non pas de production, c'est bien réel.

Il a fait observer que la volonté du Conseil exécutif est d'essayer d'infléchir les choses, non pas en luttant contre la globalisation, mais si on arrive à produire un peu plus, à faire en sorte que la valeur ajoutée produite soit réinvestie et cela dans une dimension innovante et internationale, on aura réussi à changer les choses.

Tout cela ne doit pas s'en tenir à des incantations, mais doit être mesuré, évalué et corrigé au cours de la mandature.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte »

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, chère collègue pour cet exploit. Donc, qui demande la parole ?  
M. QUASTANA, vous l'avez.

**M. Paul QUASTANA.**

Merci, M. le Président.

J'ai écouté attentivement le rapport fait par le Président de l'ADEC parce que j'avais trouvé le rapport écrit un peu confus, pas très compréhensible. Donc, j'ai cru comprendre qu'on se trouve dans la continuité de la révision du PADDUC.

J'ai cru comprendre que ce schéma va devenir le bras économique du PADDUC, dirigé par l'ADEC, ce qui est une très bonne chose, à partir, je suppose, du canevas qui avait été établi et que vous aviez présenté, il y a quelque temps.

Par contre, je remarque deux choses, c'est que le fondement philosophique c'est le Riacquistu et dans le cadre à venir d'une autonomie, mais on n'en n'est pas encore là, et je ne trouve pratiquement rien sur le rural dans ce document.

Quand vous parlez du bilan, vous dites : il s'agit d'un bilan et non d'une évaluation faite d'indicateurs, etc., alors je ne sais pas trop comment ce que bilan va pouvoir se présenter.

Ensuite, je pose une question : est-ce que l'on ne peut pas simplifier tout cela, entre la révision à venir du PADDUC et entre cette révision-là ? Et, si on prend le comité de pilotage, on constate que tout ce qui est corporatiste, quand je dis corporatiste, ce n'est pas péjoratif, syndicats, MEDEF, etc., est très bien représenté et que le politique, c'est-à-dire l'Assemblée de Corse elle-même, elle n'est représentée que par 4 membres, un de chaque groupe.

Donc, je pense que ça, il faudra le revoir, sinon en l'état actuel des choses, on ne peut voter ce type de document.

Pour terminer, j'ai demandé également pourquoi l'ODARC ne figure pas dans le comité de pilotage, puisqu'il y a Président de l'ADEC, de l'ATC, de l'OTC, de l'AUC, ou leurs représentants, membres du Conseil exécutif. Pourquoi l'ODARC n'est pas représenté et pourquoi, à travers l'ODARC entre autres, la ruralité n'est pas prise en compte dans ce type de document ? Voilà, l'aghju da fà corta.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, je serai bref.

Nous sommes évidemment d'accord avec les objectifs de cette révision. Moi, je suis content d'entendre parler d'autonomie, mais un petit doute germe dans mon esprit, pour une question sémiologique, quand je lis « schéma régional », je dis qu'on nie la spécificité institutionnelle actuelle de la Corse. On n'est pas une région, nous sommes une Collectivité Territoriale. Et donc comme d'habitude, je le répète toutes les fois, mais je veux dire qu'on n'est peut-être pas en rapport avec les objectifs annoncés.

Merci, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci Pierre, toujours aussi pertinent et court.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, c'est vrai que les commissions ont donné lieu à beaucoup de débats, et c'est tant mieux, donc ça va plus vite en session.

Donc, s'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je vais passer la parole au Conseiller exécutif qui va répondre.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Alors, si vous me permettez, M. le Président, je répondrai d'abord à M. GHIONGA de façon très succincte. Le schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation, nous est imposé par la loi. C'est pour cela que c'est un schéma régional. Et donc, on a deux façons de l'aborder. On a une façon qui, me semble-t-il, est totalement conventionnelle, c'est le pas qui avait été fait en 2016 et on a une autre façon qui est celle que nous avons choisie au Conseil exécutif, qui est de reprendre l'esprit de la loi, l'esprit de la loi étant de rapprocher le développement économique des territoires. En rapprochant le développement économique des territoires et en reprochant la politique que nous suivons, nous nous projetons dans un univers où on aura une autonomie de la Corse de plein exercice.

M. QUASTANA, je vous le concède, le rapport était, mais c'est l'exercice de la révision qui l'impose, le rapport était très technocratique, pourquoi ? Parce que la

révision du SRDE2I, sa méthode est inscrite dans la loi et donc, nous devons suivre un certain nombre d'items, je les ai énoncés. Parmi ces items on ne retrouve pas, par exemple, pas le développement de l'économie rurale. Ce n'est pas autant que nous devons l'oublier. Je pense que nous serons suffisamment vigilants pour pouvoir l'y intégrer, en intégrant de toute façon les contributions, au-delà du COPIL, de toutes les forces vives. Et, ça me ramène à votre remarque sur l'ODARC, on ne pourra pas être dissonants avec, par exemple, le nouveau programme de développement rural de la Corse tel qu'il vous sera présenté d'ici quelques semaines.

Le lien avec le PADDUC, notre ambition, si on travaille bien, c'est de pouvoir faire en sorte que ce schéma régional de développement qui va nous projeter sur peut-être une dizaine d'années, certainement jusqu'en 2030, il faut que ce schéma régional de développement soit, à défaut d'être le programme de développement de la Corse en termes économiques, il faut qu'il soit la matrice autour de laquelle le PADDUC se construira en termes économiques. On ne va pas refaire deux fois le même travail.

Sur l'aspect de la simplification, le premier SRDEII, il était complexe, souvenez-vous. Moi je pense que la révision doit nous servir à rendre lisible, pour chacun de nos concitoyens, ce document, ce qui n'était forcément le cas du premier document.

Je crois aussi que la comitologie qui existait, le conseil territorial du développement économique, comitologie qui été d'ailleurs peu réunie, a fait qu'on doit là aussi simplifier cette façon d'agir, de façon à ce qu'on ait un comité de pilotage qui puisse aller à l'essentiel, l'essentiel étant : comment on projette la Corse en termes de développement économique d'ici 2030 ? De quels outils on se dote ? Qui les met en œuvre ?

Je dirai que la philosophie de l'action, elle est plus difficile réaliser, d'où l'importance que l'on portera au sein du Conseil exécutif, puisque vous avez bien compris que même si l'ADEC tient la plume, c'est l'ensemble des agences et des offices et des directions de la Collectivité, je pense notamment à la direction de l'innovation, c'est l'ensemble des acteurs techniques de la Collectivité qui seront mis en mouvement pour venir abonder les réflexions des divers comités que le comité de pilotage créera en fonction des problématiques qu'il y aura à régler.

Donc, ça c'est sur l'aspect simplification de la méthode, je crois qu'il faut qu'on aille vraiment à l'essentiel et que l'on soit très pragmatique dans cette action.

Enfin, sur la question du bilan, le bilan existe, très franchement, pour deux raisons, je n'ai pas voulu le diffuser auprès de l'Assemblée de Corse ; la première raison c'est qu'il fait 160 pages, il examine 137 mesures et je pense que c'est un document très compliqué à aborder. La deuxième raison c'est que je crois que c'est au comité de pilotage d'être instruit d'abord de ce bilan, pour pouvoir s'en emparer et le restituer au mois de juin, puisque ça sera la base du travail de révision, le restituer auprès de l'Assemblée.

Néanmoins, ce bilan existe, si vous souhaitez l'obtenir, il n'y a pas de souci, on vous le transmet.

Enfin, sur le comité de pilotage où il n'y a que quatre membres de l'Assemblée, c'est-à-dire un représentant de chaque groupe, il y a c'est vrai, 63 membres du comité de pilotage. On a repris le comité de pilotage tel qu'il a été voté en 2016, on y rajoute, d'ailleurs par amendement, la chambre régionale d'économie sociale et solidaire, et l'amendement vous sera présenté, un représentant supplémentaire du CESEC.

Voilà comment a été construit le comité de pilotage. Moi, je ne suis pas tout hostile à ce qu'il y ait plusieurs membres de l'Assemblée de Corse, et d'ailleurs si vous le souhaitez, ce comité de pilotage peut s'élargir.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Vous pouvez présenter votre amendement, si vous voulez.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Alors, il y a un amendement du Conseil exécutif qui consiste à rajouter sur les 9 domaines clés de l'action, un dixième domaine : c'est les enjeux de la transition énergétique et écologique qui n'apparaissent pas en 2016 et qui n'apparaissent toujours pas dans la loi d'ailleurs.

Et, sur la composition du comité de pilotage, sont rajoutés les membres suivants : dans la colonne représentants consulaires, on y ajoute la chambre régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Et, dans la colonne : « personne

qualifiée associée et diaspora, la Présidente du CESEC ou son représentant, on y ajoute : un élu du CESEC représentant le partenariat culturel.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, je suis saisi d'un amendement de « Core in fronte » que vous avez eu, je pense, M. le Conseiller exécutif. Je peux le lire, si vous voulez : « modification du COPIL, tableau 1, page 10. Objet : modification du nombre de représentants des élus CdC, porter ce nombre à 2 par groupe, soit 8 actuellement ».

L'avis du Conseil exécutif ?

**M. Alex VINCIGUERRA**

Avis favorable, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vais mettre aux voix les deux amendements, si vous êtes d'accord.

L'amendement de « Core in fronte », nous votons par groupe.

**Mme Paola MOSCA.**

Le groupe « Fà populu in seme » est favorable.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Le groupe « Un soffiu novu » : non-participation.

**M. Antoine POLI**

Le groupe « Avanzemu » : non-participation.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le groupe « Core in fronte » est favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le deuxième amendement présenté par Conseil exécutif.

**Mme Paola MOSCA**

Le groupe « Fà populu in seme » est favorable.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Le groupe « Un soffiu novu » : non-participation.

**M. Antoine POLI**

Le groupe « Avanzemu » : non-participation.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le groupe « Core in fronte » est favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'amendement est adopté.

Je mets le rapport aux voix, ainsi amendé.

**Mme Paola MOSCA**

U gruppu « Fà populu in seme » votanu à prò.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Le groupe « Un soffiu novu » : non-participation.

**M. Antoine POLI**

Le groupe « Avanzemu » : non-participation.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le groupe « Core in fronte » est favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

**Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE.<sup>4</sup>**

À ringrazià vi.

Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder à l'élection.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 016 : Ripartizioni di i membri di l'Assemblea di Corsica in i collegji incaricati di l'allizioni di i sinatori.**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 016 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse dans les collèges chargés de l'élection des sénateurs.**

**M. Hyacinthe VANNI**

On va mettre en place une méthode rapide et simple.

Ce que je vous propose, c'est que les personnes qui sont en présentiel, vous venez voter, vous votez pour tous vos pouvoirs, on a la liste, et on émerge. Donc, je vais faire l'appel des gens qui sont en présentiel, vous venez voter avec les pouvoirs que vous avez et après on dépouille.

Une liste unique est déposée pour la Corse-du-Sud.

Il est procédé aux opérations électorales relatives à cette répartition entre les deux collèges, celui de la Corse-du-Sud et celui de la Haute-Corse.

Etaient absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Saveriu LUCIANI et Pierre POLI.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 22/016 AC



Ont pris part au vote : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don-Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Le scrutin est clos, on va procéder au dépouillement.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

M. le Président, avant le dépouillement, juste une question technique, on ne votant qu'une fois pour la Corse-du-Sud, on est bien assuré, même si mécaniquement on a bien compris que les autres étaient affectés en Haute-Corse, que ça vaut bien vote pour la Haute-Corse ? C'est calé tout ça ?

### **M. Hyacinthe VANNI**

Bien entendu.

58 votants sur 63 inscrits. Donc la liste unique « Corse-du-Sud » dont les noms suivent :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI,

Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI, Georges MELA, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA et Julia TIBERI.

**Sont élus pour siéger au sein du collège électoral sénatorial de la Corse-du-Sud, à l'unanimité des votants.<sup>5</sup>**

Très bien, nous pouvons passer à la motion.

## MUZIONE / MOTIONS

\* **Motion n° 2022/E1/001** déposée par le groupe « Avanzemu » : **Soutien à Radio Calvi Citadelle (RCC).**

\* **Motion n° 2022/E1/002** déposée par M. Didier BICCHIERAY du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » : **Renouvellement du droit d'émettre de Radio Calvi Citadelle.**

### **M. Hyacinthe VANNI**

Les deux motions ont fait l'objet d'une fusion en un seul et même texte.

C'est une motion avec demande d'examen prioritaire, cette motion est déposée par les groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et à laquelle s'associent la Présidente de l'Assemblée de Corse et les groupes « Fa populu in seme » et « Core in fronte ». Tous les groupes donc.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Hyacinthe, je pense qu'il faut quand même que tu publies quand même oralement les noms du Nord, pour les valider, c'est dans le code des communes que mécaniquement les 34 autres sont dans le nord, je pense qu'il faut les publier.

---

<sup>5</sup> Délibération N° 22/017 AC

**M. Hyacinthe VANNI**

On peut les publier, on les prépare, on les publie après la motion.

Donc, objet de la motion : renouvellement du droit d'émettre de la Radio Calvi Citadelle.

Un orateur par groupe, une minute.

Qui présente la motion ?

**M. Didier BICCHIERAY**

Merci, M. le Président.

Juste quelques mots de présentation, sans reprendre tous les considérants, puisque la motion fait l'unanimité et que l'ensemble des groupes aspire à s'y rallier.

« Radio Calvi Citadelle est pour nous en Balagne une institution ou une spécificité radiophonique, à laquelle nous tenons depuis le début des années 80. Cela fait 40 ans que la station émet sur la région Balanina, elle fonctionne grâce à des personnes passionnées, il y a deux salariés et de nombreux bénévoles. J'ai moi-même été animateur dans un passé pas si lointain.

Il n'y a jamais eu de difficultés financière, juridique ou administrative jusqu'à présent.

Dans cette période trouble liée à la crise sanitaire, la radio a eu 6 jours de retard dans le dépôt du dossier de candidature de renouvellement du droit d'émettre auprès de l'ARCOM qui remplace désormais le CSA. 6 jours seulement qui rendent pour l'autorité, le dossier irrecevable, et se traduisant par un arrêt des activités de Radio Calvi Citadelle début mars. Localement, c'est tout simplement incompréhensible, un couperet qui tranche avec les adaptations et souplesse procédurales que l'on a connues en début de crise avec le report automatique des délais lors du premier texte gouvernemental.

Certes, nous ne sommes plus l'empire de ce texte, mais dans l'idée il est y à retenir. C'est sur ce fondement, cette jurisprudence que la motion demande à ce qu'à titre dérogatoire, la candidature de renouvellement du droit d'émettre de Radio Calvi

Citadelle, puisse être instruite malgré le délai de retard. Un retour gracieux a été déposé à cet effet par la radio.

Nous formulons le souhait qu'il soit accepté et soutenons bien sûr les responsables salariés et bénévoles de la radio qui font vivre la station au quotidien.

Radio Calvi Citadelle, Télé Paese, en audiovisuel, la Balagne a su prendre des initiatives pour vivre avec son temps et développer son environnement médiatique. Ce serait dommage et inconséquent de s'en priver par un retard de délai. Je vous remercie

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. On avait dit un orateur par groupe. Pour « Fà populu in seme ».

**M. Jean-Marc BORRI**

Merci, M. le Vice-président de me donner la parole.

M. le Président, Mmes et MM. les conseillers exécutifs, chers collègues, prima cosa, ni prufitu per prigà à tutti pace è salute.

La situation dans laquelle se trouve plongée Radio Calvi Citadelle aujourd'hui, menacée de cessation d'exploitation de fréquence à compter du 4 mars 2022, ne laisse insensible, cela paraît évident, aucun d'entre nous.

Les circonstances qui en sont à l'origine, revêtent un caractère exceptionnel, puisque jamais auparavant Radio Calvi Citadelle n'avait fait preuve de retard dans le dépôt de la demande de renouvellement d'autorisation de diffusion auprès du conseil de l'audiovisuel, le CSA, auquel s'est substituée depuis peu l'autorité de régulation de la commission audiovisuelle et numérique ARCOM.

Il est à souligner par ailleurs, qu'aucun courrier de rappel de la date butoir pour satisfaire à cette obligation, n'a été reçu par Radio Calvi Citadelle.

Le retard de 6 jours, seulement 6 jours serais-je tenté de dire, même s'il positionne la procédure hors délais, ne doit pas se révéler être un obstacle insurmontable à la continuité de la vie de cette radio.

RCC diffuse depuis 40 ans et pendant toutes ces années, le travail effectué, malgré des moyens limités, a toujours été empreint de sérieux et de professionnalisme.

On ne peut que qualifier d'intérêt public la présence, voire l'existence même, d'une radio locale telle que celle-ci, en l'occurrence pour une cité comme Calvi, mais aussi ses environs, tant elle occupe une place importante de par son implication quotidienne en termes de communication, de lien social, de promotion de la culture en général et de la nôtre en particulier, tout comme de notre langue, ainsi que d'espaces d'expression pour la population, les associations, les commerces, les entreprises.

RCC n'a jamais failli à ses missions d'animation et d'information. Elle a même joué un rôle de soutien moral et de réconfort pendant la période de confinement, au cours de laquelle de nombreux intervenants tels que les professionnels de santé, les acteurs du monde social, économique, associatif et politique ont pu rassurer, expliquer, conseiller et aider de nombreuses personnes, atténuant de la sorte leur isolement.

RCC, c'est aussi une équipe de bénévoles qui y sont très attachés, ainsi que de deux salariés, l'un est en situation de travail handicapé et a trouvé dans cette structure un lieu d'épanouissement professionnel, l'autre est un passionné, quelqu'un qui a donné 30 ans de sa vie à cette radio et qui a contribué à faire qu'elle perdure, qu'elle rayonne dans toute la Balagne et même au-delà. Elle s'associe à tous les événements d'ampleur qui ont eu lieu à Calvi et dans tout le bassin de vie, qu'il soit festif, culturel ou sportif, on pourrait citer le festival du jazz, du vent, la foire de l'olivier à Monte Grosso, Terra di canti à Lumio.

La mort de RCC, mettrait un terme à une aventure humaine et sonnerait pour cette personne comme la fin désolante et absurde de son outil de travail, celui pour lequel il s'est toujours investi corps et âme.

L'espoir pour RCC repose sur la demande de recours gracieux qui a été déposé auprès de l'ARCOM, soutenue notamment par une pétition qui comptait hier 2850 signatures, mais aussi par des élus locaux, régionaux et nationaux, parmi lesquels M. le Président du Conseil exécutif, Gilles SIMEONI, qui a adressé une lettre au Président de l'ARCOM, M. Roch-Olivier Maistre en date du 14 janvier, pour lui demander la suspension de la décision d'arrêt de diffusion de RCC, afin de permettre la poursuite de ses activités, M. le Sénateur Paulu-Santu PARIGI et M. le député Jean-Félix ACQUAVIVA en ayant fait autant.

Le groupe « Fà populu in seme », exprime donc son soutien à RCC, ses salariés, ses bénévoles, ainsi que son approbation à cette motion à laquelle il est associé.

Merci, M. le Vice-Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Pour « Avanzemu », c'est Vanina BORROMEI, vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président, merci à tous.

Effectivement, je voulais dire un mot sur cette motion que nous avons co-présentée avec le groupe de Laurent MARCANGELI, et je suis heureuse de voir que tous les autres groupes se sont, bien sûr, associés à la démarche, ce que je n'en doutais pas. Mais je crois qu'il était vraiment important aujourd'hui d'avoir cette unanimité.

Alors, techniquement sur le fond tout a été dit, sur la procédure en cours, il est essentiel de rappeler notre soutien à cette radio, à ce média, c'est un média exemplaire. Mes collègues le disaient, pendant la période COVID, ça a été vraiment un média qui a joué un rôle, je dirai, de lien social vraiment, vraiment exemplaire. Dans ces périodes particulièrement complexes, où évidemment avec le COVID, il y a eu beaucoup d'absences, tout le monde a pris parfois du retard, je n'ose croire, nous n'osons croire qu'un retard de 6 jours ne devrait pas permettre d'avoir un retour favorable sur le recours gracieux qui est en cours.

Mais je pense qu'il était vraiment important aujourd'hui qu'à l'unisson, l'Assemblée de Corse apporte ce soutien. Et bien sûr, je salue au nom du groupe et au nom de toute l'Assemblée, les personnes qui assurent quotidiennement et vraiment et je les salue avec beaucoup d'amitié parce que, comme dans ces médias, comme dans beaucoup d'associations, il y a du bénévolat, il y a deux employés, comme vous le disiez, cher collègue, et je pense vraiment qu'il peut y avoir des retards, oui il y a ce retard de 6 jours, mais sincèrement je pense qu'il était vraiment important de les soutenir.

Je suis certaine, avec les différents soutiens que vous avez cités, et au-delà la pétition qui a eu des milliers de signatures, je suis assez certaine qu'il devrait y avoir un retour favorable concernant ce recours gracieux.

Merci à tous.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Pour « Core in fronte », si quelqu'un veut dire deux mots ?

(Inaudible).

Très bien. Avis de l'exécutif ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avis favorable bien sûr, un salut très amical à toute l'équipe de Radio Calvi Citadella, toutes les auditrices et auditeurs aussi. Saluer la mobilisation générale bien sûr, dire que le Conseil exécutif s'associe et à la motion et à cette mobilisation. Ça été rappelé par notre collègue et ami Jean-Marc BORRI, j'ai écrit personnellement un courrier argumenté adressé à l'institution qui doit statuer. Je sais que d'autres élus l'ont d'ores et déjà fait.

Je souligne avec force, que la motion est importante parce que l'issue du recours gracieux est loin d'être acquise. Les retours que j'ai eus pour avoir échangé, c'est que la nouvelle mouture du CSA est extrêmement ferme sur les dépassements des délais et considère que toute dérogation est véritablement exceptionnelle ou voire écartée.

Donc moi, si comme je le pense et je l'espère, la motion est votée tout à l'heure à l'unanimité, il faut vraiment rapidement, je m'adresse au secrétariat général de l'Assemblée de Corse et aussi au secrétariat général du Conseil exécutif, qu'on signe le plus rapidement possible la lettre d'envoi, la Présidente de l'Assemblée et moi-même, pour que ça soit transmis en temps utiles et qu'on ne perde pas de temps et qu'on se donne le maximum de chances de réussir, parce que, bien évidemment, il est indispensable que Radio Calvi Citadella puisse continuer à émettre.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Je vais mettre la motion aux voix.

**Mme Paola MOSCA**

Per « Fà populu in seme » : à prò.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour le groupe « Un soffiu novu » : pour.

**M. Antoine POLI**

Pour le groupe « Avanzemu » : favorable.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Per « Core in fronte » : in favore.

**M. Hyacinthe VANNI**

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

A ringrazià vi.

Il nous reste les désignations pour le comité de pilotage du SRDEII.

Donc, deux représentants par groupe, puisqu'on a adopté l'amendement de Paul-Félix BENEDETTI.

Après, je vais vous lire les noms des délégués du nord.

Le groupe « Fà populu in seme » : Véronique ARRIGHI et Sandra MARCHETTI.

Le groupe « Un soffiu novu » : Jean-Michel SAVELLI et Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Le groupe « Avanzemu » : Jean-Christophe ANGELINI et Julia TIBERI.

Le groupe « Core in fronte » : Serena BATTESTINI et Paul QUASTANA.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 22/018 AC



Eccu ! Avà vaghju da leghje i delegati di u Cismonte :

Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Eccu ! Pensu ch'emu finitu.

Dunque emu compiu, a ringrazià vi et bon week-end à tuttu u mondu !

**La séance est levée à 18 h 30.**

# **A N N E X E S**

# COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
27 ET 28 JANVIER 2022

**MODALITES DE REVISION DU SCHEMA REGIONAL  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION  
ET D'INTERNATIONALISATION**

*Rapport CE N° 2022/E1/008*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF**

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

La rédaction du rapport est modifiée comme suit :

1. **En page 8** :

Référence aux domaines clés d'intervention et prise en compte des enjeux de transition énergétique et écologique

**[ajout : Sur la base des 9 domaines clef d'action cités en page 5 du présent rapport]**, le contenu du SRD2EI sera évidemment alimenté par l'ensemble des orientations mises en œuvre depuis 2016 dans l'ensemble des champs concernés (internationalisation, ESS, aides aux entreprises, ingénierie financière par exemple) et par les délibérations et les travaux de l'Assemblée de Corse sur les questions institutionnelles, fiscales ou encore sociales (Evolution institutionnelle, Conférence Sociale...). **[ajout : Il intégrera les enjeux de transition énergétique et écologique et]** devra par ailleurs également capitaliser sur l'ensemble des stratégies et documents de planification en vigueur, notamment le PADDUC. S'agissant du PADDUC en particulier, il est proposé que le SRDE2I en soit le volet économique, considérant la synergie nécessaire à activer avec son volet « diversifier l'économie pour un développement territorial durable » et la concomitance des processus de concertation relatives aux deux démarches. En effet, dans le cadre de la méthode relative à l'analyse des résultats du PADDUC, adoptée par l'Assemblée de Corse en novembre 2021, l'AUE est chargée de la procédure d'analyse sous le pilotage de la Direction Générale Adjointe en charge de l'aménagement et du

développement de la Collectivité de Corse. Cette procédure prévoit la création de comités techniques qui pourront alimenter la concertation du SRDE2I.

2. **En page 10** :

Dans le tableau 1 « Composition du CoPil », **sont rajoutés les membres suivants** :

- Dans la colonne « Représentants consulaires » : **[ajout : la CRESS – chambre régionale des entreprises de l'économie sociale et solidaire]**
- Dans la colonne « Personne qualifiée associée et Diaspora » : la Présidente du CESEC de Corse (ou son représentant) et **[ajout : un élu du CESEC représentant le partenariat culturel]**

Le reste sans changement.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

L'Assemblée a par ailleurs adopté un amendement oral déposé par le groupe « Core in Fronte » qui fixe la représentation de l'Assemblée à deux représentants par groupe.

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

---

**ASSEMBLEA DI CORSICA****1<sup>ERE</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
27 ET 28 JANVIER 2022****N° 2022/E1/001****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR :** LES GROUPES « AVANZEMU » ET « UN SOFFIU NOVU » ET A LAQUELLE S'ASSOCIENT LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET LES GROUPES « FÀ POPULU INSEME » ET « CORE IN FRONTE »

**OBJET :** RENOUELEMENT DU DROIT D'EMETTRE DE RADIO CALVI CITADELLE.

---

**CONSIDERANT** que Radio Calvi Citadelle (RCC) est un média historique qui émet et diffuse quotidiennement des programmes sur tout un territoire depuis 40 ans,

**CONSIDERANT** cette radio comme un outil d'échange et de communication plébiscité par les calvais et, au-delà, par les balanins et les Corses,

**CONSIDERANT** que RCC constitue incontestablement un vecteur du lien social pour toute une population, urbaine et rurale,

**CONSIDERANT** le fait que Radio Calvi Citadelle a, auparavant, systématiquement déposé sa demande de renouvellement d'autorisation de diffusion auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) dans les temps,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'une petite structure reposant sur quelques personnes dont la majeure partie en tant que bénévoles désireux de faire vivre les ondes

locales, et que, comme beaucoup en période de crise sanitaire, les contaminations ont affecté le fonctionnement normal, notamment logistique et administratif,

**CONSIDERANT** que l'ARCOM, Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique (ex CSA) a décidé le mois dernier, de déclarer irrecevable l'examen du dossier de renouvellement des droits d'émission et d'exploitation des ondes déposé par Radio Calvi Citadelle en raison du dépassement de six jours de la date limite de dépôt des candidatures,

**CONSIDERANT** que cette sentence se traduit concrètement par l'interdiction d'émettre à compter du 3 mars 2022, sur décision expresse de l'ARCOM, risquant de mettre fin à une formidable aventure humaine et médiatique de plus de quarante années au service de la micro-région balanine,

**CONSIDERANT** que RCC est source d'emplois avec deux salariés à temps plein en CDI dans une région de Corse marquée par un fort taux de chômage et de précarité, qui plus est dans un contexte de difficulté économique dû à la crise sanitaire de la COVID-19,

**CONSIDERANT** que Radio Calvi Citadelle a toutefois émis une demande de recours gracieux auprès de l'ARCOM en toute bonne foi et forte de son expérience passée,

**CONSIDERANT** enfin l'urgence de confirmer le rôle et la vocation de Radio Calvi Citadelle sur son territoire,

**CONSIDERANT** que si les délais n'ont pas été respectés, l'Autorité peut néanmoins revenir sur sa décision dans le cadre d'une démarche bienveillante consistant à titre dérogatoire à examiner la candidature de Radio Calvi Citadelle,

**CONSIDERANT** qu'il convient également de tenir compte de l'esprit d'initiative existant en Balagne dans l'univers médiatique, puisqu'il existe aussi une chaîne de télévision, Telepaese, qui résulte de la même volonté locale et qui rayonne désormais sur l'ensemble du territoire insulaire, un esprit d'initiative qu'il est impératif de préserver et qui garantit les principes fondamentaux de liberté d'expression et de liberté de la presse,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**AFFIRME** son attachement à l'existence de radios locales sur le territoire insulaire.

**APPORTE** son total soutien à Radio Calvi Citadelle et à son personnel.

**SOUTIENT** la démarche de recours gracieux formulé auprès de l'Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique afin que son dossier de candidature puisse être examiné.

**DEMANDE** à l'ARCOM de déroger à titre exceptionnel au manquement procédural intervenu lors du dépôt des demandes de renouvellement du droit d'émettre afin que la candidature de Radio Calvi Citadelle soit instruite.

\* \* \* \*

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*(Délibération N° 22/018 AC du 28 Janvier 2022)*

\* \* \* \*